

Archives départementales du Morbihan

Anciens combattants et victimes de guerre

1787-2006

Répertoire numérique détaillé

3 R 1-869

par Carlos Chedas et Danielle Pellerin ; sous la direction de Florent Lenègre

**Vannes
2015**

Archives départementales du Morbihan

Identification

Référence de l'inventaire	FRAD056_00000003R
Référence service d'archives	Archives départementales du Morbihan
Intitulé	Anciens combattants et victimes de guerre
Cotes extrêmes	3 R 1-869
Dates extrêmes	1787-2006
Niveau de description	Fonds
Nombre d'éléments	869 articles
Métrage conservé	79 m. l.
Resp. accès intellectuel	Archives départementales du Morbihan

Contexte

Nom du producteur	Préfecture du Morbihan et Service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
Catégorie producteur	administration
Présentation du producteur	PRÉFECTURE DU MORBIHAN

En termes d'anciens combattants et de victimes de guerre, le préfet est chargé, dans son département, de l'application des différentes lois sur les pensions militaires :

- la loi du 22 août 1790 qui pose les fondements des retraites modernes (ancienneté, degré d'invalidité, prise en compte du grade),
- puis les lois des 11 et 18 avril 1831 qui distinguent les pensions d'ancienneté et les pensions d'invalidité, instaure les pensions de réforme et un âge légal de départ à la retraite,
- enfin la loi du 31 mars 1919, prise suite aux dommages personnels subis pendant la première guerre mondiale, qui réforme l'attribution des pensions et prend en compte pour la première fois les victimes civiles.

Le préfet examine ainsi les demandes de secours déposées par les anciens combattants et les victimes de guerre, puis les transmet ou non à Paris. Il informe ensuite les différents demandeurs des décisions rendues par le bureau des pensions du ministère de la Guerre puis, à partir de 1920, par le ministère des Pensions.

Dans les départements de l'ouest de la France, notamment le Morbihan, le préfet préside également les différentes commissions mises en place suite aux nombreuses ordonnances votées pendant la Restauration – principalement entre 1823 et 1830 – pour récompenser les anciens contre-révolutionnaires de leur dévouement à la cause du roi. Ces commissions examinent les demandes de secours déposées par les anciens chouans et leurs ayants droit, puis décident de la répartition des fonds. Le préfet informe ensuite les personnes concernées du refus ou de l'attribution des aides. Il envoie également un tableau récapitulatif des nouveaux bénéficiaires au ministère de la Guerre pour justifier du bon emploi des crédits et alimenter des statistiques nationales.

Par ailleurs, chargé d'informer le pouvoir central de la situation de son département, le préfet fournit de nombreuses statistiques au ministère de la Guerre, en particulier sur les décédés, blessés et victimes civiles.

Enfin, conséquence des ravages provoquées par les différents conflits, en particulier la première guerre mondiale, le rôle du préfet s'élargit à l'instruction des demandes concernant les militaires décédés, les transports de corps et la visite des sépultures militaires principalement, ainsi qu'aux recherches des militaires disparus originaires du Morbihan.

Au sein de la préfecture, les affaires concernant les anciens combattants et victimes de guerre sont gérées, selon leur importance, soit par le cabinet du préfet soit par un des bureaux de la première division. Lors d'une réorganisation des services de la préfecture du Morbihan en 1932, sont ainsi confiés au premier bureau les transports de corps et les visites aux sépultures militaires, et au deuxième bureau, les allocations militaires, les pensions et secours de la Marine et de la Guerre, ainsi que les soins médicaux aux victimes de guerre. Les affaires d'ordre politique, notamment les commémorations comme l'inauguration du monument aux morts de Sainte-Anne-d'Auray, sont de la compétence du cabinet du préfet.

À partir de 1916, trois organismes départementaux sont également créés afin de traiter spécifiquement les affaires concernant les anciens combattants et victimes de guerre (voir ci-dessous la partie consacrée à l'ONAC). S'ils ne dépendent pas directement de la préfecture, ils sont cependant administrés sous l'autorité du préfet du Morbihan et une partie de leur personnel en est détachée.

SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (ONAC)

L'actuel Office national des anciens combattants est le résultat du regroupement de trois organismes qui, depuis 1916, ont eu en charge les victimes des conflits : mutilés, réformés, pupilles de la Nation et anciens combattants eux-mêmes.

Le premier à voir le jour est l'Office national des mutilés et réformés de la guerre créé par l'arrêté interministériel du 2 mars 1916. Rattaché au ministère du Travail, son action se concentre sur la rééducation professionnelle et le reclassement des soldats mutilés. Au niveau local, des comités départementaux, qui dépendent de l'Office national, sont mis en place par les circulaires du ministère du Travail des 20-21 mars et 31 juillet 1916. Il faut cependant attendre la loi du 2 janvier 1918 pour que l'Office et les comités reçoivent une existence légale avec la reconnaissance du statut d'établissements publics et la définition de leur composition et de leur rôle.

Dans le Morbihan, le Comité de patronage des blessés et convalescents de la Place de Vannes, œuvre de guerre dont les actions se rapprochent de celles de l'Office national, est investi comme commission départementale des mutilés et réformés de la guerre par arrêté préfectoral du 18 novembre 1916. Il s'agit cependant d'une mesure transitoire car le ministre du Travail estime que cette commission n'est pas assez représentative des associations de mutilés. Ainsi, avec une composition plus élargie que celle de la commission, le Comité départemental des mutilés et réformés de la guerre du Morbihan voit officiellement le jour par un décret du 26 mars 1919. En 1920, les premières réunions du comité se tiennent à Vannes sous la présidence du préfet en présence de conseillers généraux, des directeurs des services de l'État et des représentants des associations de mutilés et réformés de guerre.

Un second office national est créé par la loi du 27 juillet 1917 afin de venir en aide aux nombreux orphelins de guerre. Il s'agit de l'Office national des pupilles de la Nation, établissement public autonome rattaché au ministère de l'Instruction publique. De cet office dépendent des comités départementaux – institués par la même loi – pouvant disposer de sections cantonales et chargés de contrôler l'application des lois protectrices de l'enfance et des règles du Code civil en matière de tutelle, de pourvoir au placement des pupilles dans les familles, les fondations ou les établissements d'éducation publics ou privés, et d'accorder des subventions en vue de faciliter l'entretien et l'éducation et le développement normal des pupilles.

Dans le Morbihan, l'Office départemental se met en place durant l'année 1918 : l'élection des délégués a lieu le 3 mars et la première réunion du conseil d'administration se tient à Vannes le 4 mai sous la présidence du préfet en présence de représentants du monde éducatif et des secteurs ouvriers et agricoles.

Enfin, par la loi de finances du 19 décembre 1926, l'État décide de la création d'un troisième office : l'Office national du combattant. Le décret du 28 juin 1927 en précise l'organisation et les fonctions, et définit également la qualité d'ancien combattant comme « les militaires ayant reçu une blessure de guerre ou ayant été présents au moins trois mois (90 jours) dans une unité combattante, dont le texte fixe la liste ». Chargé de l'attribution de la carte du combattant, l'Office doit aussi veiller aux intérêts matériels et moraux des anciens combattants et aux avantages qui leur sont reconnus : secours et actions d'aide sociale. Au niveau local, un décret du 27 janvier 1928 crée des comités départementaux, qui dépendent de l'Office national.

Dans le Morbihan, les demandes de carte de combattant sont d'abord gérées par le Comité départemental des mutilés et réformés de la guerre. Et ce n'est qu'à partir de 1930 que le Comité départemental des anciens combattants prend officiellement ses fonctions avec une première réunion de la commission permanente qui se tient à Vannes le 1^{er} février sous la présidence du préfet.

Les trois organismes morbihannais sont administrés séparément sous l'autorité du préfet par un conseil d'administration, une commission permanente et un secrétaire général. Ils disposent de leur personnel propre recruté dans le cadre des emplois réservés auprès des mutilés, orphelins et veuves de guerre, mais aussi en partie détaché de la préfecture.

Au début des années 1930, les trois organismes nationaux fusionnent. De fait, la loi du 11 mai 1933 réunit d'abord l'Office national des mutilés et réformés et l'Office national du combattant pour former l'Office national des mutilés, combattants et victimes de la guerre. Puis, la loi du 19 avril 1934 fusionne ce nouvel office à l'Office national des pupilles de la Nation. Les intérêts de toutes les victimes militaires et civiles sont alors confiés à un seul organisme qui prend le nom d'Office national des mutilés, combattants, victimes de guerre et pupilles de la Nation.

Dans les départements, les organismes locaux suivent le même mouvement. Pour le Morbihan, la première étape est l'entrée de douze membres représentant les titulaires de la carte du combattant dans le Comité des mutilés et réformés de la guerre en décembre 1933. Puis en 1935, la fusion entre l'Office départemental des pupilles de la Nation et le Comité départemental des mutilés, combattants et victimes de la guerre est réalisée, donnant naissance à un organisme unique dans le département.

En 1946, l'organisme prend son appellation actuelle d'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre. Et en 1959, les comités départementaux qui en dépendent deviennent des directions départementales.

Historique de conservation

La préfecture du Morbihan conservait ses dossiers dans ses locaux. Cependant, l'ancienneté des versements ne permet pas de connaître les conditions de conservation des documents avant leur entrée aux archives départementales.

Quant à l'Office national des anciens combattants, ses dossiers étaient conservés selon un classement alphabétique ou numérique, dans des boîtes, au sein de différents bureaux du service départemental à Vannes.

Modalités d'entrée

D'après le registre des entrées, le fonds de la préfecture a fait l'objet de versements successifs aux archives départementales entre la première moitié du XIX^e siècle et les années 1980.

Quant au fonds de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, les premiers éléments constitutifs en ont été deux versements effectués au début des années 1980 par le service départemental ; ils ont alors été cotés 1067 W et 1385 W. Enfin, en 2012, une collecte a permis de récupérer la majorité des dossiers d'anciens combattants qui manquaient encore ainsi que le fichier alphabétique associé à ces dossiers.

Contenu et structure**Présentation du contenu**

La sous-série réglementaire 3 R est constituée de deux fonds distincts : celui de la préfecture et celui du service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre.

FONDS DE LA PRÉFECTURE

Le fonds comprend des dossiers classés chronologiquement, suivant les périodes de conflit qui se sont succédées de la Révolution jusqu'à la seconde guerre mondiale. Il s'articule ensuite autour de grands thèmes : les secours et pensions, les invalides, mutilés et victimes de la guerre, les emplois réservés, les comités et offices départementaux (après 1914), tous de premier intérêt pour les recherches généalogiques.

- Conflits antérieurs à 1830 (3 R 1-159).

Ayant pour objet les conflits de la République et de l'Empire, cette partie est constituée de deux grands ensembles.

Le premier comprend principalement des dossiers relatifs aux demandes de secours et pensions déposées par d'anciens soldats ou leurs parents survivants (veuves, enfants).

Sont concernés tout d'abord les anciens conscrits des armées républicaines et impériales (3 R 1-14). Des aides leurs sont en effet accordés d'une part en reconnaissance de leurs sacrifices engagés, d'autre part pour leur permettre de vivre décemment lors de leur retour à la vie civile, certains étant dépourvus de tout bien et souvent malades (3 R 1-10). Les attributions se font parfois bien des années après leur retour et leur mise à la retraite. Ainsi, quelques documents concernent des recensements et la distribution d'aides à ces anciens militaires lors de la Monarchie de Juillet et du Second Empire (3 R 11-14).

On trouve ensuite un nombre important de dossiers sur les anciens contre-révolutionnaires des armées royales de l'Ouest (3 R 15-137). Les documents conservés dans le fonds sont ainsi relatifs aux demandes et à la distribution d'aides aux anciens soldats, à leurs familles mais aussi aux civils ayant aidé la cause royale, notamment entre 1823 et 1830 (3 R 38-133). Il faut également noter qu'un certain nombre de ces dossiers concerne d'anciens chouans du Finistère, la commission d'attribution du Morbihan ayant aussi compétence, entre 1823 et 1830, pour les demandes provenant de ce département. Enfin, on trouve peu de documents postérieurs à 1830 : le changement de régime entraîne en effet une remise en cause de l'attribution des secours aux contre-révolutionnaires et aucune aide n'est plus accordée après 1835 (3 R 134-137).

Constituées d'instructions, de listes nominatives, de correspondance, de pièces justificatives (états de service, détail des blessures), ces dossiers de pensions et secours permettent de retracer le parcours tumultueux du demandeur et de sa famille et s'avèrent donc une piste intéressante pour les généalogistes. De même, ils constituent une source sur l'histoire des conflits de la République et de l'Empire, notamment sur les armées royales de l'Ouest, troupes insurgées très actives en Bretagne qui ont effectué de nombreuses opérations sur le territoire morbihannais comme lors de l'expédition de Quiberon (1795), mais aussi durant le Consulat (1799-1800) et les Cent-Jours (1815).

Outre ces dossiers de secours, quelques documents relatifs à des pensions spécifiques sont également conservés. Ils concernent des ecclésiastiques, fonctionnaires de l'État sous le Consulat et l'Empire, dont les pensions étaient gérées avec celles des veuves de militaires (3 R 138-140). De même, on trouve un dossier sur les secours accordés sur la Liste Civile – fonds dont le Roi disposait à sa convenance notamment pour récompenser ses partisans – qui est rétablie avec le retour des Bourbons en 1814 (3 R 141).

Le second ensemble est constitué de dossiers sur les victimes militaires (3 R 142-159). Concernant exclusivement les armées républicaines et de l'Empire, ces documents sont riches en informations sur le sort des militaires décédés au début du XIX^e siècle. On trouve ainsi des registres et des listes des soldats décédés pendant les combats ou des suites de leurs blessures, de même qu'une quantité importante d'extraits mortuaires classée par ordre alphabétique. Ces documents s'avèrent donc précieux pour les généalogistes car ils permettent de connaître la date et le lieu de décès d'un militaire.

- **Conflits entre 1830 et 1914** (3 R 160-187).

Constituée de pièces relatives aux différents conflits du XIX^e siècle depuis 1830 (journées insurrectionnelles de juillet 1830 et de juin 1832, guerre de Crimée, campagnes d'Italie et du Mexique, guerre de 1870, expansion coloniale en Asie et en Afrique), mais aussi de documents où le conflit n'a pas été identifié, cette seconde partie est organisée en trois grandes rubriques.

La première comprend des dossiers relatifs aux demandes de secours et de pensions déposées par d'anciens militaires non blessés (3 R 160-166). Constitués de correspondance et de pièces justificatives (états de service notamment), ces documents permettent de retracer le parcours de ces anciens soldats et s'avèrent donc une source intéressante pour les généalogistes. Ils peuvent également parfois compléter les registres matricules pour les vétérans des conflits postérieurs aux années 1850.

Ayant pour objet les invalides, mutilés, et victimes de la guerre, la seconde rubrique est constituée principalement de dossiers de demandes d'aides formulées par les anciens militaires blessés et leurs familles (3 R 167-184). Comme pour les anciens soldats non blessés, ces documents s'avèrent riches en informations pour le généalogiste : états de service, détails de blessures, causes et lieu de la mort du militaire sont ainsi souvent mentionnés. Ils témoignent également de la préoccupation constante des autorités en faveur de l'aide à apporter aux anciens soldats blessés ou leurs parents survivants. Des organismes spécifiques ont ainsi pu être créés pour la distribution des secours. À ce sujet, il faut signaler en particulier deux dossiers sur les aides attribuées par la

« Caisse des offrandes Nationales », organisme de solidarité créé suite aux dons du Gouvernement italien, en reconnaissance de l'intervention des troupes franco-compiégnaises pour la libération de la Lombardie en 1859 (3 R 171, 3 R 177). De même, pour la guerre de 1870, on trouve une liasse sur la « Commission supérieure de répartition de secours aux familles de militaires, marins et gardes nationaux » (3 R 176), organisme créé durant le conflit, qui témoigne de la prise en compte rapide des victimes par le gouvernement.

Outre ces dossiers de demandes et d'attribution de secours, le fonds comprend également quelques recensements de victimes de la guerre de 1870 (3 R 172-174) et de l'expédition de Madagascar (3 R 185), qui témoignent des conséquences de ces conflits sur la population morbihannaise. De même, la commémoration de la guerre de 1870 est représentée par un dossier sur les monuments à la mémoire des soldats décédés en Suisse (3 R 180). Enfin, il faut signaler une liasse sur le rapatriement des corps, question qui commence à se poser dès la fin du XIX^e siècle, mais dans une moindre mesure évidemment que pour la première guerre mondiale (3 R 181).

La troisième rubrique est consacrée aux emplois réservés (3 R 186-187). Le fonds comprend ainsi deux dossiers relatifs à la réglementation et au placement des anciens militaires, témoignage des premières tentatives de l'État pour résoudre la question de la réinsertion des vétérans dans la vie civile.

- **Conflits entre 1914 et 1940** (3 R 188-406).

Constituée quasi exclusivement de documents sur la première guerre mondiale, cette dernière partie est organisée en plusieurs thèmes.

Le fonds comprend tout d'abord deux dossiers d'affaires générales relatifs à la réglementation adoptée durant cette période en faveur des anciens combattants et victimes de guerre, ainsi que sur le maintien de leurs droits (3 R 188-189). Ces dossiers permettent de constater l'importance prise au niveau réglementaire par la question de la prise en charge des victimes du premier conflit mondial.

On trouve ensuite un dossier de réclamation sur les secours aux anciens soldats non blessés (3 R 190) et de nombreux documents sur les invalides, mutilés et victimes de la guerre (3 R 191-216). Les documents ont tout d'abord pour objet les soldats morts lors de la guerre de 1914-1918 (3 R 191-198) : dénombrement des soldats morbihannais tués ou disparus, restitution des corps des soldats français ou de militaires alliés et ennemis, avec notamment un recensement des soldats étrangers enterrés dans les cimetières morbihannais, recherche de disparus et identification des corps, enfin aides apportées aux familles pour la visite des tombes. On trouve ensuite des dossiers relatifs à la rééducation des blessés et mutilés pendant et après la guerre, ainsi qu'aux aides financières qui leurs sont accordées (3 R 199-206). Un certain nombre de documents évoque aussi la prise en charge des victimes civiles directes ou indirectes du conflit (ayants droit des soldats décédés), à travers les différents secours qui leurs sont attribués (3 R 207-214). Ainsi, outre leur intérêt généalogique, ces dossiers d'invalides et de victimes de guerre témoignent également de l'impact important que le premier conflit mondial a pu avoir sur la population morbihannaise. Enfin, il faut signaler l'existence de deux dossiers relatifs à l'Entre-deux-guerres qui ont pour objet le rapatriement des corps des soldats décédés en temps de paix et l'activité du comité vannetais de la Croix-Rouge (3 R 215-216).

Le fonds comprend également quelques documents sur les emplois réservés : réglementation, demandes et offres d'emplois (3 R 217-219). Les nombreuses victimes du premier conflit mondial ont, en effet, amené l'État à adopter une législation spécifique en vue de leur réinsertion après guerre.

Enfin, le dernier thème abordé pour cette période concerne les différents comités et offices départementaux qui ont précédé l'ONAC : Comité départemental des mutilés et réformés de la guerre, Office départemental des pupilles de la Nation, Comité départemental des anciens combattants et enfin Office départemental des mutilés, combattants, victimes de guerre et pupilles de la Nation (3 R 220-406). On y trouve principalement des procès-verbaux de séances et des dossiers de personnel qui renseignent sur le fonctionnement de ces organismes. Il faut signaler également, dans la partie consacrée à l'Office départemental des pupilles de la Nation, un recensement des pupilles du département (3 R 233) ainsi que de nombreux dossiers de demandes de subventions pour leurs études ou raisons médicales (3 R 234-400).

FONDS DU SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (ONAC)

Le fonds comprend principalement des dossiers individuels constitués pour l'obtention de la carte d'ancien combattant (3 R 413-867). Si les dossiers consécutifs à la première guerre mondiale forment la majorité des liasses, certains concernent également des vétérans de la guerre de 1870 et des opérations extérieures (Tonkin et Cochinchine à la fin du XIX^e siècle, expéditions en Syrie, Pologne, Afrique et occupation de la Rhur durant l'Entre-deux-guerres).

Les dossiers sont établis par chaque demandeur domicilié dans le département. Classés alphabétiquement sans critère chronologique par l'Office départemental, ces dossiers ne suivent pas la personne lors d'un changement de domicile. Certaines personnes ont aussi pu être pensionnées sans avoir obtenu la qualité d'ancien combattant.

Ces dossiers individuels s'avèrent cependant très riches en informations : reflet des différentes attributions de l'Office départemental, ils comportent la copie des états de service, parfois des livrets militaires, mais aussi des pièces relatives à l'invalidité du vétéran (notamment des cartes avec parfois une photographie) et à l'aide sociale apportée par le service. De même, les dossiers renferment parfois des cartes de combattants volontaires de la résistance, certains anciens combattants, vétérans de la Grande Guerre, ayant également combattu durant la seconde guerre mondiale.

Le fonds de l'ONAC comprend aussi une série de bulletins individuels se rapportant aux dossiers de cartes d'anciens combattants (3 R 407-412). Constitué lors de l'enregistrement des demandes par le service départemental, le fichier est cependant incomplet : certains dossiers semblent ne pas être associés à des fiches ; inversement des fiches sont présentes alors que les dossiers ont été détruits (fiches portant la mention « archiver »). Le fichier constitue cependant un complément indispensable aux dossiers individuels si l'on souhaite réunir toutes les données disponibles pour chaque ancien combattant, de même qu'il recoupe avec les dossiers individuels, les registres matricules voire les complète.

Enfin, on trouve dans ce fonds deux articles renfermant de la documentation relative à la première guerre mondiale (3 R 868-869). Il s'agit de photos provenant du service des renseignements de l'artillerie (SRA) et de cartes d'état-major matérialisant l'évolution de la ligne de front. Ne concernant pas spécifiquement le département du Morbihan, ces éléments constituent cependant une source intéressante pour l'histoire de la Grande Guerre.

Mode de classement

Le fonds de la préfecture avait fait l'objet d'un premier classement peu détaillé et d'une cotation continue en série R. Repris afin de donner plus de détails dans l'analyse des articles, il a fait l'objet d'un classement chronologique, en trois grandes parties, suivant les périodes de conflit qui se sont succédées de la Révolution jusqu'à 1940. Puis, à l'intérieur de chaque partie, la répartition a été faite par grands thèmes suivant l'ordre proposé par l'instruction sur le classement et la cotation des archives dans les services d'Archives départementales (circulaire AD 98-8 du 18 décembre 1998).

Il faut noter que, dans la partie consacrée aux conflits antérieurs à 1830, les secours et pensions accordées à tous les anciens combattants et aux victimes de guerre ont été laissés ensemble, ceci afin de respecter l'ordre originel des dossiers. Pour les conflits postérieurs à cette date, ils ont été séparés entre ceux accordées aux anciens soldats non blessés et ceux des autres victimes dont les aides ont été classés dans la rubrique « invalides, mutilés, victimes de la guerre ».

Enfin, les extraits mortuaires des militaires de la République et de l'Empire, cotés auparavant dans la sous-série 6 M, et les dossiers de subventions aux pupilles de la Nation, classés auparavant en série T, ont aussi été intégrés dans ce fonds, afin de respecter la notion de producteur.

Pour le fonds de l'ONAC, les dossiers de pensions ont fait l'objet de trois versements distincts classés selon un ordre alphabétique au nom de la personne. Lors du classement de la sous-série, les trois versements ont été fusionnés en maintenant cet ordre alphabétique. À ce sujet, il faut noter que la particule « De » n'a pas été prise en compte. On trouve ainsi, par exemple, les patronymes commençant par « De F » sous la lettre « F ». De plus, les dossiers concernant des personnes n'ayant participé qu'à des conflits après l'Entre-deux-guerres ont été extraits pour être classés dans les archives contemporaines.

Quand au fichier regroupant les bulletins individuels de demandes, le classement originel, par ordre alphabétique au nom de la personne, a été conservé. Il faut cependant noter qu'il diffère de celui des dossiers individuels. En effet, les « Le » et « De » n'ont pas été pris en compte. On trouve ainsi, par exemple, les patronymes commençant par « Le B » sous la lettre « B ».

Conformément à l'instruction sur le classement et la cotation des archives dans les services d'Archives départementales (circulaire AD 98-8 du 18 décembre 1998), les fonds ont été cotés dans la sous-série 3 R intitulée « Anciens combattants et victimes de guerre ».

Conditions d'accès et d'utilisation

Modalités d'accès

Conformément à la réglementation en vigueur, les dossiers de subvention aux pupilles de la Nation (3 R 223-400) et les dossiers de pensions et de cartes de combattants ou d'invalidité (3 R 413-867), comportant des informations d'ordre privée, sont communicables après un délai de 50 ans à compter de leur date de clôture. Pouvant également comporter des données médicales, ces documents sont aussi soumis à un délai de communicabilité de 25 ans à compter de la date de décès de la personne concernée ou de 120 ans à compter de la date de naissance de celle-ci. La communication est cependant possible en présence de salle de lecture par extraction des pièces non communicables.

Les autres documents composant les fonds de la préfecture et de l'ONAC sont librement communicables.

Statut légal

Archives publiques

Sources complémentaires

Sources internes au service

Archives modernes (1800-1940)

- **Série K - Lois, ordonnances, arrêtés**

La série K est constituée entre autres par la collection du Bulletin des lois (sous-série 1 K, documents en cours de reclassement). Cette dernière regroupe notamment toute la législation prise en matière d'anciens combattants et de victimes de guerre depuis la Révolution.

- **Série M - Administration générale et économie**

La série M regroupe des documents officiels transmis au préfet mais également toute une série de documents intéressant les affaires militaires dans le Morbihan.

On trouve ainsi en sous-série 1 M, relative à l'administration générale du département, des dossiers sur les distinctions honorifiques accordées en particulier aux militaires : Légion d'Honneur (1 MDH 2-19) et décorations militaires (1 MDH 20-35).

De même, la sous-série 2 M, sur le personnel de la Préfecture, comprend un dossier sur les agents employés dans les autres services départementaux et notamment à l'ONAC (2 M 64).

On trouve également en sous-série 4 M, relative à la police, deux articles sur la réglementation et les demandes de transport des corps (4 M 239-240).

Enfin, la sous-série 10 M, sur le travail et à la main d'œuvre, comprend deux dossiers sur l'emploi obligatoire des pensionnés de guerre (10 M 17-18).

- **Sous-série 2 O - Dossiers d'administration communale**

La sous-série 2 O est constituée de dossiers produits par les bureaux de la préfecture chargés du contrôle des affaires communales. Sont notamment conservés, pour presque toutes les communes du département, des documents relatifs à l'érection des monuments aux morts.

- **Série P - Finances, cadastre, postes**

La série P renferme notamment la comptabilité générale des ministères versée par les préfectures. Dans la partie consacrée au ministère des Anciens combattants, on trouve les registres et pièces de comptabilité des services qui ont précédés l'ONAC dans le département (P 1132-1155).

- **Série R - Affaires militaires et organismes temporaires en temps de guerre**

Outre la sous-série 3 R, la série R, en cours de reclassement, comprend de nombreux dossiers sur les affaires militaires dans le département : préparation militaire et recrutement (1 R), organisation de l'armée (2 R), Garde nationale et corps spéciaux (4 R), gendarmerie (5 R), sapeurs-pompier (6 R), Marine et garde-côtes (7 R), organismes temporaires en temps de guerre (10 R). Ils constituent un complément indispensable pour comprendre l'histoire militaire et les conséquences des conflits du XIX^e et du début du XX^e siècle dans le Morbihan.

- **Série U - Justice**

Les dossiers produits par le greffe civil des tribunaux d'instance du département sont en partie relatifs aux anciens combattants et aux victimes de guerre. On y trouve ainsi des jugements déclaratifs de décès ou de disparition de militaires, des dossiers d'adoption et de jugements déclaratifs de pupilles de la Nation, des décisions d'allocation aux ascendants de soldats décédés et de réattribution de pécule aux familles, ainsi que des jugements rendus par le tribunal des Pensions.

- **Série Z - Sous-préfectures**

La sous-série 1 Z, relative à la sous-préfecture de Lorient, est constituée notamment de plusieurs dossiers sur la police du transport des corps (1 Z 46-48) et sur l'état-civil des militaires décédés (1 Z 145).

De même, en sous-série 2 Z, sur la sous-préfecture de Ploërmel, on trouve des documents relatifs aux secours et pensions accordés à d'anciens soldats suite à un legs de Napoléon I^{er} (2 Z 34).

Archives contemporaines (postérieures à 1940) : série W

La série W comprend de nombreux fonds provenant de l'ONAC (22 W, 106 W, 1828 W, 1835 W, 1838 W-1840 W, 1843 W-1844 W, 2117 W). Concernant les anciens combattants et les victimes des conflits à partir de la seconde guerre mondiale, ils constituent la suite chronologique des dossiers que l'on peut trouver en sous-série 3 R : indemnisation de soins aux pensionnés tuberculeux, gestion des pupilles de la Nation, fonctionnement de l'ONAC, attribution ou rejet des cartes de travailleurs forcés, des cartes d'invalidité, des cartes d'anciens combattants et des cartes de combattants volontaires de la résistance.

De même, un fonds provenant de la préfecture (19 W) peut également être consulté. Il comprend notamment de nombreux dossiers sur les anciens combattants et les victimes de la seconde guerre mondiale : recensement et attribution d'aides, recherches de militaires disparus, gestion des sépultures, mais aussi fonctionnement de l'ONAC.

Archives communales déposées : série 3 ES

Selon la commune, on peut trouver en série H, relative aux affaires militaires, des documents sur les soldats disparus ou décédés durant la première guerre mondiale, ainsi que sur les pensions et secours accordées aux anciens militaires des armées royales de l'Ouest. De même, la série M, sur les édifices communaux, peut comprendre des dossiers sur l'érection des monuments aux morts. Enfin, la série Q, relative à l'assistance et la prévoyance, est constituée parfois de documents sur les secours apportés aux victimes militaires et à leurs familles.

Archives hospitalières : sous-série H DÉPÔT

Dans les fonds des hôpitaux d'Auray (3 H DÉPÔT 1), de Bodélio à Lorient (9 H DÉPÔT 2) et de Port-Louis (11 Hs) sont notamment conservés des registres d'entrées et de sorties des malades militaires ainsi que des registres de décès qui peuvent concerner des soldats. En outre, les fonds des hôpitaux d'Auray et de Port-Louis comprennent des documents sur les effets et objets laissés par les militaires décédés (3 H DÉPÔT 1/35 ; 11 Hs 42). On trouve également dans le fonds de l'hôpital de Malestroit un dossier sur les malades réformés ou mutilés de la première guerre mondiale (13 Hs 8)

Enfin, le fonds de l'asile d'aliénés de Lesvellec à Saint-Avé (20 H DÉPÔT 2) comprend des dossiers individuels de malades qui sont parfois des anciens militaires. On trouve également des dossiers de pensions accordés à des ayants droit de soldats décédés.

Archives privées : série J

Dans le fonds coté 74 J, on trouve plusieurs fichiers alphabétiques établis par le Cercle généalogique de Bretagne Sud suite au dépouillement des dossiers de pensions des anciens chouans constitués sous la Restauration (74 J 149-154, 208-209, 226, 230, 236).

De même, le fonds Louis Grojean (8 J) comprend une étude sur le Morbihan militaire de 1789 à 1806 ainsi que des biographies sur les généraux des armées républicaines et de l'Empire.

Sources externes au service Archives nationales - site de Pierrefitte-sur-Seine

En matière militaire, les Archives nationales conservent les versements des différents ministères, hormis les ministères de la Défense et des Affaires Étrangères, dans la sous-série F⁹. Témoin de l'intervention du pouvoir civil dans le domaine militaire, cette sous-série comporte notamment :

- des pièces sur les militaires décédés, disparus, réformés et retraités (F⁹ 53),
- des documents sur les emplois civils réservés aux anciens militaires (F⁹ 53 bis),
- des dossiers individuels de demandes de récompenses, secours et indemnités (F⁹ 1154-1245),
- des listes de « Morts pour la France » (F⁹ 3901-5563).

Service historique de la Défense

- **Site de Vincennes**

Ce service conserve les archives de l'armée de terre, celles des services communs du ministère de la Défense et du secrétariat général de la Défense nationale. Il a également été le dépositaire des fonds d'archives anciens du ministère de la Guerre. Les fonds qui y sont conservés sont donc la source principale de l'histoire de la politique de défense et de l'histoire des armées françaises à partir du XVII^e siècle. En matière d'anciens combattants et victimes de guerre, il faut consulter en particulier :

- la série X, relative à l'organisation de l'administration centrale, des unités et services, et plus précisément les sous-séries suivantes : Xad (Maison du Roi), Xb (infanterie), Xc (cavalerie), Xd (artillerie, train), Xp (armées françaises), Xr (non combattants), Xu (Armées royales de l'Ouest), Xy (invalides), Xz (état civil militaire) ;
- la série Y, relative aux documents individuels ou collectifs concernant le personnel, et en particulier les sous-séries Yf (dossiers de pensions) et Yi (contrôle des invalides).

- **Site de Caen**

Le bureau des archives des victimes des conflits contemporains (BAVCC) conserve les documents qui permettent d'honorer et de faire valoir les droits de cinq millions de victimes civiles et militaires des deux derniers conflits mondiaux, mais également des guerres plus récentes. Les archives qu'il conserve, fichiers et dossiers individuels pour l'essentiel, sont celles qu'il a produites depuis 1916 dans le cadre de ses missions :

- établir les actes de décès et de disparitions ;
- attribuer la mention « Mort pour la France » ;
- restituer les objets et liquidités trouvés sur les décédés ou dans les camps de concentration ;
- rapatrier, exhumer et restituer les corps ;
- entretenir les tombes et les nécropoles nationales.

Ressources numériques

Sur le site www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr, plusieurs bases de données sont disponibles :

- « Morts pour la France de la Première Guerre mondiale » : elle comprend plus de 1,3 million de militaires décédés au cours de la Grande Guerre et ayant obtenu la mention « Mort pour la France ».
- « Fusillés de la Première Guerre mondiale » : elle concerne les militaires et civils fusillés en application d'une décision de la justice militaire ou exécutés sommairement durant la première guerre mondiale.

- « Militaires décédés sur les théâtres d'opérations extérieurs (1905-1962) » : elle concerne les militaires décédés sur les théâtres d'opérations extérieurs, principalement en Indochine, au Maroc et au Levant.
- « Sépultures de guerre » : elle comprend aujourd'hui 660 000 noms et permet de connaître le lieu d'inhumation des personnes décédées au cours des conflits contemporains, également celles de la guerre de 1870-71, reposant dans les nécropoles nationales et les carrés militaires communaux entretenus par le ministère de la Défense.

Bibliographie

Ouvrages

- **Guerres napoléoniennes**

PETITEAU (Nathalie). *Lendemain d'Empire : les soldats de Napoléon dans la France du XIXe siècle*. Paris : La Boutique de l'Histoire, 2003. HB 8485

QUENTIN (Danielle) et QUENTIN (Bernard). *Austerlitz : 2 décembre 1805 : dictionnaire biographique des soldats de Napoléon tombés au Champ d'honneur*. Paris : éditions Archives & Culture, 2004. PB 1904

- **Première guerre mondiale**

BIDEGAIN (Eneko), BROUDIC (Jean-Yves), CARRÉ (Daniel). *Mémoire et trauma de la Grande Guerre : Bretagne, Catalogne, Corse, Euskadi, Occitanie*. Rennes : éditions Tir, 2010. HB 12608

FARON (Olivier). *Les enfants du deuil. Orphelins et pupilles de la nation de la première guerre mondiale (1914-1941)*. Paris : Éditions La Découverte, 2001. HB 8072

FOUCHARD (Dominique). *Le poids de la guerre. Les poilus et leur famille après 1918*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2013. HB 12013

PROST (Antoine). *Les anciens combattants (1914-1939)*. Paris : Gallimard, collection Archives, 1977. HB 3799

PROST (Antoine). *Les Anciens Combattants et la Société Française, 1914-1939*. Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1977. PB 878/1-3

THOMAS (Yann). *De la Mort à la Mémoire*. Cully : OREP éditions, 2008. KB 6940

Travaux universitaires

MONTES (Jean-François). 1915-1939, (*retravailler ou le retour du mutilé : une histoire de l'entre-deux-guerres*). Paris : Office national des Anciens Combattants et Victimes de guerre, rapport de recherche doctorale, 1991. TH 362/1-2

Périodiques

- **Réglementation**

Recueil des actes administratifs. Préfecture du Morbihan. Vannes, depuis 1816. IB 712

- **Première guerre mondiale**

Bulletin de l'office national des mutilés et réformés de la guerre. Paris : Imprimerie Nationale, 1918-1934. IB 785

Bulletin de l'Office national des pupilles de la nation. Paris : Presses universitaires françaises, Imprimerie Nationale, 1919-1934. IB 786

Bulletin de l'Office national des mutilés, combattants, victimes de la guerre et pupilles de la nation. Paris : Imprimerie Nationale, 1935-1945. IB 787

Assemblée plénière de l'office national des mutilés et réformés de la guerre. Comité provisoire de l'office national du combattant. Paris : Imprimerie Nationale, 1927-1938. IB 788

Journal des mutilés et combattants. Paris, 1922-1934. JO 157

Le Morbihan mutilé : organe mensuel de l'Union départementale des mutilés, réformés, veuves, ascendants et orphelins de guerre du Morbihan. Vannes, 1925-1994. JO 225

L'Union combattante du Morbihan. Lorient : Union nationale des combattants du Morbihan, 1928. JO 226

Contrôle de la description

Rédacteur Carlos Chedas

Indexation

Matières (th) ancien combattant, armée de terre, guerre, victime de guerre

Géographique Morbihan (France ; département)

Sommaire

3 R 1-406	Fonds de la Préfecture	1787-1959
3 R 1-159	Conflits antérieurs à 1830	1787-1876
3 R 1-141	Secours et pensions	an VII-1876
3 R 1-137	Aux anciens soldats et à leurs familles pour les conflits de la République et de l'Empire	an VII-1876
3 R 1-14	Armée républicaine et Armée de l'Empire	an VII-1876
3 R 15-137	Armées royales de l'Ouest	1814-1846
3 R 15-37	Entre 1814 et 1823	1814-1823
3 R 38-133	Entre 1823 et 1830	1823-1830
3 R 134-137	Après 1830	1830-1846
3 R 138-141	Pensions spécifiques	an VII-1842
3 R 142-159	Invalides, mutilés, victimes de la guerre	1787-1837
3 R 160-187	Conflits entre 1830 et 1914	1831-1919
3 R 160-166	Secours et pensions aux anciens soldats non blessés	1832-1919
3 R 167-185	Invalides, mutilés, victimes de la guerre	1831-1919
3 R 167-169	Guerres sous la Monarchie de Juillet	1831-1896
3 R 170-171	Guerres du Second Empire	1874-1904
3 R 172-180	Guerre de 1870	1870-1919
3 R 181-185	Conflits non identifiés et guerres coloniales	1873-1916
3 R 186-187	Emplois réservés	1875-1911
3 R 188-406	Conflits entre 1914 et 1940	1914-1959
3 R 188-189	Affaires générales	1919-1940
3 R 190	Secours et pensions aux anciens soldats non blessés	1917-1924
3 R 191-216	Invalides, mutilés, victimes de la guerre	1914-1948
3 R 191-214	Première guerre mondiale	1914-1948
3 R 215-216	Entre-deux-guerres	1921-1937
3 R 217-219	Emplois réservés	1916-1919
3 R 220-406	Comités et offices départementaux	1916-1959
3 R 407-869	Fonds du Service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre	1915-2006

Fonds de la Préfecture

Conflits antérieurs à 1830

Secours et pensions

Aux anciens soldats et à leurs familles pour les conflits de la République et de l'Empire

Armée républicaine et Armée de l'Empire

- 3 R 1** Réglementation. an X-1817
Textes officiels, circulaires, instructions, correspondance.
- 3 R 2-10** Sous la Révolution, le Premier Empire et la Restauration. an VII-1827
- 3 R 2-7** Anciens soldats. an VIII-1827
- 3 R 2** Solde de retraite et traitement de réforme. an X-1820
Décisions collectives d'attribution et envoi de mandats de paiement : états nominatifs, correspondance.
- 3 R 3-4** Aides. an VIII-1827
Dossiers individuels de demandes et d'attributions : états de service, extraits d'actes d'état civil, certificats de congés de réforme, correspondance.
Il s'agit principalement de soldes de retraite, de congés et de traitement de réforme, de gratifications et de pensions d'invalidité.
Classement alphabétique des dossiers au nom du demandeur. Les particules « La » et « Le » ont été prises en compte. On trouve ainsi, par exemple, les noms commençant par « La V » avant les « Lab ».
- 3 R 3** Alanique (Célin)-Kergosien (Louis). an IX-1823

- 3 R 4** La Flamme (Louis)-Vohay (Joseph).
an VIII-1827
- 3 R 5-7** Secours.
an VIII-1810
Recensement des bénéficiaires : états nominatifs, correspondance.
- 3 R 5** Militaires invalides et vétérans retirés avec brevets de pensions.
an VIII-an IX
- 3 R 6** Officiers qui jouissent du traitement de réforme dans le Morbihan.
1806-1808
Il s'agit de recenser les officiers qui sont susceptibles de reprendre du service.
- 3 R 7** Dotations aux militaires ayant perdu un membre aux batailles de Thann, d'Eckmühl, d'Essling et de Wagram.
1810
- 3 R 8-9** Familles de soldats décédés.
an VII-1822
- 3 R 8** Secours aux « veuves et enfants orphelins ou infirmes des défenseurs de la Patrie ».
an VIII-1810
Recensement des bénéficiaires et envois collectifs de brevets de pensions : états nominatifs, correspondance.
- 3 R 9** Aides.
an VII-1822
Dossiers individuels de demandes et d'attributions : états de service, extraits d'actes d'état civil, correspondance.
Classement alphabétique des dossiers au nom du militaire décédé.

- 3 R 10** Titulaires de secours décédés. an IX-1824
Signalement à la Préfecture : actes de décès, correspondance.
- 3 R 11-12** Sous la Monarchie de Juillet et la Seconde République. 1831-1849
- 3 R 11** Aides¹. 1838-1839
Recensement des demandes puis propositions d'attribution : états nominatifs.
Les états nominatifs concernent également quelques militaires ayant participé aux conflits de la Monarchie de Juillet.
- 3 R 12** Secours. 1831-1849
Dossiers individuels de demandes : états de service, extraits d'actes d'état civil, correspondance.
L'article concerne les anciens soldats et les familles de militaires décédés.
Classement alphabétique au nom du demandeur.
- 3 R 13-14** Sous le Second Empire et la III^e République. 1860-1876
- 3 R 13** « Liste alphabétique des anciens militaires de la République et de l'Empire existant dans le département du Morbihan à l'époque du 5 décembre qui n'ont point encore obtenu de secours viagers ». 1860
- 3 R 14** Aides aux anciens militaires et marins. 1869-1876
Demandes et allocations : états de service, certificats de notoriété, extraits d'actes d'état civil, correspondance.
Il s'agit principalement de documents produits du fait de l'application de la loi du 5 mai 1869 qui institue une pension de 250 francs en faveur des anciens militaires et marins de la République et du Premier Empire.

1 Voir également les articles concernant les guerres sous la Monarchie de Juillet (3 R 161, 167-169).

Armées royales de l'Ouest**Entre 1814 et 1823**

- 3 R 15** Réglementation. 1814-1823
Circulaires, instructions.
- 3 R 16-20** Secours prévus par l'ordonnance royale du 31 mai 1814 1814-1823
L'ordonnance concerne les anciens soldats blessés et les veuves de militaires.
- 3 R 16** Anciens soldats blessés et veuves de militaires. 1814-1816
Recensement des demandes puis propositions d'attribution : états nominatifs, correspondance.
La liasse concerne également le département du Finistère.
Listes établies par catégorie de demandeurs : « militaires blessés » et « veuves de militaires ».
- 3 R 17** Anciens soldats blessés. 1815-1819
Allocations de gratifications et de soldes de retraites : états nominatifs, correspondance.
- 3 R 18-19** Veuves de militaires. 1814-1823
- 3 R 18** Dossiers individuels de demandes rejetés. 1814-1815
Avis de la commission, extraits d'actes d'état civil, certificats d'indigence et de non remariage.
Classement des dossiers par commune. Puis, dans chaque commune, classement par ordre alphabétique suivant le nom de jeune fille de la veuve.
- 3 R 19** Aides. 1816-1823
Attribution : correspondance.

- 3 R 20** Titulaires décédés ou déjà pensionnés. 1818-1819
Propositions d'attribution des aides à de nouveaux bénéficiaires : états nominatifs, correspondance.
- 3 R 21** Secours prévus par l'ordonnance royale du 22 mai 1816 et la loi du 26 juillet 1821 1817-1823
Recensement des bénéficiaires et attribution d'aides : états nominatifs, extraits d'actes d'état civil, correspondance.
Les aides sont versés aux anciens militaires amputés ou mis hors d'état de servir en 1815.
- 3 R 22-35** Secours prévus par la décision royale du 12 février 1817 1817-1823
Un budget de 250 000 francs est alloué au ministère de la Guerre pour des secours annuels et viagers aux anciens soldats valides et blessés.
- 3 R 22** Enregistrement des demandes. 1817-1819
Envois de pièces pour l'instruction des dossiers : correspondance.
- 3 R 23-28** Aides accordées par la loi de finances du 15 mai 1818 1818-1819
Répartition : états nominatifs, certificats de vie, correspondance.
- 3 R 23** Arrondissement de Lorient. 1818-1819
- 3 R 24** Arrondissement de Ploërmel. 1818-1819
- 3 R 25** Arrondissement de Pontivy. 1818-1819
- 3 R 26** Arrondissement de Vannes. 1818-1819

- 3 R 27** Distribution aux anciens militaires déjà pensionnés ou qui ont changé de domicile (s. d. [1819]). s. d.
États nominatifs.
La liasse concerne l'ensemble du Morbihan.
- 3 R 28** Fonds restés disponibles. 1818-1819
Propositions de répartition : états nominatifs.
- 3 R 29-34** Aides accordées par la loi de finances du 14 juillet 1819 1819-1820
Répartition : états nominatifs, certificats de vie, quittances, correspondance.
- 3 R 29** Arrondissement de Lorient. 1819-1820
- 3 R 30** Arrondissement de Ploërmel. 1819-1820
- 3 R 31** Arrondissement de Pontivy. 1819-1820
- 3 R 32** Arrondissement de Vannes. 1819-1820
- 3 R 33** Anciens militaires compris dans la distribution mais qui n'ont pas touché de secours. 1820
État nominatif.
Il s'agit de militaires décédés, dont la commune de résidence est inconnue ou qui jouissent déjà d'une pension.
- 3 R 34** Fonds restés disponibles. 1819-1820
Propositions de répartition : états nominatifs.

3 R 35	Aides attribuées entre 1820 et 1823	1819-1823
	États nominatifs, certificats de vie, correspondance.	
3 R 36-37	Pensions.	1816-1823
	Gestion.	
3 R 36	Titulaires de secours.	1818-1823
	Signalement des décès à la Préfecture : actes de décès, correspondance.	
3 R 37	Anciens soldats et veuves de militaires non pensionnés.	1816-1823
	Recensement et demandes d'aides : états nominatifs, états de service, certificats de notoriété, correspondance.	
	Il s'agit des personnes qui ont sollicité des secours ou qui sont potentiellement admissibles mais qui n'ont pas été comprises dans la distribution des aides.	
Entre 1823 et 1830		
3 R 38-67	Secours prévus par les ordonnances royales du 3 décembre 1823 et du 29 décembre 1824	1824-1829
3 R 38-44	Demandes.	1824-1825
	Enregistrement.	
3 R 38-39	Secours prévus par l'ordonnance royale du 3 décembre 1823	1824
3 R 38	Département du Morbihan.	1824
	Répartition : états nominatifs, correspondance.	
	Liste globale et états nominatifs classés par arrondissement puis par catégorie de demandeurs : « militaires blessés » et « veuves et orphelins de militaires ».	

3 R 39	Communes de l'arrondissement de Vannes. Répartition : états nominatifs, correspondance. La liasse concerne également les communes d'Hennebont, Kervignac, Locmariaquer et Plumergat qui dépendent de l'arrondissement de Lorient.	1824
3 R 40-44	Secours prévus par l'ordonnance royale du 29 décembre 1824	1825
3 R 40-43	Département du Morbihan. Répartition.	1825
3 R 40-42	Demandes acceptées.	1825
3 R 40	Arrondissements de Lorient et de Vannes. Rapports des sous-préfets, états nominatifs, correspondance. Classement par catégorie de demandeurs : « militaires blessés », « veuves et orphelins de militaires », « militaires non blessés », « individus non militaires réclamant pour services rendus à la cause royale », « individus non militaires réclamant pour pertes éprouvées dans les armées royales ».	1825
3 R 41	Arrondissements de Ploërmel et de Pontivy. Rapports des sous-préfets, correspondance.	1825

- 3 R 42** Communes de l'arrondissement de Vannes. 1825
États nominatifs, correspondance.
La liasse concerne également la commune de Carnac qui dépend de l'arrondissement de Lorient.
- 3 R 43** Demandes rejetées. 1825
État nominatif.
- 3 R 44** Département du Finistère. 1825
Répartition : états nominatifs, correspondance.
Classement par catégorie de demandeurs : « militaires blessés », « veuves et orphelins de militaires », « militaires non blessés », « individus non militaires réclamant pour services rendus à la cause royale », « individus non militaires réclamant pour pertes éprouvées dans les armées royales ».
- 3 R 45** Attribution. 1825-1826
Décisions de la commission d'attribution : rapports de séances, correspondance.
Les décisions concernent également les admis pour le département du Finistère.
- 3 R 46-64** Dossiers individuels. 1823-1827
- 3 R 46** Envoi des dossiers et des pièces pour leur constitution à la Préfecture. 1823-1826
Extraits d'actes d'état civil, états de service, certificats de notoriété, correspondance.

3 R 47-63 Admis².

1823-1825

Extraits d'actes d'état civil, actes de notoriété, états de service, certificats d'indigence, certificats médicaux, correspondance.

Classement numérique d'après le rapport de la commission d'attribution (3 R 45).
Les dossiers comportent parfois plusieurs numéros : se référer à celui inscrit en bas du dossier.

3 R 47 N° 1-50

1823-1825

3 R 48 N° 51-100

1823-1825

3 R 49 N° 101-150

1823-1825

3 R 50 N° 151-200

1823-1825

3 R 51 N° 201-250

1823-1825

3 R 52 N° 251-300

1823-1825

3 R 53 N° 301-350

1823-1825

3 R 54 N° 351-400

1823-1825

3 R 55 N° 401-460

1823-1825

3 R 56 N° 461-520

1823-1825

Le dossier n° 521 est manquant.

² Voir le registre de la commission d'attribution (3 R 45) pour la concordance entre numéros et bénéficiaires des secours.

	3 R 57	N° 522-580	1823-1825
	3 R 58	N° 581-650	1823-1825
	3 R 59	N° 651-720	1823-1825
	3 R 60	N° 721-770	1823-1825
	3 R 61	N° 771-820	1823-1825
	3 R 62	N° 821-870	1823-1825
	3 R 63	N° 871-908	1823-1825
	3 R 64	Non admis ³ . Extraits d'actes d'état civil, actes de notoriété, états de service, certificats d'indigence, certificats médicaux, correspondance. Il y a très peu de dossiers. De fait, les personnes ayant en grande majorité fait de nouvelles demandes en 1827, l'administration a réutilisé les dossiers constitués pour les ordonnances de 1823-1824 et les a complétés avec de nouvelles pièces.	1824-1827
	3 R 65-67	Distribution.	1824-1829
	3 R 65	Ensemble des bénéficiaires. Notification et paiement : mandats de paiement, correspondance.	1824-1829

³ Voir les états nominatifs des ordonnances royales du 3 décembre 1823 (3 R 38) et du 29 décembre 1824 (3 R 40) pour la concordance entre numéros et dossiers individuels.

3 R 66-67	« Anciens militaires et veuves de militaires jouissant d'un secours annuel et viager sur les fonds du ministère de la Guerre ».	1825-1827
	Recensement : états nominatifs, correspondance.	
3 R 66	Arrondissement de Lorient.	1825-1827
3 R 67	Communes des arrondissements de Lorient et de Vannes.	1827
3 R 68-128	Secours prévus par l'ordonnance royale du 1 ^{er} août 1827	1824-1830
3 R 68-70	Demandes. Enregistrement.	1827
3 R 68-69	Demandes acceptées. Répartition.	1827
3 R 68	Quatre arrondissements du Morbihan ⁴ . Rapports des sous-préfets, états nominatifs, correspondance. Classement pour chaque arrondissement par catégorie de demandeurs : « militaires blessés », « veuves et orphelins de militaires », « militaires non blessés », « individus non militaires réclamant pour services rendus à la cause royale », « individus non militaires réclamant pour pertes éprouvées dans les armées royales »	1827
3 R 69	Communes des arrondissements de Lorient et de Vannes. États nominatifs, correspondance.	1827

⁴ Ces listes ont été utilisées pour la rédaction des états nominatifs par catégorie des arrondissements de Lorient et de Vannes (3 R 68).

- 3 R 70** « Demandes tardives, irrégulières et non fondées » (s. d. [1827]).
s. d.
État nominatif.
Enregistrement des personnes dont les dossiers de demandes étaient incomplets, dont certaines pièces n'étaient pas conformes, ou arrivés après l'examen de la commission d'attribution.
La liasse concerne l'ensemble du Morbihan.
- 3 R 71** Attribution. 1827-1828
Décisions de la commission d'attribution : rapports de séances, correspondance.
Les décisions concernent également les admis pour le département du Finistère.
- 3 R 72-127** Dossiers individuels. 1824-1829
Il s'agit en majorité de personnes qui n'ont pas obtenu d'aides prévues par les ordonnances royales de 1823-1824 et qui renouvellent leurs demandes. Ces personnes ont pu alors bénéficier d'un secours prévu par l'ordonnance de 1827 ou se voir une nouvelle fois refuser une aide financière.
Les dossiers concernent également des personnes qui sollicitent pour la première fois un secours. Leurs demandes aussi ont alors pu être admises ou refusées.
Les dossiers peuvent contenir les pièces suivantes : extraits d'actes d'état civil, actes de notoriété, états de service, certificats d'indigence, certificats médicaux, correspondance.
- 3 R 72** Envoi des dossiers et des pièces pour leur constitution à la Préfecture. 1827-1829
Extraits d'actes d'état civil, états de service, certificats de notoriété, correspondance.

3 R 73-125 Département du Morbihan.

1824-1828

3 R 73-112 Demandes traitées.

1824-1828

3 R 73-110 Demandes régulières⁵.

1824-1828

Classement par arrondissement puis par catégorie de demandeurs : « militaires blessés », « veuves et orphelins de militaires », « militaires non blessés », « individus non militaires réclamant pour services rendus à la cause royale », « individus non militaires réclamant pour pertes éprouvées dans les armées royales ». Classement ensuite par ordre numérique suivant la numérotation des états nominatifs de l'ordonnance royale du 1^{er} août 1827 (3 R 68) et du rapport de la commission d'attribution (3 R 71).

Les dossiers comportent parfois plusieurs numéros : se référer à celui inscrit en bas du dossier. La numérotation est également discontinue : les intervalles correspondent aux numéros attribués aux dossiers non admis.

3 R 73-78 Arrondissement de Lorient.

1824-1827

3 R 73 « Militaires blessés ».

1824-1827

3 R 74 « Veuves et orphelins de militaires ».

1825-1827

3 R 75-78 « Militaires non blessés ».

1824-1827

3 R 75 N° 1-95

1824-1827

⁵ Voir le registre de la commission d'attribution (3 R 71) et les états nominatifs de l'ordonnance royale du 1^{er} août 1827 (3 R 68) pour la concordance entre numéros et bénéficiaires des secours.

3 R 76 N° 96-195
1824-1827

3 R 77 N° 196-300
1824-1827

3 R 78 N° 301-330
1825-1827

3 R 79-83 Arrondissement de Ploërmel.
1824-1828

3 R 79 « Militaires blessés ».
1824-1827

3 R 80 « Veuves et orphelins de
militaires ».
1824-1827

3 R 81 « Militaires non blessés ».
1824-1828

3 R 82 « Individus non militaires ayant
rendu des services à la cause
royale ».
1825-1827

3 R 83 « Individus éprouvés par des
pertes lors de services rendus
à la cause royale ».
1825-1827

- 3 R 84-88** Arrondissement de Pontivy.
1824-1828
- 3 R 84** « Militaires blessés ».
1824-1828
- 3 R 85** « Veuves et orphelins de militaires ».
1824-1828
- 3 R 86** « Militaires non blessés ».
1824-1827
- 3 R 87** « Individus non militaires ayant rendu des services à la cause royale ».
1825-1827
- 3 R 88** « Individus éprouvés par des pertes lors de services rendus à la cause royale ».
1825-1827
- 3 R 89-110** Arrondissement de Vannes.
1824-1828
- 3 R 89-90** « Militaires blessés ».
1824-1828
- 3 R 89** Guerres révolutionnaires [1792-1799].
1824-1828
- 3 R 90** 1815 [Cent-Jours].
1824-1827

3 R 91 « Veuves et orphelins de militaires ».
1825-1827

3 R 92-107 « Militaires non blessés ».
1824-1828

3 R 92-105 Guerres révolutionnaires
[1792-1799].
1824-1828

3 R 92 N°1-80
1824-1828

3 R 93 N°81-160
1824-1828

3 R 94 N°161-240
1824-1828

3 R 95 N°241-310
1824-1828

3 R 96 N°311-370
1824-1828

3 R 97 N°371-440
1824-1828

3 R 98 N°441-500
1824-1828

3 R 99 N°501-570
1824-1828

3 R 100 N°571-650
1824-1828

3 R 101 N°651-710
1824-1828

3 R 102 N°711-770
1824-1828

3 R 103 N°771-830
1824-1828

3 R 104 N°831-900
1824-1828

3 R 105 N°901-935
1824-1828

3 R 106-107 1815 [Cent-Jours].
1824-1828

3 R 106 N°1-40
1824-1828

3 R 107 N°41-123
1824-1828

3 R 108 « Individus non militaires
ayant rendu des services à
la cause royale ».
1824-1828

3 R 109-110 « Individus éprouvés par des pertes lors de services rendus à la cause royale ». 1824-1827

3 R 109 N°1-40 1825-1827

3 R 110 N°41-103 1824-1827

3 R 111-112 « Demandes tardives, irrégulières et non fondées »⁶. 1825-1827

Il s'agit de dossiers incomplets, dont certaines pièces n'étaient pas conformes, ou arrivés après l'examen de la commission d'attribution.

Ces demandes ont, pour certaines, pu être admises aux secours.

Classement selon l'état nominatif correspondant à ce type de demandes (3 R 70).

3 R 111 N°1-70 1825-1827

3 R 112 N°71-142 1825-1827

⁶ Voir l'état nominatif correspondant à ce type de demandes (3 R 70) pour la concordance entre numéros et dossiers.

3 R 113-125 Demandes non transmises à la Préfecture.

1824-1828

3 R 113-120 Dossiers déjà présentés pour les secours prévus par l'ordonnance royale du 24 décembre 1824⁷.

1824-1827

Classement par catégorie puis par ordre numérique suivant la numérotation des états nominatifs de l'ordonnance royale du 24 décembre 1824 (3 R 40).

Les dossiers comportent parfois plusieurs numéros : se référer à celui inscrit en haut du dossier. La numérotation est également discontinue : les intervalles correspondent aux numéros attribués aux dossiers admis.

3 R 113 « Militaires blessés ».

1824-1827

3 R 114-115 « Veuves et orphelins de militaires ».

1824-1827

3 R 114 Veuves.

1824-1827

3 R 115 Orphelins.

1824-1827

3 R 116-119 « Militaires non blessés ».

1824-1827

3 R 116 N°1-148

1824-1827

3 R 117 N°151-300

1824-1827

⁷ Voir les états nominatifs de l'ordonnance royale du 24 décembre 1824 (3 R 40) pour la concordance entre numéros et bénéficiaires des secours.

- 3 R 118** N°301-450
1824-1827
- 3 R 119** N°451-554
1824-1827
- 3 R 120** « Individus non militaires ayant rendu des services ou éprouvés par des pertes lors de services rendus à la cause royale ».
1824-1827
- 3 R 121-125** Premières demandes présentées en 1827⁸.
1824-1828
Classement suivant l'ordre alphabétique des communes des demandeurs. Classement ensuite pour chaque commune par ordre numérique suivant la numérotation des états nominatifs de l'ordonnance royale du 1^{er} août 1827 (3 R 69).
Les dossiers comportent parfois plusieurs numéros : se référer à celui inscrit en bas du dossier. La numérotation est également discontinue : les intervalles correspondent aux numéros attribués aux dossiers admis.
- 3 R 121** Auray à Brech.
1824-1828
- 3 R 122** Camors à Kervignac.
1825-1827
- 3 R 123** Landaul à Locoal-Mendon.
1825-1827
- 3 R 124** Merlevenez à Plumergat.
1825-1827

⁸ Voir les états nominatifs par commune de l'ordonnance royale du 1^{er} août 1827 (3 R 69) pour la concordance entre numéros et dossiers non admis aux secours.

	3 R 125	Pluneret à Riantec.	1825-1828
	3 R 126-127	Département du Finistère ⁹ .	1824-1827
		Classement d'après les états nominatifs de l'ordonnance royale du 29 décembre 1824 (3 R 44) et le rapport de la commission d'attribution (3 R 71) : répartition entre admis et non admis, par catégorie de demandeurs puis suivant un ordre numérique.	
	3 R 126	Admis.	1824-1827
	3 R 127	Non admis.	1824-1827
3 R 128		Distribution.	1828-1830
		Notification et paiement : mandats de paiement, correspondance.	
3 R 129-133		Pensions.	1824-1830
		Gestion.	
	3 R 129*	Ensemble des admis aux secours.	1829
		Registre alphabétique.	
	3 R 130-132	Titulaires de secours décédés.	1824-1830
	3 R 130	Signalement à la Préfecture.	1824-1830
		États nominatifs, actes de décès, correspondance.	

⁹ Voir le registre de la commission d'attribution (3 R 71) et les états nominatifs de l'ordonnance royale du 29 décembre 1824 (3 R 44) pour la concordance entre numéros et bénéficiaires des secours.

3 R 131-132 Réattribution des aides à de nouveaux bénéficiaires.

1826-1830

États nominatifs, actes de décès, actes de notoriété, états de service, certificats d'indigence, certificats médicaux, correspondance.

3 R 131 Secours des militaires décédés entre 1825 et 1827

1826-1829

La liasse concerne également le département du Finistère.

3 R 132 Secours des militaires décédés entre 1828 et 1830

1829-1830

3 R 133 Monument en l'honneur de Georges Cadoudal¹⁰.

1828-1829

Financement de l'achèvement des travaux : états des souscriptions, correspondance.

Après 1830

La nouvelle monarchie n'accorde quasiment aucun nouveau secours aux anciens soldats des Armées royales de l'Ouest. Elle poursuit cependant le versement des aides aux militaires déjà pensionnés.

3 R 134-136 Contrôle et restriction des attributions.

1830-1846

3 R 134 Bénéficiaires encore vivants.

1831

Recensement : états nominatifs, correspondance.

3 R 135 Justification des droits des pensionnés.

1832-1834

Certificats du maire, correspondance.

Classement par arrondissement puis par commune.

¹⁰ Le financement est assuré par le don d'une partie des pensions des anciens militaires des Armées royales de l'Ouest.

3 R 136 Paiement puis suspension progressive des aides. 1830-1846
États nominatifs, mandats de paiement, correspondance.

3 R 137 Titulaires de secours décédés. 1831-1834
Signalement à la Préfecture : actes de décès, correspondance.

Pensions spécifiques

3 R 138-140 Rentes viagères et pensions de l'État accordés aux civils, ecclésiastiques et veuves de militaires. an VII-1827

3 R 138 Réglementation. an VIII-1818
Circulaires, instructions, correspondance.

3 R 139 Pensions aux ecclésiastiques. an VII-1819
Demandes et attributions : arrêtés du préfet, correspondance.

3 R 140 Titulaires décédés. an IX-1827
Signalement à la Préfecture : circulaires, états nominatifs, actes de décès, correspondance.

3 R 141 Liste civile de la Restauration. 1817-1842
Demandes et attribution de pensions : états nominatifs, certificats d'indigence, correspondance.

Invalides, mutilés, victimes de la guerre

3 R 142-158 Armée républicaine et Armée de l'Empire.

1787-1837

3 R 142 Militaires disparus.

an VIII-1837

Recherche à la demande des familles : correspondance.

3 R 143-158 Militaires décédés.

1787-1829

3 R 143-145 Recensement.

1787-1814

3 R 143 « Militaires dont les noms de communes [de naissance] sont inconnus dans le Morbihan ou tronqués ».

1787-1814

États nominatifs.

3 R 144* Militaires décédés dans les hôpitaux.

an XI-1806

Registre d'inscription.

3 R 145 Militaires tués à la bataille d'Austerlitz ou morts des suites de leurs blessures¹¹.

1807

État nominatif, correspondance.

11 Le recensement est réalisé en vue de l'adoption des orphelins puis de leur placement dans des maisons d'éducation.

3 R 146-158 Avis de décès.

an II-1829

3 R 146 Transmission aux préfet, sous-préfets et aux communes.

1812-1818

Correspondance.

3 R 147-158 Extraits mortuaires et d'actes de décès.

an II-1829

3 R 147 Abesser (Marie)-Buzic (Louis).

an II-1828

3 R 148 Cabrey (Jacques)-Duvivier [Quiemot].

an III-1827

3 R 149 Eberhard (Jacques)-Furieux (Jean-Marie).

an III-1829

3 R 150 Gabihan (Mathurin)-Guyure (Yves).

an III-1828

3 R 151 Habau (Louis)-Korgantz (Louis).

an IX-1828

3 R 152 Labaille (François)-Lecuves (Jean).

an III-1828

3 R 153 Ledain (Jean)-Lemouroux (Julien).

an III-1827

3 R 154 Lenan (Louis)-Lyot (François).

an VIII-1828

3 R 155 Maché (Joseph)-Mus (Salomon).

an III-1827

- 3 R 156** Naël (Pierre)-Puyle (Alain).
an III-1828
- 3 R 157** Quarbonne (Jean-Marie)-Ryot (Osmin).
an IV-1827
- 3 R 158** Sableux (Malo)-Willemotte (Colomban).
an III-1829
- 3 R 159** Personnes nées dans le Morbihan décédées dans les hôpitaux des colonies.
1814-1822
- Bordereaux d'extraits mortuaires.
- Il s'agit principalement de militaires et de marins. On trouve également quelques ouvriers.

Conflits entre 1830 et 1914

Secours et pensions aux anciens soldats non blessés

- 3 R 160** Réglementation.
1832-1904
- Circulaires, instructions.
- 3 R 161** Guerres sous la monarchie de Juillet¹².
1832-1849
- Demandes de secours : dossiers.
- Il s'agit d'anciens soldats ayant combattu lors des journées insurrectionnelles de juillet 1830 et de juin 1832, ainsi que lors de la guerre de colonisation de l'Algérie.
- L'article contient les pièces suivantes : états de service militaire, correspondance.
- Après des dossiers de demandes collectives, les dossiers sont classés par ordre alphabétique au nom du bénéficiaire.

¹² Voir également les dossiers sur les secours aux anciens militaires de la République et du Premier Empire durant la Monarchie de Juillet (3 R 11).

- 3 R 162** Guerres du Second Empire. 1887-1903
- Demandes de secours : dossiers.
- Il s'agit d'anciens soldats ayant combattu lors de la guerre de Crimée (1853-1856), des campagnes d'Italie (1859) et du Mexique (1861-1867), et durant l'expansion coloniale en Asie et en Afrique (1852-1870).
- L'article est constitué de pièces de correspondance.
- Classement alphabétique des dossiers au nom du bénéficiaire.
-
- 3 R 163-166** Conflits non identifiés et guerres coloniales. 1872-1919
-
- 3 R 163** Demandes. 1877-1904
- Enregistrement : état nominatif.
- Les demandes des soldats blessés et des ayants droit des militaires décédés sont également recensées.
-
- 3 R 164** Dossiers individuels. 1872-1913
- États de service, certificats de conduite politique, correspondance.
- Après des dossiers de demandes collectives, les dossiers sont classés par ordre alphabétique au nom du bénéficiaire.
-
- 3 R 165** « Fonds de secours en faveur des anciens soldats justifiant de quatorze années de service ». 1896-1905
- Recensement des bénéficiaires et demandes d'aides : instructions, états nominatifs, correspondance.
- Classement des dossiers par commune du demandeur.
-
- 3 R 166** Militaires déjà pensionnés. 1891-1919
- Autorisations temporaires de résidence à l'étranger : décrets présidentiels, correspondance.

Invalides, mutilés, victimes de la guerre

Guerres sous la Monarchie de Juillet¹³

3 R 167 Militaires décédés ou disparus en service. 1831-1878

Demandes de renseignements et d'actes de décès par les familles : correspondance.

3 R 168-169 Aides pécuniaires. 1831-1896

Les articles peuvent contenir les pièces suivantes : délibérations, extraits d'acte d'état-civil, états de service militaire, justificatifs médicaux, certificats d'indigence et de bonne conduite, correspondance.

3 R 168 Accordées aux anciens soldats blessés et invalides. 1831-1874

Après des dossiers de demandes collectives, les dossiers sont classés par ordre alphabétique au nom du bénéficiaire.

3 R 169 Accordées aux familles de militaires décédés. 1832-1896

Après des dossiers de demandes collectives, les dossiers sont classés par ordre alphabétique au nom du bénéficiaire.

Guerres du Second Empire

3 R 170 Ensemble des conflits. 1874-1904

Demandes et attributions de secours aux soldats blessés et aux familles de militaires décédés : dossiers individuels.

Les dossiers peuvent contenir les pièces suivantes : certificats d'indigence et de bonne conduite, correspondance.

Classement alphabétique des dossiers au nom du bénéficiaire.

¹³ Voir également les dossiers sur les secours aux anciens militaires de la République et du Premier Empire durant la Monarchie de Juillet (3 R 11).

3 R 171 Campagne d'Italie de 1859.

1879-1900

Aides pécuniaires, décisions du Comité supérieur de la Caisse des offrandes nationales en faveur des armées de terre et de mer : rapports du comité, correspondance.

Guerre de 1870**3 R 172-174** Recensement.

1870-1873

États nominatifs, correspondance.

3 R 172 Militaires décédés ou disparus.

1872-1873

Classement par lieu de décès.

3 R 173 Militaires, marins et gardes nationaux amputés suite à une blessure de guerre.

1871-1872

Classement par arrondissement puis par commune de résidence.

3 R 174 Veuves et orphelins de guerre.

1870-1871

Classement par arrondissement puis par commune de résidence.

3 R 175-179 Aides pécuniaires.

1870-1919

3 R 175 Réglementation.

1870-1877

Circulaires, instructions.

- 3 R 176** Décisions de la Commission supérieure de répartition de secours aux familles de militaires, marins et gardes nationaux. 1870-1874
Instructions, états nominatifs, correspondance.
- 3 R 177** Décisions du Comité supérieur de la Caisse des offrandes nationales en faveur des armées de terre et de mer. 1870-1877
Circulaires, instructions, états nominatifs, correspondance.
- 3 R 178-179** Dossiers individuels de demandes. 1871-1919
Délibérations, états de service, correspondance.
- 3 R 178** Anciens soldats blessés. 1872-1904
Classement alphabétique au nom du bénéficiaire.
- 3 R 179** Familles de militaires décédés. 1871-1919
Classement alphabétique au nom du bénéficiaire.
- 3 R 180** Monuments à la mémoire des soldats français décédés en Suisse. 1892-1893
Envoi d'un album et d'un répertoire nominatif au préfet du Morbihan : documents imprimés, correspondance (1892). Projet d'érection d'un monument à Schinznach-les-Bains, demande d'une subvention par le directeur de la station thermale : arrêté, délibération, documents imprimés, correspondance (1892-1893).

Conflits non identifiés et guerres coloniales

3 R 181-184 Ensemble des conflits.

1873-1916

3 R 181 Rapatriement des corps des militaires décédés.

1907-1914

Demandes de prise en charge par l'État : délibérations, correspondance.

3 R 182-184 Aides pécuniaires.

1873-1916

3 R 182 Décisions du Comité supérieur de la Caisse des offrandes nationales en faveur des armées de terre et de mer.

1909-1916

Rapports du comité de la Caisse, correspondance.

3 R 183-184 Dossiers individuels de demandes.

1873-1914

Délibérations, états de service, correspondance.

3 R 183 Anciens soldats blessés.

1873-1914

Classement alphabétique des dossiers au nom du bénéficiaire.

3 R 184 Familles de militaires décédés.

1873-1913

Après des dossiers de demandes collectives, les dossiers sont classés par ordre alphabétique au nom du bénéficiaire.

3 R 185 Expédition de Madagascar.

1895-1896

Recensement des militaires tués ou blessés : états nominatifs, correspondance.

Emplois réservés

- 3 R 186** Réglementation. 1875-1896
Circulaires, instructions.
- 3 R 187** Militaires libérables en 1911. 1911
Placement : circulaires, états nominatifs, correspondance.

Conflits entre 1914 et 1940

Affaires générales

- 3 R 188*** Réglementation. 1919-1940
Tables des textes applicables.
Il s'agit de tables thématiques et chronologiques de tous les textes, notamment les décrets, lois et circulaires, relatifs aux anciens combattants et victimes de guerre.
- 3 R 189** Droits acquis par les anciens combattants et victimes de guerre. 1932-1933
Vœux des conseils municipaux du Morbihan pour leur maintien : délibérations, correspondance.

Secours et pensions aux anciens soldats non blessés

- 3 R 190** Première guerre mondiale. 1917-1924
Réclamations au sujet des majorations de pécule, des primes de démobilisation et des retraites : délibérations, correspondance.

Invalides, mutilés, victimes de la guerre**Première guerre mondiale****3 R 191-198** Militaires décédés.

1914-1940

3 R 191 Avis de décès.

1914-1938

Réglementation : circulaires, instructions, délibérations, correspondance (1914-1916). Déclarations et demandes de renseignements par les autorités ou les familles : délibérations, correspondance (1914-1938).

La liasse concerne les soldats français, alliés et ennemis.

3 R 192-196 Soldats français.

1914-1940

3 R 192 Soldats décédés ou disparus originaires du Morbihan.

1919-1934

Dénombrement : circulaire, instruction, états statistiques par profession, articles de journaux, correspondance.

3 R 193 Identification.

1926

Envoi de listes d'objets trouvés sur les corps : correspondance.

3 R 194 Exhumation et transport des corps.

1914-1934

Réglementation¹⁴ : textes officiels (1914-1922). Demandes des familles de transfert des corps et de prise en charge des frais par l'État : délibérations, correspondance (1914-1934).

14 La réglementation concerne également les soldats alliés et les victimes civiles.

- 3 R 195** Visite des tombes par les familles. 1919-1940
Demandes de titres de transport gratuit : textes officiels, actes de décès, correspondance.
- 3 R 196** Successions. 1914-1922
Règlement : instructions, correspondance.
- 3 R 197-198** Soldats alliés et ennemis. 1916-1922
- 3 R 197** Militaires inhumés dans les cimetières morbihannais. 1916-1920
Dénombrement : circulaires, états statistiques par commune, correspondance.
- 3 R 198** Exhumation et transport de corps. 1918-1922
Réglementation et autorisations de transfert : circulaires, instructions, correspondance.
Classement par nationalité des soldats.
- 3 R 199-206** Soldats invalides et blessés de guerre. 1915-1948
- 3 R 199-201** Rééducation professionnelle. 1916-1941
- 3 R 199** Réglementation. 1917-1941
Textes officiels, instructions.

- 3 R 200** École de rééducation professionnelle de Lorient. 1916-1917
Demandes d'admission : bulletins de recensement, correspondance.
Classement alphabétique au nom du demandeur.
- 3 R 201** Œuvres et écoles de rééducation en faveur des invalides de guerre. 1916-1918
Documents imprimés, photographies.
- 3 R 202-206** Aides pécuniaires. 1915-1948
- 3 R 202** Réglementation. 1916-1923
Textes officiels, instructions.
- 3 R 203** Pensions pour maladies ou infirmités. 1915-1923
Demandes et attributions : correspondance.
Classement alphabétique des dossiers au nom du demandeur.

3 R 204-206 « Soins médicaux aux victimes de la guerre ».

1919-1948

Dossiers individuels.

Il s'agit de dossiers individuels de demandes de pensions pour les mutilés et réformés de guerre.

Les dossiers peuvent contenir les pièces suivantes : certificats médicaux, carnets de santé, correspondance.

Classement alphabétique des dossiers au nom du demandeur. Les particules « de », « La » et « Le » ont été prises en compte mais sans l'espace avant la partie principale du patronyme. On trouve ainsi, par exemple, les noms commençant par « Le B » avec les « Leb ».

3 R 204 All-Ihu.

1919-1948

Non communicable jusqu'en : 2069

3 R 205 Jaf-Le Vis.

1919-1947

Non communicable jusqu'en : 2068

3 R 206 Lin-Vol.

1920-1942

Non communicable jusqu'en : 2063

3 R 207-214 Victimes civiles.

1914-1937

3 R 207-210 Civils tués ou blessés.

1916-1937

3 R 207 Réglementation.

1916-1937

Textes officiels, instructions.

- 3 R 208** Commission départementale des allocations aux victimes civiles de la guerre.
1916-1922
Constitution et décisions : procès-verbaux de séances, correspondance.
- 3 R 209** Versement de pensions.
1919-1937
Demandes d'allocations et états des sommes versées : pièces comptables, correspondance (1919-1937). Délégation de fonds : pièces comptables, correspondance (1920-1922).
- 3 R 210** Allocataires d'autres départements.
1921-1930
Demandes de renseignements au préfet du Morbihan : certificats médicaux, correspondance.
- 3 R 211-214** Ayants droit des soldats.
1914-1925
- 3 R 211** Réglementation.
1914-1924
Textes officiels, instructions.
- 3 R 212** Ensemble des ayants droit.
1918-1924
Pécule et prime de démobilisation, réattribution : correspondance.
Classement alphabétique au nom du bénéficiaire.
- 3 R 213** Veuves de guerre et orphelins.
1914-1925
Pensions et secours, attribution : correspondance.
Classement alphabétique au nom du bénéficiaire.

3 R 214 Ascendants.

1918-1924

Allocations : correspondance.

Classement alphabétique au nom du bénéficiaire.

Entre-deux-guerres**3 R 215** Militaires décédés en temps de paix.

1921-1936

Transfert des corps aux frais de l'État : textes officiels, correspondance.

3 R 216 Comité de Vannes de la « Société française de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer ».

1929-1937

Acquisition d'un immeuble pour les services du comité, attribution de subventions : arrêté, plans, correspondance (1929-1932). Organisation de journées nationales de solidarité, autorisation de vente d'insignes et de quêtes dans les gares : correspondance (1936-1937).

Emplois réservés

Cette partie ne concerne que la première guerre mondiale.

3 R 217 Réglementation¹⁵.

1916-1918

Textes officiels, instructions.

3 R 218 Demandes.

1916-1919

Fiches individuelles.

Classement alphabétique au nom du demandeur.

15 Voir également la cote M 5268 concernant la réglementation sur les emplois réservés en général.

3 R 219 Offres par les entreprises.

1916-1919

Correspondance.

Comités et offices départementaux

3 R 220-222 Comité départemental des mutilés et réformés de la guerre.

1916-1938

3 R 220 Création, nomination et renouvellement des membres.

1916-1927

Textes officiels, délibérations, correspondance.

3 R 221* Conseil d'administration.

1928-1935

Procès-verbaux de séances.

Le registre comprend également les procès-verbaux des séances du Comité départemental des mutilés, combattants et victimes de la guerre né de la fusion en 1933 entre le Comité départemental des mutilés et réformés de la guerre et le Comité départemental des anciens combattants.

3 R 222 Relations avec l'Office national des mutilés et réformés de la guerre.

1919-1938

Legs administrés par l'Office, demandes de renseignements au comité départemental : correspondance (1919-1938). Bureau, élection de délégués départementaux pour le renouvellement : correspondance (1922-1927). Bulletin de l'Office, révision de la liste des bénéficiaires : correspondance (1927).

3 R 223-400 Office départemental des pupilles de la Nation.

1916-1959

3 R 223-233 Fonctionnement.

1918-1941

3 R 223 Financement.

1926-1927

Votes de subventions par le conseil général : textes officiels, délibérations, correspondance.

3 R 224-232 Organes délibérants.

1918-1941

3 R 224-227 Conseil d'administration.

1918-1941

Procès-verbaux de séances.

3 R 224* 1918, 8 mai-1923, 11 octobre.

1918-1923

3 R 225* 1923, 8 décembre-1929, 4 juillet (début de séance)¹⁶.

1923-1929

3 R 226* 1929, 4 juillet (fin de séance)¹⁷-1935, 6 juin.

1929-1935

3 R 227* 1935, 5 décembre-1941, 11 octobre.

1935-1941

¹⁶ Voir le registre suivant (3 R 226) pour la suite de la séance du 4 juillet 1929.

¹⁷ Voir le registre précédent (3 R 225) pour le début de la séance du 4 juillet 1929.

3 R 228-232	Section permanente. Procès-verbaux de séances.	1918-1935
3 R 228*	1918, 8 mai-1925, 25 juin.	1918-1925
3 R 229*	1925, 9 juillet-1927, 24 novembre.	1925-1927
3 R 230*	1927, 3 décembre-1929, 27 décembre (début de séance) ¹⁸ .	1927-1929
3 R 231*	1929, 27 décembre (fin de séance) ¹⁹ -1931, 22 août.	1929-1931
3 R 232*	1932, 23 juin-1935, 23 décembre.	1932-1935
3 R 233	Statistiques. Recensement des pupilles : listes nominatives par commune de résidence. Les communes sont classées par canton.	1918-1932

¹⁸ Voir le registre suivant (3 R 231) pour la suite de la séance du 27 décembre 1929.

¹⁹ Voir le registre précédent (3 R 230) pour le début de la séance du 27 décembre 1929.

3 R 234-400 Demandes de subventions.

1916-1959

Dossiers individuels et par famille.

Les demandes portent sur des subventions médicales, d'apprentissage, d'études, d'établissement et d'entretien.

Les dossiers peuvent contenir les pièces suivantes : délibérations, extraits de jugement de tribunaux civils, extraits d'actes de naissance, contrats d'apprentissage, fiches de renseignements, certificats médicaux, carnets de santé, bulletins de notes, pièces comptables, correspondance.

Classement alphabétique au nom de la personne suivant l'ordre adopté par l'Office départemental. Les particules « de » et « Le » n'ont pas été prises en compte pour la majorité des noms. On trouve ainsi, par exemple, les patronymes commençant par « Le B » sous la lettre « B ». Le service a également parfois classé les patronymes sans tenir compte de l'espace entre le déterminant et la partie principale du nom, notamment pour la particule « La ». On trouve ainsi les noms commençant par « La B » avec les « Lab ».

Dossiers communicables par extraction des pièces soumises à un délai réglementaire ou si la personne est décédée depuis plus de 25 ans.

3 R 234 Abe-All.

1917-1938

Comprend les dossiers de personnes nées entre 1908 et 1922.

Non communicable jusqu'en : 2043

3 R 235 All-Ando.

1918-1944

Comprend les dossiers de personnes nées entre 1905 et 1922.

Non communicable jusqu'en : 2043

3 R 236 Andr-Aub.

1919-1944

Comprend les dossiers de personnes nées entre 1905 et 1920.

Non communicable jusqu'en : 2041

- 3 R 237** Audi-Audr. 1919-1948
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1908 et 1925.
Non communicable jusqu'en : 2046
- 3 R 238** Audr-Bag. 1917-1944
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1904 et 1923.
Non communicable jusqu'en : 2044
- 3 R 239** Bah-Barg. 1919-1945
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1902 et 1925.
Non communicable jusqu'en : 2046
- 3 R 240** Barh-Bau. 1919-1936
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1902 et 1925.
Non communicable jusqu'en : 2046
- 3 R 241** Bay-Bel. 1918-1945
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1901 et 1925.
Non communicable jusqu'en : 2046
- 3 R 242** Bel-Berl. 1918-1945
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1902 et 1933.
Non communicable jusqu'en : 2054

- 3 R 243** Bern-Bert. 1917-1943
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1903 et 1922.
Non communicable jusqu'en : 2043
- 3 R 244** Bert. 1918-1946
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1908 et 1925.
Non communicable jusqu'en : 2046
- 3 R 245** Bert-Bign. 1917-1948
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1901 et 1939.
Non communicable jusqu'en : 2060
- 3 R 246** Bigo-Bih. 1917-1943
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1905 et 1925.
Non communicable jusqu'en : 2046
- 3 R 247** Bil-Blav. 1918-1947
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1903 et 1939.
Non communicable jusqu'en : 2060
- 3 R 248** Blay-Bœ. 1917-1938
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1903 et 1924.
Non communicable jusqu'en : 2045

- 3 R 249** Bog-Bor. 1917-1944
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1902 et 1930.
Non communicable jusqu'en : 2051
- 3 R 250** Bos-Boui. 1917-1947
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1903 et 1925.
Non communicable jusqu'en : 2046
- 3 R 251** Boul-Bour. 1917-1939
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1904 et 1920.
Non communicable jusqu'en : 2041
- 3 R 252** Bour-Bout. 1918-1943
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1903 et 1924.
Non communicable jusqu'en : 2045
- 3 R 253** Bouv-Bret. 1917-1944
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1902 et 1923.
Non communicable jusqu'en : 2044
- 3 R 254** Breu-Bri. 1918-1944
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1904 et 1924.
Non communicable jusqu'en : 2045

- 3 R 255** Bro-Bry. 1918-1942
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1899 et 1924.
Non communicable jusqu'en : 2045
- 3 R 256** Bua-Cadi. 1917-1945
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1905 et 1922.
Non communicable jusqu'en : 2043
- 3 R 257** Cado-Calo. 1919-1934
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1901 et 1924.
Non communicable jusqu'en : 2045
- 3 R 258** Calv-Care. 1918-1945
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1902 et 1923.
Non communicable jusqu'en : 2044
- 3 R 259** Carf-Carr. 1918-1945
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1905 et 1924.
Non communicable jusqu'en : 2045
- 3 R 260** Cars-Chap. 1918-1939
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1901 et 1923.
Non communicable jusqu'en : 2044

- 3 R 261** Char-Ches. 1917-1938
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1903 et 1924.
Non communicable jusqu'en : 2045
- 3 R 262** Chev-Clai. 1917-1944
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1898 et 1929.
Non communicable jusqu'en : 2050
- 3 R 263** Clan-Cod. 1918-1945
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1902 et 1924.
Non communicable jusqu'en : 2045
- 3 R 264** Coe-Coll. 1917-1947
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1905 et 1923.
Non communicable jusqu'en : 2044
- 3 R 265** Colo-Cori. 1917-1947
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1899 et 1928.
Non communicable jusqu'en : 2049
- 3 R 266** Corl-Corr. 1919-1947
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1905 et 1921.
Non communicable jusqu'en : 2042

- 3 R 267** Cors-Coul. 1917-1946
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1902 et 1927.
Non communicable jusqu'en : 2048
- 3 R 268** Coup-Cout. 1918-1946
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1905 et 1921.
Non communicable jusqu'en : 2042
- 3 R 269** Couv-Croi. 1918-1955
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1905 et 1919.
Non communicable jusqu'en : 2040
- 3 R 270** Crol-Dah. 1917-1941
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1902 et 1924.
Non communicable jusqu'en : 2045
- 3 R 271** Dai-Dani. 1918-1947
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1905 et 1923.
Non communicable jusqu'en : 2044
- 3 R 272** Dani-Dano. 1917-1944
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1901 et 1924.
Non communicable jusqu'en : 2045

- 3 R 273** Dant-Dé. 1918-1946
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1903 et 1923.
Non communicable jusqu'en : 2044
- 3 R 274** Déa-Deni. 1917-1947
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1902 et 1923.
Non communicable jusqu'en : 2044
- 3 R 275** Denm-Desl. 1919-1947
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1902 et 1922.
Non communicable jusqu'en : 2043
- 3 R 276** Desn-Div. 1917-1944
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1903 et 1931.
Non communicable jusqu'en : 2052
- 3 R 277** Dod-Doz. 1917-1946
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1908 et 1924.
Non communicable jusqu'en : 2045
- 3 R 278** Dra-Dréa. 1917-1945
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1903 et 1923.
Non communicable jusqu'en : 2044

- 3 R 279** Dref-Dug. 1918-1946
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1906 et 1921.
Non communicable jusqu'en : 2042
- 3 R 280** Duh-Éli. 1918-1946
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1907 et 1925.
Non communicable jusqu'en : 2046
- 3 R 281** Eil-Euz. 1917-1947
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1902 et 1919.
Non communicable jusqu'en : 2040
- 3 R 282** Éva-Évr. 1918-1947
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1901 et 1922.
Non communicable jusqu'en : 2043
- 3 R 283** Éza-Fay. 1917-1947
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1902 et 1924.
Non communicable jusqu'en : 2045
- 3 R 284** Fé-Floc. 1918-1948
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1907 et 1926.
Non communicable jusqu'en : 2047

- 3 R 285** Flod-Foy. 1918-1946
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1905 et 1922.
Non communicable jusqu'en : 2043
- 3 R 286** Fra-Fus. 1917-1945
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1892 et 1920.
Non communicable jusqu'en : 2041
- 3 R 287** Gab-Gal. 1918-1947
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1904 et 1924.
Non communicable jusqu'en : 2045
- 3 R 288** Gala-Gall. 1917-1946
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1907 et 1924.
Non communicable jusqu'en : 2045
- 3 R 289** Gall-Garr. 1917-1945
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1903 et 1921.
Non communicable jusqu'en : 2042
- 3 R 290** Gars-Gef. 1917-1943
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1905 et 1922.
Non communicable jusqu'en : 2043

- 3 R 291** Gen-Gig. 1917-1947
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1906 et 1924.
Non communicable jusqu'en : 2045
- 3 R 292** Gil-God. 1917-1945
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1904 et 1924.
Non communicable jusqu'en : 2045
- 3 R 293** Goë-Gol. 1917-1945
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1904 et 1923.
Non communicable jusqu'en : 2044
- 3 R 294** Gom-Gou. 1917-1943
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1905 et 1924.
Non communicable jusqu'en : 2045
- 3 R 295** Gou-Gran. 1917-1947
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1906 et 1935.
Non communicable jusqu'en : 2056
- 3 R 296** Gras-Gru. 1918-1943
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1904 et 1923.
Non communicable jusqu'en : 2044

- 3 R 297** Guéd-Guel. 1918-1945
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1905 et 1921.
Non communicable jusqu'en : 2042
- 3 R 298** Guel-Guen. 1917-1946
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1899 et 1923.
Non communicable jusqu'en : 2044
- 3 R 299** Guen-Guic. 1917-1942
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1903 et 1924.
Non communicable jusqu'en : 2045
- 3 R 300** Guid-Guil. 1918-1943
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1901 et 1924.
Non communicable jusqu'en : 2045
- 3 R 301** Guil. 1917-1944
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1904 et 1924.
Non communicable jusqu'en : 2045
- 3 R 302** Guil. 1917-1945
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1908 et 1922.
Non communicable jusqu'en : 2043

- 3 R 303** Guim-Guym. 1918-1939
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1904 et 1924.
Non communicable jusqu'en : 2045
- 3 R 304** Guyo-Hay. 1917-1940
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1904 et 1924.
Non communicable jusqu'en : 2045
- 3 R 305** Haz-Hel. 1918-1955
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1905 et 1924.
Non communicable jusqu'en : 2045
- 3 R 306** Hel-Hen. 1917-1947
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1904 et 1925.
Non communicable jusqu'en : 2046
- 3 R 307** Herb-Herv. 1917-1943
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1904 et 1926.
Non communicable jusqu'en : 2047
- 3 R 308** Herv-Hoy. 1917-1940
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1905 et 1923.
Non communicable jusqu'en : 2044

- 3 R 309** Hua-lzi. 1917-1944
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1904 et 1923.
Non communicable jusqu'en : 2045
- 3 R 310** Jac-Jago. 1917-1942
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1905 et 1924.
Non communicable jusqu'en : 2045
- 3 R 311** Jagu-Jao. 1917-1942
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1903 et 1923.
Non communicable jusqu'en : 2044
- 3 R 312** Jar-Jég. 1919-1947
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1908 et 1933.
Non communicable jusqu'en : 2054
- 3 R 313** Jég-Joli. 1917-1939
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1906 et 1920.
Non communicable jusqu'en : 2041
- 3 R 314** Joll-Jot. 1919-1944
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1905 et 1926.
Non communicable jusqu'en : 2047

- 3 R 315** Jou-Jui. 1917-1937
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1904 et 1924.
Non communicable jusqu'en : 2045
- 3 R 316** Jul-Kerg. 1917-1947
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1901 et 1931.
Non communicable jusqu'en : 2052
- 3 R 317** Kerh-Kern. 1917-1945
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1902 et 1925.
Non communicable jusqu'en : 2046
- 3 R 318** Kero-Kle. 1917-1946
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1904 et 1924.
Non communicable jusqu'en : 2045
- 3 R 319** Lab-Lal. 1917-1947
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1904 et 1924.
Non communicable jusqu'en : 2045
- 3 R 320** Lam-Land. 1917-1959
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1903 et 1925.
Non communicable jusqu'en : 2046

- 3 R 321** Lané-Laun. 1918-1945
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1901 et 1924.
Non communicable jusqu'en : 2045
- 3 R 322** Laur-Led. 1917-1943
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1904 et 1928.
Non communicable jusqu'en : 2049
- 3 R 323** Lef-Lét. 1917-1948
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1905 et 1923.
Non communicable jusqu'en : 2044
- 3 R 324** Leu-Log. 1917-1945
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1903 et 1924.
Non communicable jusqu'en : 2045
- 3 R 325** Loh-Lorg. 1917-1941
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1903 et 1920.
Non communicable jusqu'en : 2041
- 3 R 326** Lorh-Lub. 1918-1945
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1904 et 1920.
Non communicable jusqu'en : 2041

- 3 R 327** Luc-Made. 1917-1948
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1902 et 1925.
Non communicable jusqu'en : 2046
- 3 R 328** Madi-Mah. 1917-1948
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1904 et 1923.
Non communicable jusqu'en : 2044
- 3 R 329** Mah-Mali. 1917-1943
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1904 et 1924.
Non communicable jusqu'en : 2045
- 3 R 330** Mall-Mari. 1918-1948
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1905 et 1923.
Non communicable jusqu'en : 2044
- 3 R 331** Maro-Mas. 1917-1948
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1900 et 1925.
Non communicable jusqu'en : 2046
- 3 R 332** Mas-Maz. 1916-1936
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1904 et 1924.
Non communicable jusqu'en : 2045

- 3 R 333** Méa-Merl. 1917-1946
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1903 et 1922.
Non communicable jusqu'en : 2043
- 3 R 334** Méro-Mév. 1917-1946
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1901 et 1924.
Non communicable jusqu'en : 2045
- 3 R 335** Mey-Mic. 1917-1944
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1908 et 1923.
Non communicable jusqu'en : 2044
- 3 R 336** Mig-Moin. 1917-1942
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1908 et 1922.
Non communicable jusqu'en : 2043
- 3 R 337** Mois-More. 1917-1936
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1899 et 1925.
Non communicable jusqu'en : 2046
- 3 R 338** Morg-Moru. 1918-1947
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1902 et 1940.
Non communicable jusqu'en : 2061

- 3 R 339** Morv-Moul. 1917-1945
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1903 et 1930.
Non communicable jusqu'en : 2051
- 3 R 340** Moun-Nev. 1917-1946
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1904 et 1925.
Non communicable jusqu'en : 2046
- 3 R 341** Néz-Nic. 1917-1947
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1906 et 1922.
Non communicable jusqu'en : 2043
- 3 R 342** Nig-Nouë. 1918-1945
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1902 et 1923.
Non communicable jusqu'en : 2044
- 3 R 343** Nour-Oli. 1917-1943
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1900 et 1924.
Non communicable jusqu'en : 2045
- 3 R 344** Oll-Pail. 1917-1942
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1905 et 1924.
Non communicable jusqu'en : 2045

- 3 R 345** Pain-Pas. 1917-1947
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1903 et 1933.
Non communicable jusqu'en : 2054
- 3 R 346** Pat-Pel. 1917-1948
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1903 et 1925.
Non communicable jusqu'en : 2046
- 3 R 347** Pen-Perh. 1917-1935
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1903 et 1922.
Non communicable jusqu'en : 2043
- 3 R 348** Péri-Perr. 1918-1948
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1905 et 1925.
Non communicable jusqu'en : 2046
- 3 R 349** Perr-Pesq. 1917-1943
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1907 et 1925.
Non communicable jusqu'en : 2046
- 3 R 350** Pess-Phi. 1917-1947
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1902 et 1925.
Non communicable jusqu'en : 2046

- 3 R 351** Pic-Piel. 1917-1945
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1900 et 1924.
Non communicable jusqu'en : 2045
- 3 R 352** Pier-Piq. 1917-1944
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1902 et 1920.
Non communicable jusqu'en : 2041
- 3 R 353** Pir-Poc. 1917-1947
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1903 et 1924.
Non communicable jusqu'en : 2045
- 3 R 354** Pod-Poi. 1917-1939
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1905 et 1923.
Non communicable jusqu'en : 2044
- 3 R 355** Pol-Por. 1917-1944
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1906 et 1924.
Non communicable jusqu'en : 2045
- 3 R 356** Pos-Poy. 1917-1946
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1903 et 1925.
Non communicable jusqu'en : 2046

- 3 R 357** Pra-Pru. 1917-1947
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1900 et 1930.
Non communicable jusqu'en : 2051
- 3 R 358** Pui-Qué. 1917-1943
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1902 et 1922.
Non communicable jusqu'en : 2043
- 3 R 359** Qué-Qui. 1917-1948
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1907 et 1924.
Non communicable jusqu'en : 2045
- 3 R 360** Qui-Rao. 1917-1936
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1904 et 1923.
Non communicable jusqu'en : 2044
- 3 R 361** Raq-Rem. 1917-1939
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1901 et 1921.
Non communicable jusqu'en : 2042
- 3 R 362** Ren-Rez. 1917-1939
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1905 et 1922.
Non communicable jusqu'en : 2043

- 3 R 363** Ria-Rig. 1917-1945
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1904 et 1924.
Non communicable jusqu'en : 2045
- 3 R 364** Rio. 1917-1945
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1904 et 1924.
Non communicable jusqu'en : 2045
- 3 R 365** Rio-Riz. 1917-1943
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1904 et 1924.
Non communicable jusqu'en : 2045
- 3 R 366** Robe-Robi. 1917-1936
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1904 et 1923.
Non communicable jusqu'en : 2044
- 3 R 367** Robi-Rod. 1917-1945
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1906 et 1924.
Non communicable jusqu'en : 2045
- 3 R 368** Rog-Rosé. 1918-1946
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1905 et 1927.
Non communicable jusqu'en : 2048

- 3 R 369** Rosn-Rouv. 1917-1946
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1903 et 1924.
Non communicable jusqu'en : 2045
- 3 R 370** Roux. 1918-1943
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1902 et 1926.
Non communicable jusqu'en : 2047
- 3 R 371** Roux-Ruc. 1917-1944
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1906 et 1929.
Non communicable jusqu'en : 2050
- 3 R 372** Rue-Sala. 1917-1946
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1900 et 1921.
Non communicable jusqu'en : 2042
- 3 R 373** Sali-Scol. 1917-1943
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1902 et 1928.
Non communicable jusqu'en : 2049
- 3 R 374** Scou-Sél. 1917-1946
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1898 et 1923.
Non communicable jusqu'en : 2044

- 3 R 375** Sén-Sim. 1917-1944
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1902 et 1925.
Non communicable jusqu'en : 2046
- 3 R 376** Sin-Sor. 1917-1947
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1903 et 1925.
Non communicable jusqu'en : 2046
- 3 R 377** Sou-Sté. 1917-1944
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1902 et 1924.
Non communicable jusqu'en : 2045
- 3 R 378** Str-Talh. 1917-1943
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1901 et 1926.
Non communicable jusqu'en : 2047
- 3 R 379** Tall-Talm. 1917-1938
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1906 et 1923.
Non communicable jusqu'en : 2044
- 3 R 380** Talo-Tan. 1917-1945
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1900 et 1925.
Non communicable jusqu'en : 2046

- 3 R 381** Tar-Tend. 1917-1940
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1904 et 1925.
Non communicable jusqu'en : 2046
- 3 R 382** Teni-Tex. 1917-1939
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1903 et 1925.
Non communicable jusqu'en : 2046
- 3 R 383** Tha-Théo. 1917-1940
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1906 et 1924.
Non communicable jusqu'en : 2045
- 3 R 384** Thép-Thoë. 1917-1942
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1905 et 1929.
Non communicable jusqu'en : 2050
- 3 R 385** Thom. 1917-1945
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1902 et 1924.
Non communicable jusqu'en : 2045
- 3 R 386** Thom-Thu. 1917-1936
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1903 et 1921.
Non communicable jusqu'en : 2042

- 3 R 387** Tif-Tol. 1917-1939
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1903 et 1921.
Non communicable jusqu'en : 2042
- 3 R 388** Ton-Tor. 1917-1944
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1903 et 1920.
Non communicable jusqu'en : 2041
- 3 R 389** Tos-Toul. 1917-1938
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1904 et 1923.
Non communicable jusqu'en : 2044
- 3 R 390** Toum-Téd. 1917-1947
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1904 et 1919.
Non communicable jusqu'en : 2040
- 3 R 391** Trég-Trém. 1918-1939
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1902 et 1925.
Non communicable jusqu'en : 2046
- 3 R 392** Trém-Tru. 1917-1938
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1907 et 1926.
Non communicable jusqu'en : 2047

- 3 R 393** Tual. 1917-1944
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1904 et 1923.
Non communicable jusqu'en : 2044
- 3 R 394** Tuau-Tur. 1917-1940
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1903 et 1922.
Non communicable jusqu'en : 2043
- 3 R 395** Tut-Vag. 1917-1943
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1901 et 1927.
Non communicable jusqu'en : 2048
- 3 R 396** Vai-Vali. 1917-1941
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1900 et 1923.
Non communicable jusqu'en : 2044
- 3 R 397** Vall-Vic. 1917-1945
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1902 et 1925.
Non communicable jusqu'en : 2046
- 3 R 398** Vid-Vog. 1917-1944
Comprend les dossiers de personnes nées entre 1904 et 1924.
Non communicable jusqu'en : 2045

3 R 399	Voi-War. Comprend les dossiers de personnes nées entre 1905 et 1920. Non communicable jusqu'en : 2041	1917-1940
3 R 400	Web-Zub. Comprend les dossiers de personnes nées entre 1904 et 1932. Non communicable jusqu'en : 2053	1917-1940
3 R 401*	Comité départemental des anciens combattants. Commission permanente : délibérations.	1930
3 R 402-406	Office départemental des mutilés, combattants, victimes de la guerre et pupilles de la Nation.	1918-1945
3 R 402-404	Fonctionnement.	1935-1942
3 R 402	Conseil d'administration. Procès-verbaux de séances, rapports sur le fonctionnement de l'Office	1935-1938
3 R 403*	Sous-commission des pupilles de la Nation. Procès-verbaux de séances.	1936-1942
3 R 404*	Sous-commission des mutilés et combattants. Procès-verbaux de séances.	1937-1938

3 R 405-406 Personnel²⁰.

1918-1945

Réunis en 1935 lors de la création d'un office unique, les agents étaient employés séparément dans les trois organismes départementaux précédents.

3 R 405 Statut, traitements et retraites.

1919-1939

Instructions, délibérations, liste des agents, correspondance.

3 R 406 Carrière.

1918-1945

Dossiers individuels.

Les dossiers peuvent contenir les pièces suivantes : arrêtés, délibérations, états de service, correspondance.

²⁰ Voir également la cote 2 M 64 sur le personnel employé par la préfecture dans différents services départementaux.

Fonds du Service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre

3 R 407-412 Cartes de combattants.

1929-1986

Recensement des demandes : fiches individuelles.

Classement alphabétique au nom de la personne suivant l'ordre adopté par le service. Les particules « de » et « Le » n'ont pas été prises en compte pour la majorité des noms. On trouve ainsi, par exemple, les patronymes commençant par « Le B » sous la lettre « B ». Le service a également parfois classé les patronymes sans tenir compte de l'espace entre le déterminant et la partie principale du nom, notamment pour la particule « La ». On trouve ainsi les « La B » avec les « Lab ».

3 R 407 Ade-Cor.

1929-1986

Non communicable jusqu'en : 2037

3 R 408 Cor-Gil.

1929-1980

Non communicable jusqu'en : 2031

3 R 409 Giq-Jég.

1929-1980

Non communicable jusqu'en : 2031

3 R 410 Jég-Mic.

1929-1980

Non communicable jusqu'en : 2031

3 R 411 Mic-Qué.

1929-1985

Non communicable jusqu'en : 2036

3 R 412 Que-Zul.

1929-1978

Non communicable jusqu'en : 2029

3 R 413-867 Pensions et cartes de combattant ou d'invalidité.

1915-2006

Attribution : dossiers individuels.

Il s'agit principalement des victimes militaires et civiles de la Grande Guerre, et dans une moindre mesure de la guerre de 1870 et des territoires d'opérations extérieures de l'Entre-deux-guerres.

Les dossiers peuvent contenir les pièces suivantes : arrêtés, états de service, cartes de combattant, d'invalidité et de combattant volontaire de la résistance, certificats médicaux, correspondance.

Classement alphabétique au nom de la personne suivant l'ordre adopté par le service. Pour les homonymes, classement ensuite par prénom puis par date de naissance.

La particule « de » n'a pas été prise en compte. On trouve ainsi, par exemple, les patronymes commençant par « de F » sous la lettre « F ».

Pour les noms composées des particules « Le » ou « La », le service n'a pas tenu compte de l'espace avant la partie principale du patronyme. On trouve ainsi, par exemple, les noms commençant par « Le F » avec les « Lef ». De même, dans certains cas, le service a pu omettre la particule.

Dossiers communicables par extraction des pièces soumises à un délai réglementaire ou si la personne est morte depuis plus de 25 ans.

3 R 413 Aar-Alla.

1927-1981

Non communicable jusqu'en : 2032

3 R 414 Alla.

1927-1981

Non communicable jusqu'en : 2032

3 R 415 Alla-Alli.

1927-1981

Non communicable jusqu'en : 2032

3 R 416	Alli-Andr. Non communicable jusqu'en : 2039	1927-1988
3 R 417	Andr-Arr. Non communicable jusqu'en : 2032	1917-1981
3 R 418	Ars-Audi. Non communicable jusqu'en : 2039	1925-1988
3 R 419	Audi-Audr. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 420	Audr-Avré. Non communicable jusqu'en : 2039	1927-1988
3 R 421	Avri-Bai. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 422	Baj-Bar. Non communicable jusqu'en : 2033	1927-1982
3 R 423	Bar-Bau. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981

3 R 424	Bau-Béce. Non communicable jusqu'en : 2033	1927-1982
3 R 425	Béch-Bel. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 426	Bel. Non communicable jusqu'en : 2039	1927-1988
3 R 427	Bel-Ben. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 428	Bén-Bern. Non communicable jusqu'en : 2037	1923-1986
3 R 429	Bern-Bert. Non communicable jusqu'en : 2039	1926-1988
3 R 430	Bert. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 431	Berv-Bid. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981

3 R 432	Bie-Bil. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 433	Bil-Bla. Non communicable jusqu'en : 2039	1927-1988
3 R 434	Bla-Bli. Non communicable jusqu'en : 2032	1917-1981
3 R 435	Blo-Bod. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 436	Bod-Bolo. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 437	Bolz-Bor. Non communicable jusqu'en : 2032	1925-1981
3 R 438	Bor-Bouc. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 439	Bouc-Bouh. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981

3 R 440	Boui-Boul. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 441	Boul-Bour. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 442	Bour-Boy. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 443	Boz-Bre. Non communicable jusqu'en : 2035	1927-1984
3 R 444	Bre-Bri. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 445	Bri-Bro. Non communicable jusqu'en : 2039	1927-1988
3 R 446	Bro-Bru. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 447	Bry-Bur. Non communicable jusqu'en : 2039	1927-1988

3 R 448	Bur-Cadi. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 449	Cadi-Cado. Non communicable jusqu'en : 2032	1921-1981
3 R 450	Cado-Cai. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 451	Cai-Cam. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 452	Caml-Cara. Non communicable jusqu'en : 2032	1924-1981
3 R 453	Cara-Cari. Non communicable jusqu'en : 2032	1924-1981
3 R 454	Cari-Carr. Non communicable jusqu'en : 2034	1924-1983
3 R 455	Carr-Cau. Non communicable jusqu'en : 2039	1927-1988

3 R 456	Cau-Chag. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 457	Chag-Char. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 458	Char-Chau. Non communicable jusqu'en : 2044	1927-1993
3 R 459	Chau-Ches. Non communicable jusqu'en : 2033	1927-1982
3 R 460	Ches-Chev. Non communicable jusqu'en : 2033	1927-1982
3 R 461	Chi-Cla. Non communicable jusqu'en : 2046	1927-1995
3 R 462	Clé-Cod. Non communicable jusqu'en : 2039	1927-1988
3 R 463	Coë-Coli. Non communicable jusqu'en : 2033	1926-1982

3 R 464	Coli-Colo. Non communicable jusqu'en : 2033	1924-1982
3 R 465	Com-Con. Non communicable jusqu'en : 2033	1917-1982
3 R 466	Con-Core. Non communicable jusqu'en : 2033	1927-1982
3 R 467	Corf-Corn. Non communicable jusqu'en : 2033	1927-1982
3 R 468	Corn-Cosq. Non communicable jusqu'en : 2039	1927-1988
3 R 469	Coss-Coul. Non communicable jusqu'en : 2039	1927-1988
3 R 470	Coul-Cour. Non communicable jusqu'en : 2033	1924-1982
3 R 471	Cous-Créo. Non communicable jusqu'en : 2033	1927-1982

3 R 472	Créq-Cru. Non communicable jusqu'en : 2033	1927-1982
3 R 473	Cru-Dall. Non communicable jusqu'en : 2033	1927-1982
3 R 474	Dalp-Dane. Non communicable jusqu'en : 2043	1927-1992
3 R 475	Dane-Dani. Non communicable jusqu'en : 2039	1927-1988
3 R 476	Dani. Non communicable jusqu'en : 2033	1927-1982
3 R 477	Dani-Dars. Non communicable jusqu'en : 2033	1927-1982
3 R 478	Dart-Dav. Non communicable jusqu'en : 2039	1927-1988
3 R 479	Dav-Del. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981

3 R 480	Del-Den. Non communicable jusqu'en : 2039	1927-1988
3 R 481	Den-Derr. Non communicable jusqu'en : 2033	1927-1982
3 R 482	Ders-Diff. Non communicable jusqu'en : 2033	1927-1982
3 R 483	Difr-Dor. Non communicable jusqu'en : 2033	1927-1982
3 R 484	Dor -Dré. Non communicable jusqu'en : 2033	1927-1982
3 R 485	Dré. Non communicable jusqu'en : 2033	1927-1982
3 R 486	Dré-Drua. Non communicable jusqu'en : 2039	1927-1988
3 R 487	Drue-Duc. Non communicable jusqu'en : 2039	1927-1988

3 R 488	Duc-Dun. Non communicable jusqu'en : 2039	1927-1988
3 R 489	Duo-Écu. Non communicable jusqu'en : 2045	1927-1994
3 R 490	Éde-Éna. Non communicable jusqu'en : 2033	1927-1982
3 R 491	Éne-Éti. Non communicable jusqu'en : 2033	1927-1982
3 R 492	Éti-Éva. Non communicable jusqu'en : 2039	1927-1988
3 R 493	Éva-Éve. Non communicable jusqu'en : 2039	1927-1988
3 R 494	Éve. Non communicable jusqu'en : 2033	1927-1982
3 R 495	Éve-Fabl. Non communicable jusqu'en : 2033	1927-1982

3 R 496	Fabr-Fauc. Non communicable jusqu'en : 2034	1927-1983
3 R 497	Faug-Feur. Non communicable jusqu'en : 2039	1927-1988
3 R 498	Feuv-Fit. Non communicable jusqu'en : 2034	1927-1983
3 R 499	Fla-Floh. Non communicable jusqu'en : 2034	1927-1983
3 R 500	Floq-Foub. Non communicable jusqu'en : 2034	1927-1983
3 R 501	Fouc-Foy. Non communicable jusqu'en : 2034	1927-1983
3 R 502	Frab-Frav. Non communicable jusqu'en : 2034	1927-1983
3 R 503	Frav-Gac. Non communicable jusqu'en : 2034	1927-1983

3 R 504	Gad-Gal. Non communicable jusqu'en : 2034	1927-1983
3 R 505	Gal-Gam. Non communicable jusqu'en : 2034	1927-1983
3 R 506	Gan-Garg. Non communicable jusqu'en : 2034	1925-1983
3 R 507	Gari-Gati. Non communicable jusqu'en : 2035	1927-1984
3 R 508	Gatt-Gaus. Non communicable jusqu'en : 2034	1927-1983
3 R 509	Gaut. Non communicable jusqu'en : 2034	1927-1983
3 R 510	Gaut-Gén. Non communicable jusqu'en : 2038	1927-1987
3 R 511	Gen-Ger. Non communicable jusqu'en : 2039	1927-1988

3 R 512	Ges-Gic. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 513	Gic-Gil. Non communicable jusqu'en : 2027	1921-1976
3 R 514	Gil-Glai. Non communicable jusqu'en : 2033	1927-1982
3 R 515	Glaj-God. Non communicable jusqu'en : 2023	1927-1972
3 R 516	God-Goud. Non communicable jusqu'en : 2038	1927-1987
3 R 517	Goué-Gour. Non communicable jusqu'en : 2038	1927-1987
3 R 518	Gour-Gouv. Non communicable jusqu'en : 2036	1927-1985
3 R 519	Gouv-Gra. Non communicable jusqu'en : 2033	1927-1982

3 R 520	Gra-Gri. Non communicable jusqu'en : 2038	1927-1987
3 R 521	Gri-Guéd. Non communicable jusqu'en : 2034	1923-1983
3 R 522	Guéd-Guég. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 523	Guég. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 524	Guég-Guéh. Non communicable jusqu'en : 2027	1927-1976
3 R 525	Guéh-Guén. Non communicable jusqu'en : 2039	1927-1988
3 R 526	Guen-Guév. Non communicable jusqu'en : 2023	1927-1972
3 R 527	Guév-Guic. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981

3 R 528	Guic-Guig. Non communicable jusqu'en : 2030	1927-1979
3 R 529	Guih-Guil. Non communicable jusqu'en : 2030	1927-1979
3 R 530	Guil. Non communicable jusqu'en : 2021	1922-1970
3 R 531	Guil. Non communicable jusqu'en : 2031	1926-1980
3 R 532	Guil. Non communicable jusqu'en : 2026	1927-1975
3 R 533	Guil. Non communicable jusqu'en : 2031	1927-1980
3 R 534	Guil. Non communicable jusqu'en : 2032	1915-1981
3 R 535	Guil. Non communicable jusqu'en : 2024	1927-1973

3 R 536	Guil. Non communicable jusqu'en : 2030	1927-1979
3 R 537	Guil. Non communicable jusqu'en : 2041	1927-1990
3 R 538	Guil. Non communicable jusqu'en : 2019	1927-1968
3 R 539	Guil-Guin. Non communicable jusqu'en : 2038	1927-1987
3 R 540	Guin-Guy. Non communicable jusqu'en : 2022	1927-1971
3 R 541	Guy. Non communicable jusqu'en : 2044	1927-1993
3 R 542	Guy-Ham. Non communicable jusqu'en : 2024	1927-1973
3 R 543	Ham-Harc. Non communicable jusqu'en : 2021	1922-1970

3 R 544	Hard-Hava. Non communicable jusqu'en : 2022	1927-1971
3 R 545	Havy-Hel. Non communicable jusqu'en : 2027	1927-1976
3 R 546	Hel-Hém. Non communicable jusqu'en : 2023	1927-1972
3 R 547	Hém-Hen. Non communicable jusqu'en : 2029	1927-1978
3 R 548	Hen-Hers. Non communicable jusqu'en : 2038	1926-1987
3 R 549	Herv. Non communicable jusqu'en : 2022	1927-1971
3 R 550	Herv. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 551	Herv-Hiv. Non communicable jusqu'en : 2031	1927-1980

3 R 552	Hoa-Hou. Non communicable jusqu'en : 2025	1927-1974
3 R 553	Hou-Hue. Non communicable jusqu'en : 2026	1927-1975
3 R 554	Hue-Humé. Non communicable jusqu'en : 2031	1927-1980
3 R 555	Humo-Jac. Non communicable jusqu'en : 2035	1927-1984
3 R 556	Jac-Jaf. Non communicable jusqu'en : 2031	1927-1980
3 R 557	Jaf. Non communicable jusqu'en : 2021	1927-1970
3 R 558	Jaf-Jam. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 559	Jam-Jan. Non communicable jusqu'en : 2028	1927-1977

3 R 560	Jan-Jao. Non communicable jusqu'en : 2029	1921-1978
3 R 561	Jao-Jef. Non communicable jusqu'en : 2035	1927-1984
3 R 562	Jéf-Jég. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 563	Jég. Non communicable jusqu'en : 2023	1927-1972
3 R 564	Jég-Jéh. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 565	Jen-Jos. Non communicable jusqu'en : 2039	1927-1988
3 R 566	Jos. Non communicable jusqu'en : 2040	1927-1989
3 R 567	Jos-Joua. Non communicable jusqu'en : 2026	1927-1975

3 R 568	Joua-Jouv. Non communicable jusqu'en : 2027	1927-1976
3 R 569	Jouv-Jul. Non communicable jusqu'en : 2037	1927-1986
3 R 570	Jul-Kerc. Non communicable jusqu'en : 2057	1927-2006
3 R 571	Kerd-Kerg. Non communicable jusqu'en : 2031	1927-1980
3 R 572	Kerg-Kerj. Non communicable jusqu'en : 2044	1927-1993
3 R 573	Kerj-Kern. Non communicable jusqu'en : 2027	1927-1976
3 R 574	Kern-Kerv. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 575	Kerv-Kra. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981

3 R 576	Lab-Laï. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 577	Lai-Lam. Non communicable jusqu'en : 2041	1927-1990
3 R 578	Lam-Lan. Non communicable jusqu'en : 2045	1927-1994
3 R 579	Lan-Lar. Non communicable jusqu'en : 2029	1927-1978
3 R 580	Lar-Lau. Non communicable jusqu'en : 2040	1927-1989
3 R 581	Lau-Lav. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 582	Lav-Le Bag. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 583	Le Bai. Non communicable jusqu'en : 2039	1927-1988

3 R 584	Le Bai-Le Bar. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 585	Le Bar-Le Bay. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 586	Le Bay-Le Béli. Non communicable jusqu'en : 2032	1923-1981
3 R 587	Le Bell-Le Béo. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 588	Le Ber. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 589	Le Ber-Le Bih. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 590	Le Bih. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 591	Le Bih-Le Bla. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981

- 3 R 592** Le Bla-Le Ble.
1927-1981
Non communicable jusqu'en : 2032
- 3 R 593** Le Bli-Le Bola.
1927-1981
Non communicable jusqu'en : 2032
- 3 R 594** Le Bolé-Le Bor.
1927-1981
Non communicable jusqu'en : 2032
- 3 R 595** Le Bor-Le Bot.
1927-1981
Non communicable jusqu'en : 2032
- 3 R 596** Le Bot-Le Bouë.
1927-1981
Non communicable jusqu'en : 2032
- 3 R 597** Le Bouë-Le Boul.
1927-1981
Non communicable jusqu'en : 2032
- 3 R 598** Le Boul.
1927-1981
Non communicable jusqu'en : 2032
- 3 R 599** Le Bouq-Le Bour.
1928-1981
Non communicable jusqu'en : 2032

3 R 600	Le Bour. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 601	Le Bour-Le Boz. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 602	Le Boz-Le Bray. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 603	Le Braz-Le Bret. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 604	Le Bret-Le Brey. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 605	Le Brie-Le Bris. Non communicable jusqu'en : 2039	1927-1988
3 R 606	Le Bris-Le Bruc. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 607	Le Brun-Le Cade. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981

3 R 608	Le Cadi-Le Call. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 609	Le Call-Le Calv. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 610	Le Calv-Le Car. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 611	Le Car-Le Cha. Non communicable jusqu'en : 2047	1927-1996
3 R 612	Le Cha-Le Clai. Non communicable jusqu'en : 2033	1927-1982
3 R 613	Le Clai-Le Clan. Non communicable jusqu'en : 2033	1927-1982
3 R 614	Le Clan-Le Cloë. Non communicable jusqu'en : 2033	1927-1982
3 R 615	Le Cloi-Le Col. Non communicable jusqu'en : 2033	1927-1982

3 R 616	Le Col-Le Corn. Non communicable jusqu'en : 2033	1927-1982
3 R 617	Le Corn-Le Corr. Non communicable jusqu'en : 2041	1927-1990
3 R 618	Le Corr. Non communicable jusqu'en : 2039	1927-1988
3 R 619	Le Corr-Le Corv. Non communicable jusqu'en : 2033	1927-1982
3 R 620	Le Corv-Le Cout. Non communicable jusqu'en : 2033	1927-1982
3 R 621	Le Couv-Le Cro. Non communicable jusqu'en : 2026	1928-1975
3 R 622	Le Cro-Le Cun. Non communicable jusqu'en : 2044	1927-1993
3 R 623	Le Cun-Le Dant. Non communicable jusqu'en : 2037	1927-1986

3 R 624	Le Danv-Le Dém. Non communicable jusqu'en : 2033	1928-1982
3 R 625	Le Den-Le Déve. Non communicable jusqu'en : 2046	1927-1995
3 R 626	Le Dévi-Le Dimi. Non communicable jusqu'en : 2036	1927-1985
3 R 627	Le Dimn-Le Dorh. Non communicable jusqu'en : 2038	1927-1987
3 R 628	Le Dori-Le Dorz. Non communicable jusqu'en : 2033	1927-1982
3 R 629	Le Dorz-Le Dour. Non communicable jusqu'en : 2033	1927-1982
3 R 630	Le Dous-Le Dre. Non communicable jusqu'en : 2033	1927-1982
3 R 631	Le Dre-Le Du. Non communicable jusqu'en : 2033	1927-1982

3 R 632	Le Du-Le Fal. Non communicable jusqu'en : 2033	1924-1982
3 R 633	Le Fal-Le Fer. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 634	Le Fer-Le Floc. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 635	Le Floc. Non communicable jusqu'en : 2023	1927-1972
3 R 636	Le Floc-Le Floh. Non communicable jusqu'en : 2020	1927-1969
3 R 637	Le Fol-Le Form. Non communicable jusqu'en : 2036	1927-1985
3 R 638	Le Forn-Le Fra. Non communicable jusqu'en : 2031	1927-1980
3 R 639	Le Fra-Le Fri. Non communicable jusqu'en : 2037	1927-1986

3 R 640	Le Fur. Non communicable jusqu'en : 2039	1928-1988
3 R 641	Le Fur-Le Gail. Non communicable jusqu'en : 2030	1927-1979
3 R 642	Le Gain-Le Gal. Non communicable jusqu'en : 2028	1927-1977
3 R 643	Le Gal. Non communicable jusqu'en : 2034	1925-1973
3 R 644	Le Gal. Non communicable jusqu'en : 2033	1927-1982
3 R 645	Le Gal-Le Gali. Non communicable jusqu'en : 2028	1927-1977
3 R 646	Le Gall. Non communicable jusqu'en : 2038	1927-1987
3 R 647	Le Gall. Non communicable jusqu'en : 2039	1927-1988

3 R 648	Le Gall. Non communicable jusqu'en : 2030	1927-1979
3 R 649	Le Gall-Le Garf. Non communicable jusqu'en : 2034	1927-1983
3 R 650	Le Garf-Le Garr. Non communicable jusqu'en : 2040	1927-1989
3 R 651	Le Garr-Le Gen. Non communicable jusqu'en : 2026	1927-1975
3 R 652	Le Gen-Le Glé. Non communicable jusqu'en : 2031	1927-1980
3 R 653	Le Glo-Le Gof. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 654	Le Gof. Non communicable jusqu'en : 2057	1927-2006
3 R 655	Le Gof. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981

3 R 656	Le Gof-Le Gol. Non communicable jusqu'en : 2024	1927-1973
3 R 657	Le Gol-Le Goua. Non communicable jusqu'en : 2030	1927-1979
3 R 658	Le Goua-Le Goug. Non communicable jusqu'en : 2028	1928-1977
3 R 659	Le Goug-Le Gour. Non communicable jusqu'en : 2026	1927-1975
3 R 660	Le Gour-Le Gran. Non communicable jusqu'en : 2040	1927-1989
3 R 661	Le Gras-Le Gua. Non communicable jusqu'en : 2023	1927-1972
3 R 662	Le Guéh-Le Guen. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 663	Le Guen. Non communicable jusqu'en : 2023	1927-1972

3 R 664	Le Guen. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 665	Le Guen-Le Guer. Non communicable jusqu'en : 2030	1927-1979
3 R 666	Le Guer-Le Gui. Non communicable jusqu'en : 2031	1927-1980
3 R 667	Le Gui-Le Guy. Non communicable jusqu'en : 2032	1928-1981
3 R 668	Le Guy-Le Héb. Non communicable jusqu'en : 2032	1928-1981
3 R 669	Le Hec-Le Hen. Non communicable jusqu'en : 2035	1927-1984
3 R 670	Le Hen-Le Hou. Non communicable jusqu'en : 2024	1927-1973
3 R 671	Le Hou-Le Jeu. Non communicable jusqu'en : 2029	1927-1978

3 R 672	Le Jol-Le Lam. Non communicable jusqu'en : 2040	1927-1989
3 R 673	Le Lam-Le Lav. Non communicable jusqu'en : 2026	1927-1975
3 R 674	Le Lay-Le Lib. Non communicable jusqu'en : 2023	1927-1972
3 R 675	Le Lid-Le Los. Non communicable jusqu'en : 2028	1927-1977
3 R 676	Le Lou-Le Luh. Non communicable jusqu'en : 2033	1927-1982
3 R 677	Le Mab-Le Mair. Non communicable jusqu'en : 2030	1927-1979
3 R 678	Le Mait-Le Mar. Non communicable jusqu'en : 2022	1927-1971
3 R 679	Le Mar-Le Mas. Non communicable jusqu'en : 2031	1927-1980

3 R 680	Le Mas-Le Mei. Non communicable jusqu'en : 2040	1927-1989
3 R 681	Le Mei-Le Meni. Non communicable jusqu'en : 2032	1928-1981
3 R 682	Le Ment-Le Merd. Non communicable jusqu'en : 2031	1928-1980
3 R 683	Le Merl-Le Meta. Non communicable jusqu'en : 2025	1924-1974
3 R 684	Le Mete-Le Mig. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 685	Le Mig-Le Moi. Non communicable jusqu'en : 2022	1928-1971
3 R 686	Le Moi-Le Moua. Non communicable jusqu'en : 2034	1923-1983
3 R 687	Le Moué-Le Moui. Non communicable jusqu'en : 2043	1927-1992

- 3 R 688** Le Moui-Le Nam.
1927-1980
Non communicable jusqu'en : 2031
- 3 R 689** Le Nan-Le Net.
1927-1978
Non communicable jusqu'en : 2029
- 3 R 690** Le Neu-Le Nina.
1926-1989
Non communicable jusqu'en : 2040
- 3 R 691** Le Nini-Le Nouë.
1928-1977
Non communicable jusqu'en : 2028
- 3 R 692** Le Nouv-Le Ny.
1928-1979
Non communicable jusqu'en : 2080
- 3 R 693** Le Ny-Le Pala.
1927-1981
Non communicable jusqu'en : 2032
- 3 R 694** Le Pale-Le Pap.
1927-1980
Non communicable jusqu'en : 2031
- 3 R 695** Le Par-Le Pen.
1927-1971
Non communicable jusqu'en : 2022

3 R 696	Le Pen-Le Per. Non communicable jusqu'en : 2029	1927-1978
3 R 697	Le Per-Le Pica. Non communicable jusqu'en : 2026	1927-1975
3 R 698	Le Pich-Le Plai. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 699	Le Plat-Le Porh. Non communicable jusqu'en : 2025	1927-1974
3 R 700	Le Port. Non communicable jusqu'en : 2022	1927-1971
3 R 701	Le Port-Le Pré. Non communicable jusqu'en : 2026	1927-1975
3 R 702	Le Prê-Le Que. Non communicable jusqu'en : 2045	1927-1994
3 R 703	Le Que-Le Qui. Non communicable jusqu'en : 2022	1927-1971

3 R 704	Le Qui-Le Ray. Non communicable jusqu'en : 2038	1927-1987
3 R 705	Le Ray-Le Riz. Non communicable jusqu'en : 2024	1927-1973
3 R 706	Lerm-Le Rohe. Non communicable jusqu'en : 2026	1927-1975
3 R 707	Le Rohi-Le Roux. Non communicable jusqu'en : 2029	1927-1978
3 R 708	Le Roux. Non communicable jusqu'en : 2024	1927-1973
3 R 709	Le Roux. Non communicable jusqu'en : 2038	1927-1987
3 R 710	Le Roux-Le Rouz. Non communicable jusqu'en : 2031	1927-1980
3 R 711	Le Rouz-Le Ruy. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981

3 R 712	Le Saë-Le Saut. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 713	Le Saux-Lesc. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 714	Le Sco-Le Sol. Non communicable jusqu'en : 2027	1927-1976
3 R 715	Le Sol-Le Sta. Non communicable jusqu'en : 2038	1927-1987
3 R 716	Le Sta-Le Stre. Non communicable jusqu'en : 2024	1927-1973
3 R 717	Lest-Le Tarn. Non communicable jusqu'en : 2031	1927-1980
3 R 718	Le Tart-Le Thi. Non communicable jusqu'en : 2029	1927-1978
3 R 719	Le Thi-Le Tor. Non communicable jusqu'en : 2027	1922-1976

3 R 720	Le Tou-Le Tréq. Non communicable jusqu'en : 2025	1927-1974
3 R 721	Le Tres-Le Vag. Non communicable jusqu'en : 2031	1927-1980
3 R 722	Le Vag-Leve. Non communicable jusqu'en : 2038	1927-1987
3 R 723	Le Via-Le Vu. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 724	Lex-Linc. Non communicable jusqu'en : 2026	1927-1975
3 R 725	Lind-Lohé. Non communicable jusqu'en : 2022	1927-1971
3 R 726	Lohi-Lora. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 727	Lora-Lorg. Non communicable jusqu'en : 2024	1927-1973

3 R 728	Lorg-Lot. Non communicable jusqu'en : 2038	1927-1987
3 R 729	Lot-Loy. Non communicable jusqu'en : 2028	1917-1977
3 R 730	Loy-Luc. Non communicable jusqu'en : 2019	1927-1968
3 R 731	Luc-Lue. Non communicable jusqu'en : 2026	1927-1975
3 R 732	Lug-Macé. Non communicable jusqu'en : 2022	1927-1971
3 R 733	Mach-Mad. Non communicable jusqu'en : 2032	1916-1981
3 R 734	Mad-Mag. Non communicable jusqu'en : 2044	1927-1993
3 R 735	Mag-Mahé. Non communicable jusqu'en : 2040	1927-1989

3 R 736	Mahé. Non communicable jusqu'en : 2027	1927-1976
3 R 737	Mahé-Mahi. Non communicable jusqu'en : 2045	1927-1994
3 R 738	Mahi-Mai. Non communicable jusqu'en : 2031	1927-1980
3 R 739	Mai-Malg. Non communicable jusqu'en : 2022	1927-1971
3 R 740	Malh-Man. Non communicable jusqu'en : 2047	1927-1996
3 R 741	Man-Mare. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 742	Mare-Marq. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 743	Marq-Mart. Non communicable jusqu'en : 2024	1927-1973

3 R 744	Mart-Mat. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 745	Mat-Mau. Non communicable jusqu'en : 2030	1927-1979
3 R 746	Mau-Mei. Non communicable jusqu'en : 2024	1927-1973
3 R 747	Mei-Mena. Non communicable jusqu'en : 2031	1927-1980
3 R 748	Menc-Mer. Non communicable jusqu'en : 2033	1927-1982
3 R 749	Mer-Mic. Non communicable jusqu'en : 2030	1927-1979
3 R 750	Mic-Mill. Non communicable jusqu'en : 2042	1927-1991
3 R 751	Milo-Moin. Non communicable jusqu'en : 2030	1918-1979

3 R 752	Mois-Mola. Non communicable jusqu'en : 2036	1927-1985
3 R 753	Mole-Mon. Non communicable jusqu'en : 2027	1927-1976
3 R 754	Mon-More. Non communicable jusqu'en : 2029	1927-1978
3 R 755	More-Mori. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 756	Mori. Non communicable jusqu'en : 2024	1927-1973
3 R 757	Mori-Morv. Non communicable jusqu'en : 2035	1927-1984
3 R 758	Morv-Motr. Non communicable jusqu'en : 2030	1927-1979
3 R 759	Mott-Mou. Non communicable jusqu'en : 2029	1927-1978

3 R 760	Mou-Nag. Non communicable jusqu'en : 2040	1927-1989
3 R 761	Nah-Nes. Non communicable jusqu'en : 2035	1927-1984
3 R 762	Neu-Nic. Non communicable jusqu'en : 2034	1927-1983
3 R 763	Nic. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 764	Nic-Nob. Non communicable jusqu'en : 2040	1927-1989
3 R 765	Nob-Nogr. Non communicable jusqu'en : 2040	1927-1989
3 R 766	Nogu-Noz. Non communicable jusqu'en : 2045	1927-1994
3 R 767	Nu-Oli. Non communicable jusqu'en : 2048	1927-1997

3 R 768	Oli-Oll. Non communicable jusqu'en : 2027	1927-1976
3 R 769	Oll-Ort. Non communicable jusqu'en : 2031	1927-1980
3 R 770	Orv-Pai. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 771	Pai-Parc. Non communicable jusqu'en : 2028	1927-1977
3 R 772	Pare-Pat. Non communicable jusqu'en : 2021	1927-1970
3 R 773	Pau-Pec. Non communicable jusqu'en : 2042	1927-1991
3 R 774	Ped-Pelé. Non communicable jusqu'en : 2029	1927-1978
3 R 775	Pelh-Penf. Non communicable jusqu'en : 2034	1927-1983

3 R 776	Peng-Pera. Non communicable jusqu'en : 2045	1927-1994
3 R 777	Perc-Pero. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 778	Pero-Perr. Non communicable jusqu'en : 2039	1927-1988
3 R 779	Perr. Non communicable jusqu'en : 2031	1927-1980
3 R 780	Perr-Pes. Non communicable jusqu'en : 2023	1927-1972
3 R 781	Pes-Phi. Non communicable jusqu'en : 2039	1927-1988
3 R 782	Phi-Pic. Non communicable jusqu'en : 2035	1927-1984
3 R 783	Pic. Non communicable jusqu'en : 2029	1928-1978

3 R 784	Pic-Pie. Non communicable jusqu'en : 2034	1927-1983
3 R 785	Pie-Pino. Non communicable jusqu'en : 2039	1927-1988
3 R 786	Pins-Pis. Non communicable jusqu'en : 2029	1927-1978
3 R 787	Pla-Plo. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 788	Plu-Pod. Non communicable jusqu'en : 2033	1927-1982
3 R 789	Pod-Poi. Non communicable jusqu'en : 2031	1927-1980
3 R 790	Pol-Por. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1982
3 R 791	Por-Poué. Non communicable jusqu'en : 2029	1927-1978

3 R 792	Poui-Pra. Non communicable jusqu'en : 2037	1927-1986
3 R 793	Pra-Prof. Non communicable jusqu'en : 2040	1927-1989
3 R 794	Pron-Pur. Non communicable jusqu'en : 2040	1927-1989
3 R 795	Pur-Quel. Non communicable jusqu'en : 2024	1927-1973
3 R 796	Quel-Quen. Non communicable jusqu'en : 2025	1927-1974
3 R 797	Quen-Quer. Non communicable jusqu'en : 2031	1927-1980
3 R 798	Quer-Qui. Non communicable jusqu'en : 2022	1927-1971
3 R 799	Qui-Raim. Non communicable jusqu'en : 2025	1927-1974

3 R 800	Rain-Rau. Non communicable jusqu'en : 2027	1927-1976
3 R 801	Rau-Rége. Non communicable jusqu'en : 2033	1927-1982
3 R 802	Régi-Ren. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 803	Ren-Ribi. Non communicable jusqu'en : 2024	1927-1973
3 R 804	Ribo-Ric. Non communicable jusqu'en : 2025	1927-1974
3 R 805	Ric-Rio. Non communicable jusqu'en : 2032	1917-1981
3 R 806	Rio. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 807	Rio-Riou. Non communicable jusqu'en : 2039	1927-1988

3 R 808	Riou-Riv. Non communicable jusqu'en : 2045	1927-1994
3 R 809	Riv-Robe Non communicable jusqu'en : 2034	1927-1983
3 R 810	Robe-Robi. Non communicable jusqu'en : 2031	1927-1980
3 R 811	Robi. Non communicable jusqu'en : 2025	1927-1974
3 R 812	Robi-Roho. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 813	Rohu-Rol. Non communicable jusqu'en : 2034	1927-1983
3 R 814	Rol-Rop. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 815	Rop-Rosl. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981

3 R 816	Rosn-Roui. Non communicable jusqu'en : 2034	1927-1983
3 R 817	Roui-Rous. Non communicable jusqu'en : 2032	1925-1981
3 R 818	Rous. Non communicable jusqu'en : 2034	1927-1983
3 R 819	Rous-Roux. Non communicable jusqu'en : 2040	1927-1989
3 R 820	Roux-Roy. Non communicable jusqu'en : 2034	1927-1983
3 R 821	Roya-Roye. Non communicable jusqu'en : 2031	1927-1980
3 R 822	Roye-Rub. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 823	Rub-Ruz. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981

3 R 824	Ryc-Sai. Non communicable jusqu'en : 2027	1927-1976
3 R 825	Sai-Sal. Non communicable jusqu'en : 2031	1927-1980
3 R 826	Sal-Sam. Non communicable jusqu'en : 2037	1927-1986
3 R 827	Sam-Saut. Non communicable jusqu'en : 2028	1927-1977
3 R 828	Sauv-Sch. Non communicable jusqu'en : 2031	1927-1980
3 R 829	Sci-Ség. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 830	Ség-Serm. Non communicable jusqu'en : 2038	1927-1987
3 R 831	Sero-Sév. Non communicable jusqu'en : 2033	1927-1982

3 R 832	Sév-Simb. Non communicable jusqu'en : 2029	1927-1978
3 R 833	Simo. Non communicable jusqu'en : 2033	1927-1982
3 R 834	Simo. Non communicable jusqu'en : 2029	1927-1978
3 R 835	Simo-Sor. Non communicable jusqu'en : 2033	1927-1982
3 R 836	Sor-Sra. Non communicable jusqu'en : 2034	1923-1983
3 R 837	Sta-Sté. Non communicable jusqu'en : 2034	1927-1983
3 R 838	Sté-Sur. Non communicable jusqu'en : 2034	1927-1983
3 R 839	Sus-Tal. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981

3 R 840	Tal-Tand. Non communicable jusqu'en : 2024	1928-1973
3 R 841	Tang. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 842	Tang. Non communicable jusqu'en : 2035	1927-1984
3 R 843	Tang-Tati. Non communicable jusqu'en : 2033	1918-1982
3 R 844	Tatt-Têt. Non communicable jusqu'en : 2038	1927-1987
3 R 845	Tex-Théa. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 846	Théa-Thér. Non communicable jusqu'en : 2031	1927-1980
3 R 847	Thér-Thob. Non communicable jusqu'en : 2036	1927-1985

3 R 848	Thom. Non communicable jusqu'en : 2046	1927-1995
3 R 849	Thom. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 850	Thom. Non communicable jusqu'en : 2038	1927-1987
3 R 851	Thom. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 852	Thom-Ton. Non communicable jusqu'en : 2044	1927-1993
3 R 853	Ton-Tos. Non communicable jusqu'en : 2034	1927-1983
3 R 854	Tos-Tou. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 855	Tou-Treg. Non communicable jusqu'en : 2034	1927-1983

3 R 856	Trég-Trém. Non communicable jusqu'en : 2032	1918-1981
3 R 857	Trém-Tri. Non communicable jusqu'en : 2023	1927-1972
3 R 858	Tro-Tru. Non communicable jusqu'en : 2033	1928-1982
3 R 859	Tsi-Tual. Non communicable jusqu'en : 2034	1927-1983
3 R 860	Tuar-Uri. Non communicable jusqu'en : 2032	1919-1981
3 R 861	Uro -Vai. Non communicable jusqu'en : 2032	1928-1981
3 R 862	Vai-Var. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981
3 R 863	Vas-Vial. Non communicable jusqu'en : 2032	1927-1981

3 R 864	Vian-Vin. Non communicable jusqu'en : 2026	1927-1975
3 R 865	Vin-Vri. Non communicable jusqu'en : 2033	1927-1982
3 R 866	Vro-Yvi. Non communicable jusqu'en : 2039	1927-1988
3 R 867	Yvi-Zul. Non communicable jusqu'en : 2039	1927-1988
3 R 868-869	Première guerre mondiale. Documentation.	1916-1931
3 R 868	Ligne de front. Évolution : plans. Les secteurs concernés sont ceux de Dunkerque-Bruges, Lille, Amiens, Paris, Châlons, Metz, Nancy, Strasbourg, Mulhouse et Vesoul. L'atlas comprend également un plan du front des Balkans entre 1915 et 1918.	1931
3 R 869	Secteur de Verdun. Observations du service des renseignements de l'artillerie (SRA) effectuées entre mars 1916 et mai 1917 : photographies aériennes. Il s'agit en particulier de Douaumont et du fort de Vaux.	1916-1917

Index

- action sociale : 216
aide sociale : 1-141, 160-166, 168-171, 175-179, 182-184, 190, 202-214, 234-400, 413-867
allocation militaire : 1-141, 160-166, 168-171, 175-179, 182-184, 190, 202-206, 211-214, 413-867
Amiens (Somme, France) : 868
Auray (Morbihan, France) : 121
bataille d'Austerlitz (2 décembre 1805) : 145
bataille d'Eckmühl (22 avril 1809) : 7
bataille d'Essling (21-22 mai 1809) : 7
bataille de Thann (19 avril 1809) : 7
bataille de Wagram (5-6 juillet 1809) : 7
Belz (Morbihan, France) : 121
bourse d'études : 234-400
Brech (Morbihan, France) : 121
Bruges (Flandre-Occidentale, Belgique) : 868
CADOU DAL, Georges (1771-1804 ; général chouan) : 133
Camors (Morbihan, France) : 122
campagne du Mexique (1861-1867) : 162, 170-171
Carnac (Morbihan, France) : 42, 122
Cent-Jours (1815) : 21, 90, 106-107
Châlons-en-Champagne (Marne, France) : 868
chouannerie : 15-137
cimetière militaire : 195
colonisation : 161-171, 181-185
commémoration : 133, 180
Consulat (1799-1804) : 2-10
Crach (Morbihan, France) : 122
Deuxième République (1848-1852) : 11-12
dons-et-legs : 222
Douaumont (Meuse, France) : 869
Dunkerque (Nord, France) : 868
École de rééducation professionnelle (Lorient, Morbihan, France) : 200
emploi réservé : 186-187, 217-219
Entre-deux-guerres : 215-216, 413-867
Erdeven (Morbihan, France) : 122
expédition de Madagascar (1894-1895) : 185
Finistère (France ; département) : 16, 44-45, 71, 126-127, 131
France. Comité supérieur de la Caisse des offrandes nationales en faveur des armées de terre et de mer [depuis 1859] : 171, 177, 182
France. Commission supérieure de répartition de secours aux familles de militaires, marins et garde nationaux [1870-1874] : 176
France. Croix-Rouge française (depuis 1940) : 216
France. Office national des anciens combattants et victimes de guerre (depuis 1946) : 222
France. Office national des mutilés et réformés de la guerre (1916-1933) : voir France. Office national des anciens combattants et victimes de guerre (depuis 1946)
France. Service des renseignements de l'artillerie [depuis 1915] : 869
France. Société française de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer (1864-1940) : voir France. Croix-Rouge française (depuis 1940)
garde nationale : 173, 176
guerre 1914-1918 : 190-214, 217-219, 413-869
guerre de 1870 : 172-180, 413-867
guerre de Crimée (1853-1856) : 162, 170-171
guerres de la Révolution (1792-1799) : 1-137, 142-158
guerres de Vendée (1793-1799) : 15-137
guerres napoléoniennes (1800-1815) : 1-137, 142-158
Hennebont (Morbihan, France) : 39
invalides de guerre : 2, 5-6, 12, 16-38, 40, 44, 66-68, 73, 79, 84, 89-90, 113, 126-127, 142-159, 163, 167-185, 191-216, 220-222, 402-406, 413-867
Kervignac (Morbihan, France) : 39, 122
Landaul (Morbihan, France) : 123
Landévant (Morbihan, France) : 123
Languidic (Morbihan, France) : 123
Lille (Nord, France) : 868
Locmariaquer (Morbihan, France) : 39, 123
Lochal-Mendon (Morbihan, France) : 123
Lorient (Morbihan, France ; arrondissement) : 23, 29, 40, 66-67, 69, 73-78
marine : 14, 159, 171, 173, 176-177, 182, 216
Merlevenez (Morbihan, France) : 124
Metz (Moselle, France) : 868
ministre du culte : 138-140
Monarchie de Juillet (1830-1848) : 11-12, 134-137, 161, 167-169
Morbihan. Comité départemental des anciens combattants (1930-1933) : voir Morbihan. Service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (depuis 1946)
Morbihan. Comité départemental des mutilés et réformés de la guerre (1916-1935) : voir Morbihan. Service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (depuis 1946)
Morbihan. Comité départemental des mutilés, combattants et victimes de la guerre (1933-1935) : voir Morbihan. Service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (depuis 1946)
Morbihan. Commission départementale des allocations aux victimes civiles de la guerre [1916-1922] : 208
Morbihan. Conseil départemental (depuis 2015) : 223

- Morbihan. Conseil général (1800-2015) voir : Morbihan. Conseil départemental (depuis 2015)]
- Morbihan. Office départemental des mutilés, combattants, victimes de la guerre et pupilles de la Nation (1935-1946) : voir Morbihan. Service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (depuis 1946)
- Morbihan. Office départemental des pupilles de la Nation (1917-1935) : voir Morbihan. Service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (depuis 1946)
- Morbihan. Préfecture : 1-406
- Morbihan. Service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (depuis 1946) : 220-869
- mort pour la France : 191-196
- Mulhouse (*Haut-Rhin, France*) : 868
- Nancy (*Meurthe-et-Moselle, France*) : 868
- orphelin : 8-9, 12, 38, 40, 44, 68, 74, 80, 85, 91, 115, 126-127, 145, 163, 169, 174, 179, 184, 213
- Paris (*France*) : 868
- personnel : 405-406
- photographie : 201, 869
- Ploemel (*Morbihan, France*) : 124
- Ploërmel (*Morbihan, France ; arrondissement*) : 24, 30, 41, 79-83
- Plougoumelen (*Morbihan, France*) : 124
- Plouharnel (*Morbihan, France*) : 124
- Plouhinec (*Morbihan, France*) : 124
- Plumergat (*Morbihan, France*) : 39, 124
- Pluneret (*Morbihan, France*) : 125
- Pluvigner (*Morbihan, France*) : 125
- Pontivy (*Morbihan, France ; arrondissement*) : 25, 31, 41, 84-88
- population civile : 138-140
- Premier Empire (1804-1815) : 2-10
- pupille de la Nation : 223-400, 402-406
- Quiberon (*Morbihan, France*) : 125
- Quistinic (*Morbihan, France*) : 125
- rééducation professionnelle : 199-201
- résistance : 413-867
- Restauration (1815-1830) : 2-10, 141
- Révolution de 1789 : 2-10
- Révolution de 1830 : 161, 167-169
- Riantec (*Morbihan, France*) : 125
- Schinznach-les-Bains (*Argovie, Suisse*) : 180
- Second Empire (1852-1870) : 13-14, 162, 170-171
- Strasbourg (*Bas-Rhin, France*) : 868
- transport de corps : 181, 194, 198, 215
- Troisième République (1870-1940) : 13-14, 163-166, 181-185
- unité italienne (XIX^e siècle) : 162, 170-171
- Vannes (*Morbihan, France ; arrondissement*) : 26, 32, 39-40, 42, 67, 69, 89-110
- Vaux, fort de (*Vaux-devant-Damloup, Meuse, France*) : 869
- Verdun (*Meuse, France*) : 869
- Vesoul (*Haute-Saône, France*) : 868
- veuve de guerre : 8-9, 12, 16-20, 37-38, 40, 44, 66-68, 74, 80, 85, 91, 114, 126-127, 138-140, 163, 169, 174, 179, 184, 213

Table de concordance

Anciennes cotes	Nouvelles cotes	Anciennes cotes	Nouvelles cotes
6 M 592	3 R 143p	R 608	3 R 2p, 15p, 17p, 20p, 23p-26p, 28p, 36p-37p
6 M 593	3 R 144p, 159p		
6 M 600	3 R 147p	R 609	3 R 2p, 15p, 21p-22p, 27p, 30p, 36p-37p, 139p-140p
6 M 601	3 R 148p		
6 M 602	3 R 149p	R 610	3 R 2p, 17p, 23p-26p, 28p-32p, 36p
6 M 603	3 R 150p	R 611	3 R 2p, 29p-32p, 36p
6 M 604	3 R 151p	R 612	3 R 2p, 15p, 24p, 29p-31p, 36p-37p
6 M 605	3 R 152p	R 613	3 R 2p-3p, 15p, 21p, 29p-31p, 34p-37p, 139p-141p
6 M 606	3 R 153p		
6 M 607	3 R 154p	R 614	3 R 3p, 15p-16p, 29p-31p, 33p, 35p-37p, 139p-140p
6 M 608	3 R 155p		
6 M 609	3 R 156p	R 615	3 R 3p, 15p-16p, 19p, 21p, 35p-37p, 139p-140p, 142p
6 M 610	3 R 157p		
6 M 611	3 R 158p	R 616	3 R 15p, 46p, 50p-51p, 65p, 130p, 140p
R 292	3 R 3p		
R 293	3 R 3p	R 617	3 R 51p-52p
R 294	3 R 2p-4p	R 618	3 R 47p
R 295	3 R 4p	R 619	3 R 48p, 52p-53p
R 297	3 R 3p	R 620	3 R 48p-50p
R 381	3 R 172p-173p	R 621	3 R 53p-54p
R 383	3 R 186p	R 622	3 R 39p, 47p-48p
R 395	3 R 160p, 164p	R 623	3 R 4p, 15p, 40p-41p, 43p-44p, 68p-70p
R 597	3 R 1p-5p, 8p-10p		
R 598	3 R 1p-5p, 8p-10p, 138p, 140p	R 624	3 R 38p, 58p-59p
R 599	3 R 1p-4p, 8p-10p	R 625	3 R 54p-56p
R 600	3 R 1p-4p, 6p, 8p, 10p, 142p, 145p	R 626	3 R 55p, 58p
R 601	3 R 1p-4p, 7p-8p, 10p	R 627	3 R 56p-58p
R 602	3 R 2p-4p, 10p, 18p	R 628	3 R 127p
R 603	3 R 1p-4p, 10p, 138p, 140p	R 629	3 R 15p, 46p, 65p-67p, 130p, 140p-141p
R 604	3 R 2p, 10p, 15p, 19p, 138p, 140p		
R 605	3 R 2p, 10p, 15p, 17p, 138p	R 630	3 R 59p-61p
R 606	3 R 2p, 9p-10p, 15p-16p, 21p-22p, 39p	R 631	3 R 62p-63p
		R 632	3 R 60p-61p
R 607	3 R 2p-3p, 9p-10p, 15p, 19p-20p, 22p-26p, 28p, 31p, 36p-37p	R 633	3 R 73p-74p, 79p, 84p, 89p, 91p, 101p, 108p, 111p, 113p-115p

R 634	3 R 73p-79p, 101p, 113p-120p, 124p-125p	R 659	3 R 73p-74p, 79p, 84p-86p, 89p, 101p, 109p, 113p-115p
R 635	3 R 74p-81p, 86p, 92p-107p, 109p, 114p-120p, 122p, 124p-125p	R 660	3 R 73p-74p, 79p, 81p, 84p, 86p, 89p, 101p, 108p, 113p-115p
R 636	3 R 92p, 121p	R 661	3 R 18p, 89p-90p, 92p-94p, 108p-112p
R 637	3 R 57p, 75p-78p, 92p-107p, 116p-122p, 125p	R 662	3 R 64p, 73p-74p, 81p, 89p-90p, 92p-107p, 109p-111p, 113p-115p, 121p, 124p-125p
R 638	3 R 73p, 75p-78p, 80p-81p, 92p-107p, 113p, 116p-120p, 122p-124p	R 663	3 R 73p-74p, 79p-81p, 84p-86p, 89p-90p, 101p, 111p, 113p-115p
R 639	3 R 18p, 89p, 92p-100p, 102p-107p, 109p-112p, 121p, 125p	R 664	3 R 18p, 64p-74p, 86p, 89p-90p, 92p-94p, 101p, 109p-112p, 114p-115p, 141p
R 640	3 R 92p-100p, 102p-107p, 111p-112p	R 665	3 R 64p, 69p, 75p-78p, 116p-120p, 122p, 124p-125p
R 641	3 R 74p-78p, 109p-112p, 114p-121p, 123p-125p	R 666	3 R 131p-132p
R 642	3 R 74p-78p, 114p-121p	R 667	3 R 46p, 65p
R 643	3 R 42p, 92p-95p, 102-107p, 111p-112p	R 668	3 R 68p-70p, 108p
R 644	3 R 92p-95p, 102-107p	R 669	3 R 65p, 72p, 130p-132p, 140p
R 645	3 R 94p, 102-107p	R 670	3 R 72p, 130p, 133p
R 646	3 R 75p-78p, 116p-121p, 123p-124p	R 671	3 R 66p-67p, 72p, 128p, 130p, 133p, 141p
R 647	3 R 75p-78p, 89p-90p, 93p-95p, 102-110p, 116p-120p	R 672	3 R 72p, 128p, 130p, 141p
R 648	3 R 75p-78p, 116p-120p, 123p, 125p	R 673	3 R 128p, 135p-137p
R 649	3 R 122p-124p	R 674	3 R 12p, 15p, 136p-137p, 141p, 160p-161p, 167p-169p
R 650	3 R 79p-83p, 109p-112p	R 675	3 R 12p, 141p, 160p-161p, 167p-169p
R 651	3 R 108p-112p, 123p	R 676	3 R 12p, 142p, 160p-161p, 167p-169p
R 652	3 R 73p-74p, 79p, 81p, 83p-84p, 89p, 101p, 111p, 113p-115p	R 677	3 R 11p-12p, 136p, 160p-161p, 167p-169p
R 653	3 R 73p-79p, 81p, 84p, 89p, 101p, 113p-125p	R 678	3 R 176p-177p
R 654	3 R 126p	R 679	3 R 174p, 178p-179p
R 655	3 R 73p-74p, 79p-81p, 84p-86p, 89p, 91p, 101p, 113p-115p, 123p	R 680	3 R 14p
R 656	3 R 18p, 84p-88p, 122p-123p	R 681	3 R 13p
R 657	3 R 75p-78p, 102p-107p, 116p-120p, 122p, 124p-125p	R 682	3 R 45p, 71p, 129p
R 658	3 R 73p-74p, 79p, 81p, 84p, 86p, 89p, 91p, 101p, 109p, 111p, 113p-115p	R 684	3 R 14p, 162p, 164p-165p, 170p, 178p, 183p-184p

R 686		3 R 171p	R 1647		3 R 216p
R 687		3 R 185p	R 1668	3 R 191p, 196p, 203p, 212p-214p	
R 759		3 R 180p	R 1669	3 R 191p, 196p, 203p, 212p-214p	
R 974		3 R 194p	R 1674		3 R 216p
R 1289		3 R 192p	R 1675	3 R 199p-201p, 217p-219p	
R 1290		3 R 202p	R 1676		3 R 218p-219p
R 1315		3 R 188p	R 1683	3 R 164p-165p, 170p, 178p-179p, 183p-184p, 213p	
R 1316	3 R 221p, 401p-402p, 404p				
R 1317		3 R 204p	R 1711		3 R 181p, 194p-195p
R 1318		3 R 204p-206p	R 1885	3 R 142p, 146p-148p, 151p-153p, 156p-158p	
R 1319		3 R 205p-206p			
R 1398		3 R 48p, 73p, 84p	T 935		3 R 223p
R 1399		3 R 193p, 198p	T 1754		3 R 234p
R 1400		3 R 194p-195p	T 1755		3 R 235p
R 1405		3 R 187p	T 1756		3 R 236p
R 1406		3 R 191p, 196p	T 1757		3 R 237p
R 1408		3 R 194p-195p, 215p	T 1758		3 R 238p
R 1409		3 R 182p	T 1759		3 R 239p
R 1413		3 R 191p, 196p, 217p	T 1760		3 R 240p
R 1422		3 R 222p	T 1761		3 R 241p
R 1424		3 R 211p, 213p	T 1762		3 R 242p
R 1440		3 R 405p-406p	T 1763		3 R 243p
R 1454	3 R 14p, 160p, 162p, 164p-165p, 167p, 170p, 175p, 178p-179p, 183p-184p, 213p		T 1764		3 R 244p
			T 1765		3 R 245p
			T 1766		3 R 246p
R 1467	3 R 162p-166p, 170p-171p, 175p, 178p-179p, 183p-184p, 191p, 196p, 202p-203p, 207p, 211p-214p		T 1767		3 R 247p
			T 1768		3 R 248p
			T 1769		3 R 249p
R 1492		3 R 220p, 222p	T 1770		3 R 250p
R 1494		3 R 199p, 202p, 207p-211p, 217p	T 1771		3 R 251p
R 1524		3 R 197p-198p	T 1772		3 R 252p
R 1535		3 R 406p	T 1773		3 R 253p
R 1536		3 R 406p	T 1774		3 R 254p
R 1537		3 R 229p, 232p, 402p, 404p	T 1775		3 R 255p
R 1538		3 R 199p, 202p, 207p, 211p, 217p	T 1776		3 R 256p
R 1552		3 R 189p	T 1777		3 R 257p
R 1558		3 R 37p	T 1778		3 R 258p
R 1600	3 R 190p-191p, 196p, 202p, 207p, 211p-212p		T 1779		3 R 259p
			T 1780		3 R 260p

T 1781	3 R 261p	T 1820	3 R 300p
T 1782	3 R 262p	T 1821	3 R 301p
T 1783	3 R 263p	T 1822	3 R 302p
T 1784	3 R 264p	T 1823	3 R 303p
T 1785	3 R 265p	T 1824	3 R 304p
T 1786	3 R 266p	T 1825	3 R 305p
T 1787	3 R 267p	T 1826	3 R 306p
T 1788	3 R 268p	T 1827	3 R 307p
T 1789	3 R 269p	T 1828	3 R 308p
T 1790	3 R 270p	T 1829	3 R 309p
T 1791	3 R 271p	T 1830	3 R 310p
T 1792	3 R 272p	T 1831	3 R 311p
T 1793	3 R 273p	T 1832	3 R 312p
T 1794	3 R 274p	T 1833	3 R 313p
T 1795	3 R 275p	T 1834	3 R 314p
T 1796	3 R 276p	T 1835	3 R 315p
T 1797	3 R 277p	T 1836	3 R 316p
T 1798	3 R 278p	T 1837	3 R 317p
T 1799	3 R 279p	T 1838	3 R 318p
T 1800	3 R 280p	T 1839	3 R 319p
T 1801	3 R 281p	T 1840	3 R 320p
T 1802	3 R 282p	T 1841	3 R 321p
T 1803	3 R 283p	T 1842	3 R 322p
T 1804	3 R 284p	T 1843	3 R 323p
T 1805	3 R 285p	T 1844	3 R 324p
T 1806	3 R 286p	T 1845	3 R 325p
T 1807	3 R 287p	T 1846	3 R 326p
T 1808	3 R 288p	T 1847	3 R 327p
T 1809	3 R 289p	T 1848	3 R 328p-329p
T 1810	3 R 290p	T 1849	3 R 329p
T 1811	3 R 291p	T 1850	3 R 330p
T 1812	3 R 292p	T 1851	3 R 331p
T 1813	3 R 293p	T 1852	3 R 332p
T 1814	3 R 294p	T 1853	3 R 333p
T 1815	3 R 295p	T 1854	3 R 334p
T 1816	3 R 296p	T 1855	3 R 335p
T 1817	3 R 297p	T 1856	3 R 336p
T 1818	3 R 298p	T 1857	3 R 337p
T 1819	3 R 299p	T 1858	3 R 338p

T 1859	3 R 339p	T 1898	3 R 377p
T 1860	3 R 340p	T 1899	3 R 378p
T 1861	3 R 341p	T 1900	3 R 379p
T 1862	3 R 342p	T 1901	3 R 380p
T 1863	3 R 343p	T 1902	3 R 381p
T 1864	3 R 344p	T 1903	3 R 382p
T 1865	3 R 345p	T 1904	3 R 383p
T 1866	3 R 346p	T 1905	3 R 384p
T 1867	3 R 347p	T 1906	3 R 384p-385p
T 1868	3 R 348p	T 1907	3 R 385p
T 1869	3 R 349p	T 1908	3 R 385p
T 1870	3 R 350p	T 1909	3 R 386p
T 1871	3 R 351p	T 1910	3 R 387p
T 1872	3 R 352p	T 1911	3 R 388p
T 1873	3 R 353p	T 1912	3 R 389p
T 1874	3 R 354p	T 1913	3 R 390p
T 1875	3 R 355p	T 1914	3 R 391p
T 1876	3 R 356p	T 1915	3 R 392p
T 1877	3 R 357p	T 1916	3 R 393p
T 1878	3 R 358p	T 1917	3 R 394p
T 1879	3 R 359p	T 1918	3 R 395p
T 1880	3 R 360p	T 1919	3 R 396p
T 1881	3 R 361p	T 1920	3 R 397p
T 1882	3 R 362p	T 1921	3 R 398p
T 1883	3 R 363p	T 1922	3 R 399p
T 1884	3 R 363p-634p	T 1923	3 R 400p
T 1885	3 R 364p	T 1924	3 R 233p
T 1886	3 R 365p	T 1925	3 R 228p
T 1887	3 R 366p	T 1926	3 R 229p
T 1888	3 R 367p	T 1927	3 R 230p
T 1889	3 R 368p	T 1928	3 R 231p
T 1890	3 R 369p	T 1929	3 R 232p
T 1891	3 R 370p	T 1930	3 R 403p
T 1892	3 R 371p	T 1931	3 R 224p
T 1893	3 R 372p	T 1932	3 R 225p
T 1894	3 R 373p	T 1933	3 R 226p
T 1895	3 R 374p	T 1934	3 R 227p
T 1896	3 R 375p	T 1935	3 R 223p
T 1897	3 R 376p	7 W 4826	3 R 191p, 195p

1067 W 1	3 R 413p	1067 W 40	3 R 438p
1067 W 2	3 R 413p-414p	1067 W 41	3 R 438p-439p
1067 W 3	3 R 414p	1067 W 42	3 R 439p-440p
1067 W 4	3 R 414p-415p	1067 W 43	3 R 440p
1067 W 5	3 R 415p-416p	1067 W 44	3 R 440p-441p
1067 W 6	3 R 416p	1067 W 45	3 R 441p-442p
1067 W 7	3 R 416p-417p	1067 W 46	3 R 442p
1067 W 8	3 R 417p	1067 W 47	3 R 442p-443p
1067 W 9	3 R 418p	1067 W 48	3 R 443p
1067 W 10	3 R 418p	1067 W 49	3 R 444p-445p
1067 W 11	3 R 419p	1067 W 50	3 R 444p-445p
1067 W 12	3 R 419p-420p	1067 W 51	3 R 445p
1067 W 13	3 R 420p	1067 W 52	3 R 445p-446p
1067 W 14	3 R 420p-421p	1067 W 53	3 R 446p
1067 W 15	3 R 421p	1067 W 54	3 R 447p
1067 W 16	3 R 421p-423p	1067 W 55	3 R 447p-448p
1067 W 17	3 R 422p-423p	1067 W 56	3 R 448p
1067 W 18	3 R 423p	1067 W 57	3 R 449p
1067 W 19	3 R 424p	1067 W 58	3 R 449p-450p
1067 W 20	3 R 424p-425p	1067 W 59	3 R 450p
1067 W 21	3 R 425p-426p	1067 W 60	3 R 450p-451p
1067 W 22	3 R 426p	1067 W 61	3 R 451p
1067 W 23	3 R 427p	1067 W 62	3 R 452p
1067 W 24	3 R 427p	1067 W 63	3 R 452p-453p
1067 W 25	3 R 428p	1067 W 64	3 R 453p-454p
1067 W 26	3 R 428p-429p	1067 W 65	3 R 454p
1067 W 27	3 R 429p-430p	1067 W 66	3 R 454p-455p
1067 W 28	3 R 430p	1067 W 67	3 R 455p
1067 W 29	3 R 430p-431p	1067 W 68	3 R 455p-456p
1067 W 30	3 R 431p-432p	1067 W 69	3 R 456p-457p
1067 W 31	3 R 432p	1067 W 70	3 R 457p
1067 W 32	3 R 433p	1067 W 71	3 R 457p-458p
1067 W 33	3 R 433p-434p	1067 W 72	3 R 458p-459p
1067 W 34	3 R 434p	1067 W 73	3 R 459p-460p
1067 W 35	3 R 435p	1067 W 74	3 R 460p
1067 W 36	3 R 435p-436p	1067 W 75	3 R 460p-461p
1067 W 37	3 R 436p	1067 W 76	3 R 461p-462p
1067 W 38	3 R 437p	1067 W 77	3 R 462p
1067 W 39	3 R 437p-438p	1067 W 78	3 R 462p-463p

1067 W 79	3 R 463p-464p	1067 W 118	3 R 491p
1067 W 80	3 R 464p	1067 W 119	3 R 491p-492p
1067 W 81	3 R 464p-465p	1067 W 120	3 R 492p
1067 W 82	3 R 465p-466p	1067 W 121	3 R 492p-493p
1067 W 83	3 R 466p-467p	1067 W 122	3 R 493p-494p
1067 W 84	3 R 467p	1067 W 123	3 R 494p-495p
1067 W 85	3 R 468p	1067 W 124	3 R 495p
1067 W 86	3 R 468p-470p	1067 W 125	3 R 495p-496p
1067 W 87	3 R 470p	1067 W 126	3 R 496p-497p
1067 W 88	3 R 470p-471p	1067 W 127	3 R 497p-498p
1067 W 89	3 R 471p	1067 W 128	3 R 498p-499p
1067 W 90	3 R 471p-472p	1067 W 129	3 R 499p-500p
1067 W 91	3 R 472p-473p	1067 W 130	3 R 500p-501p
1067 W 92	3 R 473p	1067 W 131	3 R 501p-502p
1067 W 93	3 R 474p	1067 W 132	3 R 502p-503p
1067 W 94	3 R 474p-475p	1067 W 133	3 R 503p-504p
1067 W 95	3 R 475p-476p	1067 W 134	3 R 504p-505p
1067 W 96	3 R 476p	1067 W 135	3 R 505p
1067 W 97	3 R 476p-477p	1067 W 136	3 R 506p
1067 W 98	3 R 477p	1067 W 137	3 R 506p-507p
1067 W 99	3 R 477p-478p	1067 W 138	3 R 507p-508p
1067 W 100	3 R 478p-479p	1067 W 139	3 R 508p-509p
1067 W 101	3 R 479p-480p	1067 W 140	3 R 509p-510p
1067 W 102	3 R 480p-481p	1067 W 141	3 R 510p-511p
1067 W 103	3 R 481p	1067 W 142	3 R 511p-512p
1067 W 104	3 R 482p	1067 W 143	3 R 512p-513p
1067 W 105	3 R 482p-483p	1067 W 144	3 R 513p-514p
1067 W 106	3 R 483p-484p	1067 W 145	3 R 514p-515p
1067 W 107	3 R 484p	1067 W 146	3 R 515p
1067 W 108	3 R 484p-485p	1067 W 147	3 R 516p
1067 W 109	3 R 485p-486p	1067 W 148	3 R 517p
1067 W 110	3 R 486p-487p	1067 W 149	3 R 517p-518p
1067 W 111	3 R 487p	1067 W 150	3 R 518p-519p
1067 W 112	3 R 487p-488p	1067 W 151	3 R 519p
1067 W 113	3 R 488p-489p	1067 W 152	3 R 520p
1067 W 114	3 R 489p	1067 W 153	3 R 520p-521p
1067 W 115	3 R 489p-490p	1067 W 154	3 R 521p-522p
1067 W 116	3 R 490p	1067 W 155	3 R 522p-523p
1067 W 117	3 R 490p-491p	1067 W 156	3 R 523p

1067 W 157	3 R 523p-524p	1067 W 196	3 R 559p-560p
1067 W 158	3 R 524p-525p	1067 W 197	3 R 560p-561p
1067 W 159	3 R 525p-526p	1067 W 198	3 R 561p
1067 W 160	3 R 526p-527p	1067 W 199	3 R 562p
1067 W 161	3 R 527p-528p	1067 W 200	3 R 563p
1067 W 162	3 R 528p-529p	1067 W 201	3 R 563p-564p
1067 W 163	3 R 529p-530p	1067 W 202	3 R 565p-566p
1067 W 164	3 R 530p	1067 W 203	3 R 566p-568p
1067 W 165	3 R 530p-531p	1067 W 204	3 R 567p-568p
1067 W 166	3 R 531p-532p	1067 W 205	3 R 568p-569p
1067 W 167	3 R 532p-533p	1067 W 206	3 R 569p-570p
1067 W 168	3 R 533p-534p	1067 W 207	3 R 570p-571p
1067 W 169	3 R 534p-535p	1067 W 208	3 R 571p-572p
1067 W 170	3 R 535p	1067 W 209	3 R 572p-573p
1067 W 171	3 R 536p	1067 W 210	3 R 573p-574p
1067 W 172	3 R 536p-537p	1067 W 211	3 R 574p-575p
1067 W 173	3 R 537p-538p	1067 W 212	3 R 575p-576p
1067 W 174	3 R 538p-539p	1067 W 213	3 R 576p-577p
1067 W 175	3 R 539p-540p	1067 W 214	3 R 577p-578p
1067 W 176	3 R 540p	1067 W 215	3 R 578p-579p
1067 W 177	3 R 541p	1067 W 216	3 R 579p-580p
1067 W 178	3 R 541p-542p	1067 W 217	3 R 580p-581p
1067 W 179	3 R 542p-543p	1067 W 218	3 R 581p-582p
1067 W 180	3 R 543p-544p	1067 W 219	3 R 582p-583p
1067 W 181	3 R 544p-545p	1067 W 220	3 R 583p-584p
1067 W 182	3 R 545p-546p	1067 W 221	3 R 584p-586p
1067 W 183	3 R 546p-547p	1067 W 222	3 R 586p-587p
1067 W 184	3 R 547p-548p	1067 W 223	3 R 587p-588p
1067 W 185	3 R 548p-549p	1067 W 224	3 R 588p-589p
1067 W 186	3 R 550p	1067 W 225	3 R 589p-590p
1067 W 187	3 R 550p-552p	1067 W 226	3 R 590p-591p
1067 W 188	3 R 552p-553p	1067 W 227	3 R 591p-593p
1067 W 189	3 R 553p-554p	1067 W 228	3 R 592p-593p
1067 W 190	3 R 554p-555p	1067 W 229	3 R 594p
1067 W 191	3 R 555p-556p	1067 W 230	3 R 594p-595p
1067 W 192	3 R 556p-557p	1067 W 231	3 R 595p-596p
1067 W 193	3 R 557p	1067 W 232	3 R 596p-597p
1067 W 194	3 R 558p	1067 W 233	3 R 597p-598p
1067 W 195	3 R 558p-559p	1067 W 234	3 R 598p-599p

1067 W 235	3 R 599p-600p	1067 W 274	3 R 638p-639p
1067 W 236	3 R 600p-601p	1067 W 275	3 R 639p-641p
1067 W 237	3 R 601p-602p	1067 W 276	3 R 641p-642p
1067 W 238	3 R 602p-603p	1067 W 277	3 R 642p-643p
1067 W 239	3 R 603p	1067 W 278	3 R 644p-645p
1067 W 240	3 R 603p-604p	1067 W 279	3 R 645p-647p
1067 W 241	3 R 605p	1067 W 280	3 R 647p-648p
1067 W 242	3 R 606p	1067 W 281	3 R 648p-649p
1067 W 243	3 R 607p	1067 W 282	3 R 649p-650p
1067 W 244	3 R 608p	1067 W 283	3 R 651p-652p
1067 W 245	3 R 609p	1067 W 284	3 R 652p-653p
1067 W 246	3 R 609p-610p	1067 W 285	3 R 653p-654p
1067 W 247	3 R 610p-611p	1067 W 286	3 R 655p
1067 W 248	3 R 611p-612p	1067 W 287	3 R 656p-657p
1067 W 249	3 R 612p-613p	1067 W 288	3 R 657p-658p
1067 W 250	3 R 613p-614p	1067 W 289	3 R 658p-659p
1067 W 251	3 R 614p-615p	1067 W 290	3 R 659p-661p
1067 W 252	3 R 615p	1067 W 291	3 R 661p-662p
1067 W 253	3 R 616p	1067 W 292	3 R 662p-663p
1067 W 254	3 R 617p-618p	1067 W 293	3 R 663p-664p
1067 W 255	3 R 618p-619p	1067 W 294	3 R 664p-665p
1067 W 256	3 R 619p-620p	1067 W 295	3 R 665p-667p
1067 W 257	3 R 620p-621p	1067 W 296	3 R 667p-668p
1067 W 258	3 R 621p-622p	1067 W 297	3 R 668p-669p
1067 W 259	3 R 622p-623p	1067 W 298	3 R 669p-670p
1067 W 260	3 R 623p-624p	1067 W 299	3 R 671p-672p
1067 W 261	3 R 624p-625p	1067 W 300	3 R 672p-673p
1067 W 262	3 R 625p-626p	1067 W 301	3 R 673p-675p
1067 W 263	3 R 626p-627p	1067 W 302	3 R 675p-676p
1067 W 264	3 R 627p-628p	1067 W 303	3 R 676p-677p
1067 W 265	3 R 628p-629p	1067 W 304	3 R 677p-679p
1067 W 266	3 R 629p-630p	1067 W 305	3 R 679p
1067 W 267	3 R 630p-631p	1067 W 306	3 R 680p-681p
1067 W 268	3 R 631p-632p	1067 W 307	3 R 682p-684p
1067 W 269	3 R 632p-633p	1067 W 308	3 R 683p-684p
1067 W 270	3 R 634p	1067 W 309	3 R 685p
1067 W 271	3 R 635p-636p	1067 W 310	3 R 686p
1067 W 272	3 R 636p-637p	1067 W 311	3 R 687p-688p
1067 W 273	3 R 637p-638p	1067 W 312	3 R 688p-689p

1067 W 313	3 R 689p-690p	1067 W 352	3 R 748p-750p
1067 W 314	3 R 690p-692p	1067 W 353	3 R 750p-751p
1067 W 315	3 R 692p-693p	1067 W 354	3 R 752p-753p
1067 W 316	3 R 693p-694p	1067 W 355	3 R 753p-754p
1067 W 317	3 R 695p-696p	1067 W 356	3 R 754p-756p
1067 W 318	3 R 696p-697p	1067 W 357	3 R 756p-757p
1067 W 319	3 R 697p-699p	1067 W 358	3 R 757p-759p
1067 W 320	3 R 699p-700p	1067 W 359	3 R 759p-760p
1067 W 321	3 R 700p-702p	1067 W 360	3 R 760p-762p
1067 W 322	3 R 702p-704p	1067 W 361	3 R 762p-763p
1067 W 323	3 R 704p-705p	1067 W 362	3 R 763p-765p
1067 W 324	3 R 705p-707p	1067 W 363	3 R 765p-766p
1067 W 325	3 R 707p-709p	1067 W 364	3 R 766p-767p
1067 W 326	3 R 709p-710p	1067 W 365	3 R 768p-769p
1067 W 327	3 R 711p-712p	1067 W 366	3 R 769p-770p
1067 W 328	3 R 712p-713p	1067 W 367	3 R 771p-772p
1067 W 329	3 R 713p-714p	1067 W 368	3 R 772p-773p
1067 W 330	3 R 714p-715p	1067 W 369	3 R 773p-775p
1067 W 331	3 R 716p-717p	1067 W 370	3 R 775p-776p
1067 W 332	3 R 717p-718p	1067 W 371	3 R 777p-778p
1067 W 333	3 R 718p-720p	1067 W 372	3 R 778p-780p
1067 W 334	3 R 720p-721p	1067 W 373	3 R 780p-781p
1067 W 335	3 R 721p-722p	1067 W 374	3 R 781p-783p
1067 W 336	3 R 723p-724p	1067 W 375	3 R 783p-785p
1067 W 337	3 R 724p-725p	1067 W 376	3 R 785p-786p
1067 W 338	3 R 726p-727p	1067 W 377	3 R 786p-788p
1067 W 339	3 R 727p-728p	1067 W 378	3 R 788p-789p
1067 W 340	3 R 729p-730p	1067 W 379	3 R 790p
1067 W 341	3 R 730p-731p	1067 W 380	3 R 791p-792p
1067 W 342	3 R 732p-734p	1067 W 381	3 R 792p-793p
1067 W 343	3 R 734p-736p	1067 W 382	3 R 793p-795p
1067 W 344	3 R 736p-738p	1067 W 383	3 R 795p-796p
1067 W 345	3 R 738p-739p	1067 W 384	3 R 797p-798p
1067 W 346	3 R 739p-741p	1067 W 385	3 R 798p-799p
1067 W 347	3 R 741p-742p	1067 W 386	3 R 799p-800p
1067 W 348	3 R 742p-744p	1067 W 387	3 R 801p-803p
1067 W 349	3 R 744p-745p	1067 W 388	3 R 803p
1067 W 350	3 R 746p-747p	1067 W 389	3 R 803p-805p
1067 W 351	3 R 747p-748p	1067 W 390	3 R 805p-806p

1067 W 391	3 R 806p-807p	1385 W 8	3 R 455p-458p
1067 W 392	3 R 807p-809p	1385 W 9	3 R 458p-463p
1067 W 393	3 R 809p-810p	1385 W 10	3 R 463p-466p
1067 W 394	3 R 810p-811p	1385 W 11	3 R 466p-469p
1067 W 395	3 R 811p-813p	1385 W 12	3 R 469p-471p
1067 W 396	3 R 813p-815p	1385 W 13	3 R 471p-474p
1067 W 397	3 R 815p-817p	1385 W 14	3 R 474p-475p
1067 W 398	3 R 817p-819p	1385 W 15	3 R 475p-479p
1067 W 399	3 R 819p-822p	1385 W 16	3 R 479p-482p
1067 W 400	3 R 822p-823p	1385 W 17	3 R 482p-486p
1067 W 401	3 R 824p-825p	1385 W 18	3 R 486p-489p
1067 W 402	3 R 825p-827p	1385 W 19	3 R 489p-492p
1067 W 403	3 R 827p-830p	1385 W 20	3 R 492p-495p
1067 W 404	3 R 830p-832p	1385 W 21	3 R 495p-497p
1067 W 405	3 R 832p-835p	1385 W 22	3 R 497p-498p
1067 W 406	3 R 835p-837p	1385 W 23	3 R 498p-499p
1067 W 407	3 R 837p-838p	1385 W 24	3 R 499p-501p
1067 W 408	3 R 839p-840p	1385 W 25	3 R 501p-502p
1067 W 409	3 R 841p-843p	1385 W 26	3 R 502p-503p
1067 W 410	3 R 843p-844p	1385 W 27	3 R 503p-504p
1067 W 411	3 R 844p-846p	1385 W 28	3 R 505p-506p
1067 W 412	3 R 846p-848p	1385 W 29	3 R 506p-507p
1067 W 413	3 R 849p-851p	1385 W 30	3 R 507p-509p
1067 W 414	3 R 851p-852p	1385 W 31	3 R 509p-510p
1067 W 415	3 R 853p-854p	1385 W 32	3 R 511p-512p
1067 W 416	3 R 854p-856p	1385 W 33	3 R 512p-513p
1067 W 417	3 R 857p-858p	1385 W 34	3 R 513p-514p
1067 W 418	3 R 858p-860p	1385 W 35	3 R 514p-515p
1067 W 419	3 R 860p-861p	1385 W 36	3 R 515p-516p
1067 W 420	3 R 862p-864p	1385 W 37	3 R 517p-518p
1067 W 421	3 R 864p-865p	1385 W 38	3 R 518p-519p
1067 W 422	3 R 865p-867p	1385 W 39	3 R 519p-521p
1385 W 1	3 R 413p-418p	1385 W 40	3 R 521p-522p
1385 W 2	3 R 418p-425p	1385 W 41	3 R 523p
1385 W 3	3 R 425p-431p	1385 W 42	3 R 524p-525p
1385 W 4	3 R 432p-438p	1385 W 43	3 R 525p-526p
1385 W 5	3 R 438p-444p	1385 W 44	3 R 526p-527p
1385 W 6	3 R 444p-450p	1385 W 45	3 R 527p-529p
1385 W 7	3 R 450p-455p	1385 W 46	3 R 529p-530p

1385 W 47	3 R 530p-531p	1385 W 86	3 R 573p-574p
1385 W 48	3 R 531p-532p	1385 W 87	3 R 574p-575p
1385 W 49	3 R 532p	1385 W 88	3 R 575p-576p
1385 W 50	3 R 533p	1385 W 89	3 R 576p-577p
1385 W 51	3 R 533p-534p	1385 W 90	3 R 577p-578p
1385 W 52	3 R 534p-535p	1385 W 91	3 R 578p-579p
1385 W 53	3 R 535p-536p	1385 W 92	3 R 579p-580p
1385 W 54	3 R 536p-537p	1385 W 93	3 R 580p-581p
1385 W 55	3 R 537p-538p	1385 W 94	3 R 581p-582p
1385 W 56	3 R 538p-539p	1385 W 95	3 R 582p-583p
1385 W 57	3 R 539p	1385 W 96	3 R 583p-585p
1385 W 58	3 R 539p-540p	1385 W 97	3 R 585p-588p
1385 W 59	3 R 540p-541p	1385 W 98	3 R 588p-589p
1385 W 60	3 R 541p-542p	1385 W 99	3 R 589p-590p
1385 W 61	3 R 542p-543p	1385 W 100	3 R 590p-593p
1385 W 62	3 R 543p-545p	1385 W 101	3 R 592p-593p
1385 W 63	3 R 545p-546p	1385 W 102	3 R 594p-596p
1385 W 64	3 R 546p-547p	1385 W 103	3 R 596p-597p
1385 W 65	3 R 547p-549p	1385 W 104	3 R 597p-600p
1385 W 66	3 R 549p-551p	1385 W 105	3 R 600p-602p
1385 W 67	3 R 551p-552p	1385 W 106	3 R 602p-604p
1385 W 68	3 R 552p-553p	1385 W 107	3 R 604p-606p
1385 W 69	3 R 553p-554p	1385 W 108	3 R 606p-607p
1385 W 70	3 R 554p	1385 W 109	3 R 607p-608p
1385 W 71	3 R 555p-556p	1385 W 110	3 R 608p-612p
1385 W 72	3 R 556p-558p	1385 W 111	3 R 612p-614p
1385 W 73	3 R 558p-559p	1385 W 112	3 R 614p-615p
1385 W 74	3 R 559p-561p	1385 W 113	3 R 615p-616p
1385 W 75	3 R 561p-562p	1385 W 114	3 R 616p-619p
1385 W 76	3 R 562p-563p	1385 W 115	3 R 618p-621p
1385 W 77	3 R 563p-564p	1385 W 116	3 R 621p-622p
1385 W 78	3 R 565p	1385 W 117	3 R 622p-624p
1385 W 79	3 R 565p-567p	1385 W 118	3 R 624p-626p
1385 W 80	3 R 567p-568p	1385 W 119	3 R 626p-628p
1385 W 81	3 R 568p	1385 W 120	3 R 628p-631p
1385 W 82	3 R 569p-570p	1385 W 121	3 R 631p-632p
1385 W 83	3 R 570p-571p	1385 W 122	3 R 632p-634p
1385 W 84	3 R 571p	1385 W 123	3 R 634p-636p
1385 W 85	3 R 572p-573p	1385 W 124	3 R 636p-638p

1385 W 125	3 R 638p-640p	1385 W 164	3 R 703p-704p
1385 W 126	3 R 640p-642p	1385 W 165	3 R 704p-705p
1385 W 127	3 R 642p-644p	1385 W 166	3 R 705p-706p
1385 W 128	3 R 644p-646p	1385 W 167	3 R 706p-708p
1385 W 129	3 R 646p-648p	1385 W 168	3 R 708p-709p
1385 W 130	3 R 648p-651p	1385 W 169	3 R 709p-711p
1385 W 131	3 R 651p-654p	1385 W 170	3 R 711p-713p
1385 W 132	3 R 654p-656p	1385 W 171	3 R 712p-713p
1385 W 133	3 R 656p-658p	1385 W 172	3 R 713p-715p
1385 W 134	3 R 658p-660p	1385 W 173	3 R 715p-716p
1385 W 135	3 R 660p-661p	1385 W 174	3 R 716p-718p
1385 W 136	3 R 662p-663p	1385 W 175	3 R 718p
1385 W 137	3 R 663p-665p	1385 W 176	3 R 719p
1385 W 138	3 R 665p-667p	1385 W 177	3 R 719p-720p
1385 W 139	3 R 667p-669p	1385 W 178	3 R 720p-722p
1385 W 140	3 R 669p-671p	1385 W 179	3 R 722p-723p
1385 W 141	3 R 671p-672p	1385 W 180	3 R 723p-725p
1385 W 142	3 R 672p-673p	1385 W 181	3 R 725p-726p
1385 W 143	3 R 673p-675p	1385 W 182	3 R 726p-728p
1385 W 144	3 R 675p-676p	1385 W 183	3 R 728p-729p
1385 W 145	3 R 677p	1385 W 184	3 R 729p-731p
1385 W 146	3 R 678p-679p	1385 W 185	3 R 730p-732p
1385 W 147	3 R 679p-681p	1385 W 186	3 R 732p-734p
1385 W 148	3 R 681p-682p	1385 W 187	3 R 734p-735p
1385 W 149	3 R 682p-684p	1385 W 188	3 R 736p-738p
1385 W 150	3 R 685p	1385 W 189	3 R 738p-739p
1385 W 151	3 R 685p-686p	1385 W 190	3 R 739p-741p
1385 W 152	3 R 686p-687p	1385 W 191	3 R 741p-742p
1385 W 153	3 R 687p-689p	1385 W 192	3 R 743p-744p
1385 W 154	3 R 689p-690p	1385 W 193	3 R 744p-746p
1385 W 155	3 R 690p-691p	1385 W 194	3 R 746p-747p
1385 W 156	3 R 691p-693p	1385 W 195	3 R 747p-748p
1385 W 157	3 R 693p-694p	1385 W 196	3 R 749p-750p
1385 W 158	3 R 694p-696p	1385 W 197	3 R 750p-751p
1385 W 159	3 R 696p-697p	1385 W 198	3 R 752p-753p
1385 W 160	3 R 697p-699p	1385 W 199	3 R 753p-754p
1385 W 161	3 R 699p-700p	1385 W 200	3 R 754p-756p
1385 W 162	3 R 700p-702p	1385 W 201	3 R 756p-757p
1385 W 163	3 R 702p-703p	1385 W 202	3 R 757p-758p

1385 W 203	3 R 759p-760p	1385 W 242	3 R 811p-814p
1385 W 204	3 R 760p-761p	1385 W 243	3 R 814p-816p
1385 W 205	3 R 761p-763p	1385 W 244	3 R 815p-818p
1385 W 206	3 R 763p-764p	1385 W 245	3 R 818p-820p
1385 W 207	3 R 764p-765p	1385 W 246	3 R 820p-822p
1385 W 208	3 R 765p-766p	1385 W 247	3 R 822p-824p
1385 W 209	3 R 767p-768p	1385 W 248	3 R 824p-825p
1385 W 210	3 R 768p-770p	1385 W 249	3 R 825p-828p
1385 W 211	3 R 770p-771p	1385 W 250	3 R 828p-829p
1385 W 212	3 R 771p-772p	1385 W 251	3 R 830p-831p
1385 W 213	3 R 773p-774p	1385 W 252	3 R 831p-833p
1385 W 214	3 R 774p-775p	1385 W 253	3 R 833p-835p
1385 W 215	3 R 775p-777p	1385 W 254	3 R 835p-836p
1385 W 216	3 R 777p-778p	1385 W 255	3 R 837p-838p
1385 W 217	3 R 778p-780p	1385 W 256	3 R 838p-840p
1385 W 218	3 R 780p-781p	1385 W 257	3 R 840p-843p
1385 W 219	3 R 781p-782p	1385 W 258	3 R 843p-844p
1385 W 220	3 R 782p-784p	1385 W 259	3 R 844p-845p
1385 W 221	3 R 784p-785p	1385 W 260	3 R 846p-847p
1385 W 222	3 R 785p-786p	1385 W 261	3 R 847p-848p
1385 W 223	3 R 786p-787p	1385 W 262	3 R 849p-850p
1385 W 224	3 R 787p-789p	1385 W 263	3 R 850p-852p
1385 W 225	3 R 789p-790p	1385 W 264	3 R 852p-853p
1385 W 226	3 R 791p	1385 W 265	3 R 853p-854p
1385 W 227	3 R 792p-793p	1385 W 266	3 R 855p-856p
1385 W 228	3 R 793p-794p	1385 W 267	3 R 856p-857p
1385 W 229	3 R 794p-795p	1385 W 268	3 R 858p-860p
1385 W 230	3 R 795p-797p	1385 W 269	3 R 860p-861p
1385 W 231	3 R 797p-798p	1385 W 270	3 R 862p-863p
1385 W 232	3 R 798p-800p	1385 W 271	3 R 864p-866p
1385 W 233	3 R 800p-801p	1385 W 272	3 R 866p-867p
1385 W 234	3 R 801p-802p	2117 W	3 R 411p-412p, 868p
1385 W 235	3 R 802p-803p		
1385 W 236	3 R 803p-804p		
1385 W 237	3 R 804p-806p		
1385 W 238	3 R 806p-808p		
1385 W 239	3 R 808p-809p		
1385 W 240	3 R 809p-810p		
1385 W 241	3 R 810p-811p		

Nouvelles cotes	Anciennes cotes	Nouvelles cotes	Anciennes cotes
3 R 1	R 597-601, 603	3 R 38	R 624
3 R 2	R 294, 597-613	3 R 39	R 606, 622
3 R 3	R 292-294, 297, 597-603, 607, 613-615	3 R 40	R 623
		3 R 41	R 623
3 R 4	R 294-295, 597-603, 623	3 R 42	R 643
3 R 5	R 597-598	3 R 43	R 623
3 R 6	R 600	3 R 44	R 623
3 R 7	R 601	3 R 45	R 682
3 R 8	R 597-601	3 R 46	R 616, 629, 667
3 R 9	R 597-599, 606-607	3 R 47	R 618, 622
3 R 10	R 597-607	3 R 48	R 619-620, 622, 1398
3 R 11	R 677	3 R 49	R 620
3 R 12	R 674-677	3 R 50	R 616, 620
3 R 13	R 681	3 R 51	R 616-617
3 R 14	R 680, 684, 1454	3 R 52	R 617, 619
3 R 15	R 604-609, 612-616, 623, 629, 674	3 R 53	R 619, 621
3 R 16	R 606, 614-615	3 R 54	R 621, 625
3 R 17	R 605, 608, 610	3 R 55	R 625-626
3 R 18	R 602, 639, 656, 661, 664	3 R 56	R 625, 627
3 R 19	R 604, 607, 615	3 R 57	R 627, 637
3 R 20	R 607-608	3 R 58	R 624, 626-627
3 R 21	R 606, 609, 613, 615	3 R 59	R 624, 630
3 R 22	R 606-607, 609	3 R 60	R 630, 632
3 R 23	R 607-608, 610	3 R 61	R 630, 632
3 R 24	R 607-608, 610, 612	3 R 62	R 631
3 R 25	R 607-608, 610	3 R 63	R 631
3 R 26	R 607-608, 610	3 R 64	R 662, 664-665
3 R 27	R 609	3 R 65	R 616, 629, 667, 669
3 R 28	R 607-608, 610	3 R 66	R 629, 671
3 R 29	R 610-614	3 R 67	R 629, 671
3 R 30	R 609-614	3 R 68	R 623, 668
3 R 31	R 607, 610-614	3 R 69	R 623, 665, 668
3 R 32	R 610-611	3 R 70	R 623, 668
3 R 33	R 614	3 R 71	R 682
3 R 34	R 613	3 R 72	R 669-672
3 R 35	R 613-615	3 R 73	R 633-634, 638, 652-653, 655, 658-660, 662-663, 1398
3 R 36	R 607-615		
3 R 37	R 607-609, 612-615, 1558		

3 R 74	R 633-635, 641-642, 652-653, 655, 658-660, 662-664	3 R 101	R 633-635, 637-638, 652-653, 655, 658-660, 662-664
3 R 75	R 634-635, 637-638, 641-642, 646-648, 653, 657, 665	3 R 102	R 635, 637-640, 643-645, 647, 657, 662
3 R 76	R 634-635, 637-638, 641-642, 646-648, 653, 657, 665	3 R 103	R 635, 637-640, 643-645, 647, 657, 662
3 R 77	R 634-635, 637-638, 641-642, 646-648, 653, 657, 665	3 R 104	R 635, 637-640, 643-645, 647, 657, 662
3 R 78	R 634-635, 637-638, 641-642, 646-648, 653, 657, 665	3 R 105	R 635, 637-640, 643-645, 647, 657, 662
3 R 79	R 633-635, 650, 652-653, 655, 658-660, 663	3 R 106	R 635, 637-640, 643-645, 647, 657, 662
3 R 80	R 635, 638, 650, 655, 663	3 R 107	R 635, 637-640, 643-645, 647, 657, 662
3 R 81	R 635, 638, 650, 652-653, 655, 658, 660, 662-663	3 R 108	R 633, 647, 651, 660-661, 668
3 R 82	R 650	3 R 109	R 635, 639, 641, 647, 650-651, 658-659, 661-662, 664
3 R 83	R 650, 652	3 R 110	R 639, 641, 647, 650-651, 661-662, 664
3 R 84	R 633, 652-653, 655-656, 658-660, 663, 1398	3 R 111	R 633, 639-641, 643, 650-652, 658, 661-664
3 R 85	R 655-656, 659, 663	3 R 112	R 639-641, 643, 650-651, 661, 664
3 R 86	R 635, 655-656, 658-660, 663-664	3 R 113	R 633-634, 638, 652-653, 655, 658-660, 662-663
3 R 87	R 656	3 R 114	R 633-635, 641-642, 652-653, 655, 658-660, 662-664
3 R 88	R 656	3 R 115	R 633-635, 641-642, 652-653, 655, 658-660, 662-664
3 R 89	R 633, 639, 647, 652-653, 655, 658-664	3 R 116	R 634-635, 637-638, 641-642, 646-648, 653, 657, 665
3 R 90	R 647, 661-664	3 R 117	R 634-635, 637-638, 641-642, 646-648, 653, 657, 665
3 R 91	R 633, 655, 658	3 R 118	R 634-635, 637-638, 641-642, 646-648, 653, 657, 665
3 R 92	R 635-640, 643-644, 661-662, 664	3 R 119	R 634-635, 637-638, 641-642, 646-648, 653, 657, 665
3 R 93	R 635, 637-640, 643-645, 647, 661-662, 664	3 R 120	R 634-635, 637-638, 641-642, 646-648, 653, 657, 665
3 R 94	R 635, 637-640, 643-645, 647, 661-662, 664		
3 R 95	R 635, 637-640, 643-644, 647, 662		
3 R 96	R 635, 637-640, 643-644, 647, 662		
3 R 97	R 635, 637-640, 643-644, 647, 662		
3 R 98	R 635, 637-640, 643-644, 647, 662		
3 R 99	R 635, 637-640, 643-644, 647, 662		
3 R 100	R 635, 637-640, 643-644, 647, 662		

3 R 121	R 636-637, 639, 641-642, 646, 653, 662	3 R 154	6 M 607
3 R 122	R 635, 637-638, 649, 653, 656-657, 665	3 R 155	6 M 608
3 R 123	R 638, 641, 646, 648-649, 651, 656, 655-656	3 R 156	6 M 609 ; R 1885
3 R 124	R 634-635, 638, 641, 646, 649, 653, 657, 662, 665	3 R 157	6 M 610 ; R 1885
3 R 125	R 634-635, 637, 639, 641, 648, 653, 657, 662, 665	3 R 158	6 M 611 ; R 1885
3 R 126	R 654	3 R 159	6 M 593
3 R 127	R 628	3 R 160	R 395, 674-677, 1454
3 R 128	R 671-673	3 R 161	R 674-677
3 R 129	R 682	3 R 162	R 684, 1454, 1467
3 R 130	R 616, 629, 669-672	3 R 163	R 1467
3 R 131	R 666, 669	3 R 164	R 395, 684, 1454, 1467, 1683
3 R 132	R 666, 669	3 R 165	R 684, 1454, 1467, 1683
3 R 133	R 670-671	3 R 166	R 1467
3 R 134	R 673	3 R 167	R 674-677, 1454
3 R 135	R 673	3 R 168	R 674-677
3 R 136	R 673-674, 677	3 R 169	R 674-677
3 R 137	R 673-674	3 R 170	R 684, 1454, 1467, 1683
3 R 138	R 598, 603-605	3 R 171	R 686, 1467
3 R 139	R 609, 613-615	3 R 172	R 381
3 R 140	R 598, 603-604, 609, 613-616, 629, 669	3 R 173	R 381
3 R 141	R 613, 629, 664, 671-672, 674-675	3 R 174	R 679
3 R 142	R 600, 615, 676, 1885	3 R 175	R 1454, 1467
3 R 143	6 M 592	3 R 176	R 678
3 R 144	6 M 593	3 R 177	R 678
3 R 145	R 600	3 R 178	R 679, 684, 1454, 1467, 1683
3 R 146	R 1885	3 R 179	R 679, 1454, 1467, 1683
3 R 147	6 M 600 ; R 1885	3 R 180	R 759
3 R 148	6 M 601 ; R 1885	3 R 181	R 1711
3 R 149	6 M 602	3 R 182	R 1409
3 R 150	6 M 603	3 R 183	R 684, 1454, 1467, 1683
3 R 151	6 M 604 ; R 1885	3 R 184	R 684, 1454, 1467, 1683
3 R 152	6 M 605 ; R 1885	3 R 185	R 687
3 R 153	6 M 606 ; R 1885	3 R 186	R 383
		3 R 187	R 1405
		3 R 188	R 1315
		3 R 189	R 1552
		3 R 190	R 1600
		3 R 191	R 1406, 1413, 1467, 1600, 1668-1669 ; 7 W 4826

3 R 192	R 1289	3 R 231	T 1928
3 R 193	R 1399	3 R 232	R 1537 ; T 1929
3 R 194	R 974, 1400, 1408, 1711	3 R 233	T 1924
3 R 195	R 1400, 1408, 1711 ; 7 W 4826	3 R 234	T 1754
3 R 196	R 1406, 1413, 1467, 1600, 1668-1669	3 R 235	T 1755
3 R 197	R 1524	3 R 236	T 1756
3 R 198	R 1399, 1524	3 R 237	T 1757
3 R 199	R 1494, 1538, 1675	3 R 238	T 1758
3 R 200	R 1675	3 R 239	T 1759
3 R 201	R 1675	3 R 240	T 1760
3 R 202	R 1290, 1467, 1494, 1538, 1600	3 R 241	T 1761
3 R 203	R 1467, 1668-1669	3 R 242	T 1762
3 R 204	R 1317-1318	3 R 243	T 1763
3 R 205	R 1318-1319	3 R 244	T 1764
3 R 206	R 1318-1319	3 R 245	T 1765
3 R 207	R 1467, 1494, 1538, 1600	3 R 246	T 1766
3 R 208	R 1494	3 R 247	T 1767
3 R 209	R 1494	3 R 248	T 1768
3 R 210	R 1494	3 R 249	T 1769
3 R 211	R 1424, 1467, 1494, 1538, 1600	3 R 250	T 1770
3 R 212	R 1467, 1600, 1668-1669	3 R 251	T 1771
3 R 213	R 1424, 1454, 1467, 1668-1669, 1683	3 R 252	T 1772
3 R 214	R 1467, 1668-1669	3 R 253	T 1773
3 R 215	R 1408	3 R 254	T 1774
3 R 216	R 1647, 1674	3 R 255	T 1775
3 R 217	R 1413, 1494, 1538, 1675	3 R 256	T 1776
3 R 218	R 1675-1676	3 R 257	T 1777
3 R 219	R 1675-1676	3 R 258	T 1778
3 R 220	R 1492	3 R 259	T 1779
3 R 221	R 1316	3 R 260	T 1780
3 R 222	R 1422, 1492	3 R 261	T 1781
3 R 223	T 935	3 R 262	T 1782
3 R 224	T 1931	3 R 263	T 1783
3 R 225	T 1932	3 R 264	T 1784
3 R 226	T 1933	3 R 265	T 1785
3 R 227	T 1934	3 R 266	T 1786
3 R 228	T 1925	3 R 267	T 1787
3 R 229	R 1537 ; T 1926	3 R 268	T 1788
3 R 230	T 1927	3 R 269	T 1789

3 R 270	T 1790	3 R 309	T 1829
3 R 271	T 1791	3 R 310	T 1830
3 R 272	T 1792	3 R 311	T 1831
3 R 273	T 1793	3 R 312	T 1832
3 R 274	T 1794	3 R 313	T 1833
3 R 275	T 1795	3 R 314	T 1834
3 R 276	T 1796	3 R 315	T 1835
3 R 277	T 1797	3 R 316	T 1836
3 R 278	T 1798	3 R 317	T 1837
3 R 279	T 1799	3 R 318	T 1838
3 R 280	T 1800	3 R 319	T 1839
3 R 281	T 1801	3 R 320	T 1840
3 R 282	T 1802	3 R 321	T 1841
3 R 283	T 1803	3 R 322	T 1842
3 R 284	T 1804	3 R 323	T 1843
3 R 285	T 1805	3 R 324	T 1844
3 R 286	T 1806	3 R 325	T 1845
3 R 287	T 1807	3 R 326	T 1846
3 R 288	T 1808	3 R 327	T 1847
3 R 289	T 1809	3 R 328	T 1848
3 R 290	T 1810	3 R 329	T 1848-1849
3 R 291	T 1811	3 R 330	T 1850
3 R 292	T 1812	3 R 331	T 1851
3 R 293	T 1813	3 R 332	T 1852
3 R 294	T 1814	3 R 333	T 1853
3 R 295	T 1815	3 R 334	T 1854
3 R 296	T 1816	3 R 335	T 1855
3 R 297	T 1817	3 R 336	T 1856
3 R 298	T 1818	3 R 337	T 1857
3 R 299	T 1819	3 R 338	T 1858
3 R 300	T 1820	3 R 339	T 1859
3 R 301	T 1821	3 R 340	T 1860
3 R 302	T 1822	3 R 341	T 1861
3 R 303	T 1823	3 R 342	T 1862
3 R 304	T 1824	3 R 343	T 1863
3 R 305	T 1825	3 R 344	T 1864
3 R 306	T 1826	3 R 345	T 1865
3 R 307	T 1827	3 R 346	T 1866
3 R 308	T 1828	3 R 347	T 1867

3 R 348	T 1868	3 R 387	T 1910
3 R 349	T 1869	3 R 388	T 1911
3 R 350	T 1870	3 R 389	T 1912
3 R 351	T 1871	3 R 390	T 1913
3 R 352	T 1872	3 R 391	T 1914
3 R 353	T 1873	3 R 392	T 1915
3 R 354	T 1874	3 R 393	T 1916
3 R 355	T 1875	3 R 394	T 1917
3 R 356	T 1876	3 R 395	T 1918
3 R 357	T 1877	3 R 396	T 1919
3 R 358	T 1878	3 R 397	T 1920
3 R 359	T 1879	3 R 398	T 1921
3 R 360	T 1880	3 R 399	T 1922
3 R 361	T 1881	3 R 400	T 1923
3 R 362	T 1882	3 R 401	R 1316
3 R 363	T 1883-1884	3 R 402	R 1316, 1537
3 R 364	T 1884-1885	3 R 403	T 1930
3 R 365	T 1886	3 R 404	R 1316, 1537
3 R 366	T 1887	3 R 405	R 1440
3 R 367	T 1888	3 R 406	R 1440, 1535-1536
3 R 368	T 1889	3 R 411	2117 W
3 R 369	T 1890	3 R 412	2117 W
3 R 370	T 1891	3 R 413	1067 W 1-2 ; 1385 W 1
3 R 371	T 1892	3 R 414	1067 W 2-4 ; 1385 W 1
3 R 372	T 1893	3 R 415	1067 W 4-5 ; 1385 W 1
3 R 373	T 1894	3 R 416	1067 W 5-7 ; 1385 W 1
3 R 374	T 1895	3 R 417	1067 W 7-8 ; 1385 W 1
3 R 375	T 1896	3 R 418	1067 W 9-10 ; 1385 W 1-2
3 R 376	T 1897	3 R 419	1067 W 11-12 ; 1385 W 2
3 R 377	T 1898	3 R 420	1067 W 12-14 ; 1385 W 2
3 R 378	T 1899	3 R 421	1067 W 14-16 ; 1385 W 2
3 R 379	T 1900	3 R 422	1067 W 16-17 ; 1385 W 2
3 R 380	T 1901	3 R 423	1067 W 16-18 ; 1385 W 2
3 R 381	T 1902	3 R 424	1067 W 19-20 ; 1385 W 2
3 R 382	T 1903	3 R 425	1067 W 20-21 ; 1385 W 2-3
3 R 383	T 1904	3 R 426	1067 W 21-22 ; 1385 W 3
3 R 384	T 1905-1906	3 R 427	1067 W 23-24 ; 1385 W 3
3 R 385	T 1906-1908	3 R 428	1067 W 25-26 ; 1385 W 3
3 R 386	T 1909	3 R 429	1067 W 26-27 ; 1385 W 3

3 R 430	1067 W 27-29 ; 1385 W 3	3 R 469	1067 W 86 ; 1385 W 11-12
3 R 431	1067 W 29-30 ; 1385 W 3	3 R 470	1067 W 86-88 ; 1385 W 12
3 R 432	1067 W 30-31 ; 1385 W 4	3 R 471	1067 W 88-90 ; 1385 W 12-13
3 R 433	1067 W 32-33 ; 1385 W 4	3 R 472	1067 W 90-91 ; 1385 W 13
3 R 434	1067 W 33-34 ; 1385 W 4	3 R 473	1067 W 91-92 ; 1385 W 13
3 R 435	1067 W 35-36 ; 1385 W 4	3 R 474	1067 W 93-94 ; 1385 W 13-14
3 R 436	1067 W 36-37 ; 1385 W 4	3 R 475	1067 W 94-95 ; 1385 W 14-15
3 R 437	1067 W 38-39 ; 1385 W 4	3 R 476	1067 W 95-97 ; 1385 W 15
3 R 438	1067 W 39-41 ; 1385 W 4-5	3 R 477	1067 W 97-99 ; 1385 W 15
3 R 439	1067 W 41-42 ; 1385 W 5	3 R 478	1067 W 99-100 ; 1385 W 15
3 R 440	1067 W 42-44 ; 1385 W 5	3 R 479	1067 W 100-101 ; 1385 W 15-16
3 R 441	1067 W 44-45 ; 1385 W 5	3 R 480	1067 W 101-102 ; 1385 W 16
3 R 442	1067 W 45-47 ; 1385 W 5	3 R 481	1067 W 102-103 ; 1385 W 16
3 R 443	1067 W 47-48 ; 1385 W 5	3 R 482	1067 W 104-105 ; 1385 W 16-17
3 R 444	1067 W 49-50 ; 1385 W 5-6	3 R 483	1067 W 105-106 ; 1385 W 17
3 R 445	1067 W 49-52 ; 1385 W 6	3 R 484	1067 W 106-108 ; 1385 W 17
3 R 446	1067 W 52-53 ; 1385 W 6	3 R 485	1067 W 108-109 ; 1385 W 17
3 R 447	1067 W 54-55 ; 1385 W 6	3 R 486	1067 W 109-110 ; 1385 W 17-18
3 R 448	1067 W 55-56 ; 1385 W 6	3 R 487	1067 W 110-112 ; 1385 W 18
3 R 449	1067 W 57-58 ; 1385 W 6	3 R 488	1067 W 112-113 ; 1385 W 18
3 R 450	1067 W 58-60 ; 1385 W 6-7	3 R 489	1067 W 113-115 ; 1385 W 18-19
3 R 451	1067 W 60-61 ; 1385 W 7	3 R 490	1067 W 115-117 ; 1385 W 19
3 R 452	1067 W 62-63 ; 1385 W 7	3 R 491	1067 W 117-119 ; 1385 W 19
3 R 453	1067 W 63-64 ; 1385 W 7	3 R 492	1067 W 119-121 ; 1385 W 19-20
3 R 454	1067 W 64-66 ; 1385 W 7	3 R 493	1067 W 121-122 ; 1385 W 20
3 R 455	1067 W 66-68 ; 1385 W 7-8	3 R 494	1067 W 122-123 ; 1385 W 20
3 R 456	1067 W 68-69 ; 1385 W 8	3 R 495	1067 W 123-125 ; 1385 W 20-21
3 R 457	1067 W 69-71 ; 1385 W 8	3 R 496	1067 W 125-126 ; 1385 W 21
3 R 458	1067 W 71-72 ; 1385 W 8-9	3 R 497	1067 W 126-127 ; 1385 W 21-22
3 R 459	1067 W 72-73 ; 1385 W 9	3 R 498	1067 W 127-128 ; 1385 W 22-23
3 R 460	1067 W 73-75 ; 1385 W 9	3 R 499	1067 W 128-129 ; 1385 W 23-24
3 R 461	1067 W 75-76 ; 1385 W 9	3 R 500	1067 W 129-130 ; 1385 W 24
3 R 462	1067 W 76-78 ; 1385 W 9	3 R 501	1067 W 130-131 ; 1385 W 24-25
3 R 463	1067 W 78-79 ; 1385 W 9-10	3 R 502	1067 W 131-132 ; 1385 W 25-26
3 R 464	1067 W 79-81 ; 1385 W 10	3 R 503	1067 W 132-133 ; 1385 W 26-27
3 R 465	1067 W 81-82 ; 1385 W 10	3 R 504	1067 W 133-134 ; 1385 W 27
3 R 466	1067 W 82-83 ; 1385 W 10-11	3 R 505	1067 W 134-135 ; 1385 W 28
3 R 467	1067 W 83-84 ; 1385 W 11	3 R 506	1067 W 136-137 ; 1385 W 28-29
3 R 468	1067 W 85-86 ; 1385 W 11	3 R 507	1067 W 137-138 ; 1385 W 29-30

3 R 508	1067 W 138-139 ; 1385 W 30	3 R 547	1067 W 183-184 ; 1385 W 64-65
3 R 509	1067 W 139-140 ; 1385 W 30-31	3 R 548	1067 W 184-185 ; 1385 W 65
3 R 510	1067 W 140-141 ; 1385 W 31-32	3 R 549	1067 W 185 ; 1385 W 65-66
3 R 511	1067 W 141-142 ; 1385 W 32	3 R 550	1067 W 186-187 ; 1385 W 66
3 R 512	1067 W 142-143 ; 1385 W 32-33	3 R 551	1067 W 187 ; 1385 W 66-67
3 R 513	1067 W 143-144 ; 1385 W 33-34	3 R 552	1067 W 187-188 ; 1385 W 67-68
3 R 514	1067 W 144-145 ; 1385 W 34-35	3 R 553	1067 W 188-189 ; 1385 W 68-69
3 R 515	1067 W 145-146 ; 1385 W 35-36	3 R 554	1067 W 189-190 ; 1385 W 69-70
3 R 516	1067 W 147 ; 1385 W 36	3 R 555	1067 W 190-191 ; 1385 W 71
3 R 517	1067 W 148-149 ; 1385 W 37	3 R 556	1067 W 191-192 ; 1385 W 71-72
3 R 518	1067 W 149-150 ; 1385 W 37-38	3 R 557	1067 W 192-193 ; 1385 W 72
3 R 519	1067 W 150-151 ; 1385 W 38-39	3 R 558	1067 W 194-195 ; 1385 W 72-73
3 R 520	1067 W 152-153 ; 1385 W 39	3 R 559	1067 W 195-196 ; 1385 W 73-74
3 R 521	1067 W 153-154 ; 1385 W 39-40	3 R 560	1067 W 196-197 ; 1385 W 74
3 R 522	1067 W 154-155 ; 1385 W 40	3 R 561	1067 W 197-198 ; 1385 W 74-75
3 R 523	1067 W 155-157 ; 1385 W 41	3 R 562	1067 W 199 ; 1385 W 75-76
3 R 524	1067 W 157-158 ; 1385 W 42	3 R 563	1067 W 200-201 ; 1385 W 76-77
3 R 525	1067 W 158-159 ; 1385 W 42-43	3 R 564	1067 W 201 ; 1385 W 77
3 R 526	1067 W 159-160 ; 1385 W 43-44	3 R 565	1067 W 202 ; 1385 W 78-79
3 R 527	1067 W 160-161 ; 1385 W 44-45	3 R 566	1067 W 202-203 ; 1385 W 79
3 R 528	1067 W 161-162 ; 1385 W 45	3 R 567	1067 W 203-204 ; 1385 W 79-80
3 R 529	1067 W 162-163 ; 1385 W 45-46	3 R 568	1067 W 203-205 ; 1385 W 80-81
3 R 530	1067 W 163-165 ; 1385 W 46-47	3 R 569	1067 W 205-206 ; 1385 W 82
3 R 531	1067 W 165-166 ; 1385 W 47-48	3 R 570	1067 W 206-207 ; 1385 W 82-83
3 R 532	1067 W 166-167 ; 1385 W 48-49	3 R 571	1067 W 207-208 ; 1385 W 83-84
3 R 533	1067 W 167-168 ; 1385 W 50-51	3 R 572	1067 W 208-209 ; 1385 W 85
3 R 534	1067 W 168-169 ; 1385 W 51-52	3 R 573	1067 W 209-210 ; 1385 W 85-86
3 R 535	1067 W 169-170 ; 1385 W 52-53	3 R 574	1067 W 210-211 ; 1385 W 86-87
3 R 536	1067 W 171-172 ; 1385 W 53-54	3 R 575	1067 W 211-212 ; 1385 W 87-88
3 R 537	1067 W 172-173 ; 1385 W 54-55	3 R 576	1067 W 212-213 ; 1385 W 88-89
3 R 538	1067 W 173-174 ; 1385 W 55-56	3 R 577	1067 W 213-214 ; 1385 W 89-90
3 R 539	1067 W 174-175 ; 1385 W 56-58	3 R 578	1067 W 214-215 ; 1385 W 90-91
3 R 540	1067 W 175-176 ; 1385 W 58-59	3 R 579	1067 W 215-216 ; 1385 W 91-92
3 R 541	1067 W 177-178 ; 1385 W 59-60	3 R 580	1067 W 216-217 ; 1385 W 92-93
3 R 542	1067 W 178-179 ; 1385 W 60-61	3 R 581	1067 W 217-218 ; 1385 W 93-94
3 R 543	1067 W 179-180 ; 1385 W 61-62	3 R 582	1067 W 218-219 ; 1385 W 94-95
3 R 544	1067 W 180-181 ; 1385 W 62	3 R 583	1067 W 219-220 ; 1385 W 95-96
3 R 545	1067 W 181-182 ; 1385 W 62-63	3 R 584	1067 W 220-221 ; 1385 W 96
3 R 546	1067 W 182-183 ; 1385 W 63-64	3 R 585	1067 W 221 ; 1385 W 96-97

3 R 586	1067 W 221-222 ; 1385 W 97	3 R 625	1067 W 261-262 ; 1385 W 118
3 R 587	1067 W 222-223 ; 1385 W 97	3 R 626	1067 W 262-263 ; 1385 W 118-119
3 R 588	1067 W 223-224 ; 1385 W 97-98	3 R 627	1067 W 263-264 ; 1385 W 119
3 R 589	1067 W 224-225 ; 1385 W 98-99	3 R 628	1067 W 264-265 ; 1385 W 119-120
3 R 590	1067 W 225-226 ; 1385 W 99-100	3 R 629	1067 W 265-266 ; 1385 W 120
3 R 591	1067 W 226-227 ; 1385 W 100	3 R 630	1067 W 266-267 ; 1385 W 120
3 R 592	1067 W 227-228 ; 1385 W 100-101	3 R 631	1067 W 267-268 ; 1385 W 120-121
3 R 593	1067 W 227-228 ; 1385 W 100-101	3 R 632	1067 W 268-269 ; 1385 W 121-122
3 R 594	1067 W 229-230 ; 1385 W 102	3 R 633	1067 W 269 ; 1385 W 122
3 R 595	1067 W 230-231 ; 1385 W 102	3 R 634	1067 W 270 ; 1385 W 122-123
3 R 596	1067 W 231-232 ; 1385 W 102-103	3 R 635	1067 W 271 ; 1385 W 123
3 R 597	1067 W 232-233 ; 1385 W 103-104	3 R 636	1067 W 271-272 ; 1385 W 123-124
3 R 598	1067 W 233-234 ; 1385 W 104	3 R 637	1067 W 272-273 ; 1385 W 124
3 R 599	1067 W 234-235 ; 1385 W 104	3 R 638	1067 W 273-274 ; 1385 W 124-125
3 R 600	1067 W 235-236 ; 1385 W 104-105	3 R 639	1067 W 274-275 ; 1385 W 125
3 R 601	1067 W 236-237 ; 1385 W 105	3 R 640	1067 W 275 ; 1385 W 125-126
3 R 602	1067 W 237-238 ; 1385 W 105-106	3 R 641	1067 W 275-276 ; 1385 W 126
3 R 603	1067 W 238-240 ; 1385 W 106	3 R 642	1067 W 276-277 ; 1385 W 126-127
3 R 604	1067 W 240 ; 1385 W 106-107	3 R 643	1067 W 277 ; 1385 W 127
3 R 605	1067 W 241 ; 1385 W 107	3 R 644	1067 W 278 ; 1385 W 127-128
3 R 606	1067 W 242 ; 1385 W 107-108	3 R 645	1067 W 278-279 ; 1385 W 128
3 R 607	1067 W 243 ; 1385 W 108-109	3 R 646	1067 W 279 ; 1385 W 128-129
3 R 608	1067 W 244 ; 1385 W 109-110	3 R 647	1067 W 279-280 ; 1385 W 129
3 R 609	1067 W 245-246 ; 1385 W 110	3 R 648	1067 W 280-281 ; 1385 W 129-130
3 R 610	1067 W 246-247 ; 1385 W 110	3 R 649	1067 W 281-282 ; 1385 W 130
3 R 611	1067 W 247-248 ; 1385 W 110	3 R 650	1067 W 282 ; 1385 W 130
3 R 612	1067 W 248-249 ; 1385 W 110-111	3 R 651	1067 W 283 ; 1385 W 130-131
3 R 613	1067 W 249-250 ; 1385 W 111	3 R 652	1067 W 283-284 ; 1385 W 131
3 R 614	1067 W 250-251 ; 1385 W 111-112	3 R 653	1067 W 284-285 ; 1385 W 131
3 R 615	1067 W 251-252 ; 1385 W 112-113	3 R 654	1067 W 285 ; 1385 W 131-132
3 R 616	1067 W 253 ; 1385 W 113-114	3 R 655	1067 W 286 ; 1385 W 132
3 R 617	1067 W 254 ; 1385 W 114	3 R 656	1067 W 287 ; 1385 W 132-133
3 R 618	1067 W 254-255 ; 1385 W 114-115	3 R 657	1067 W 287-288 ; 1385 W 133
3 R 619	1067 W 255-256 ; 1385 W 114-115	3 R 658	1067 W 288-289 ; 1385 W 133-134
3 R 620	1067 W 256-257 ; 1385 W 115	3 R 659	1067 W 289-290 ; 1385 W 134
3 R 621	1067 W 257-258 ; 1385 W 115-116	3 R 660	1067 W 290 ; 1385 W 134-135
3 R 622	1067 W 258-259 ; 1385 W 116-117	3 R 661	1067 W 290-291 ; 1385 W 135
3 R 623	1067 W 259-260 ; 1385 W 117	3 R 662	1067 W 291-292 ; 1385 W 136
3 R 624	1067 W 260-261 ; 1385 W 117-118	3 R 663	1067 W 292-293 ; 1385 W 136-137

3 R 664	1067 W 293-294 ; 1385 W 137	3 R 703	1067 W 322 ; 1385 W 163-164
3 R 665	1067 W 294-295 ; 1385 W 137-138	3 R 704	1067 W 322-323 ; 1385 W 164-165
3 R 666	1067 W 295 ; 1385 W 138	3 R 705	1067 W 323-324 ; 1385 W 165-166
3 R 667	1067 W 295-296 ; 1385 W 138-139	3 R 706	1067 W 324 ; 1385 W 166-167
3 R 668	1067 W 296-297 ; 1385 W 139	3 R 707	1067 W 324-325 ; 1385 W 167
3 R 669	1067 W 297-298 ; 1385 W 139-140	3 R 708	1067 W 325 ; 1385 W 167-168
3 R 670	1067 W 298 ; 1385 W 140	3 R 709	1067 W 325-326 ; 1385 W 168-169
3 R 671	1067 W 299 ; 1385 W 140-141	3 R 710	1067 W 326 ; 1385 W 169
3 R 672	1067 W 299-300 ; 1385 W 141-142	3 R 711	1067 W 327 ; 1385 W 169-170
3 R 673	1067 W 300-301 ; 1385 W 142-143	3 R 712	1067 W 327-328 ; 1385 W 170-171
3 R 674	1067 W 301 ; 1385 W 143	3 R 713	1067 W 328-329 ; 1385 W 170-171-172
3 R 675	1067 W 301-302 ; 1385 W 143-144		
3 R 676	1067 W 302-303 ; 1385 W 144	3 R 714	1067 W 329-330 ; 1385 W 172
3 R 677	1067 W 303-304 ; 1385 W 145	3 R 715	1067 W 330 ; 1385 W 172-173
3 R 678	1067 W 304 ; 1385 W 146	3 R 716	1067 W 331 ; 1385 W 173-174
3 R 679	1067 W 304-305 ; 1385 W 146-147	3 R 717	1067 W 331-332 ; 1385 W 174
3 R 680	1067 W 306 ; 1385 W 147	3 R 718	1067 W 332-333 ; 1385 W 174-175
3 R 681	1067 W 306 ; 1385 W 147-148	3 R 719	1067 W 333 ; 1385 W 176-177
3 R 682	1067 W 307 ; 1385 W 148-149	3 R 720	1067 W 333-334 ; 1385 W 177-178
3 R 683	1067 W 307-308 ; 1385 W 149	3 R 721	1067 W 334-335 ; 1385 W 178
3 R 684	1067 W 307-308 ; 1385 W 149	3 R 722	1067 W 335 ; 1385 W 178-179
3 R 685	1067 W 309 ; 1385 W 150-151	3 R 723	1067 W 336 ; 1385 W 179-180
3 R 686	1067 W 310 ; 1385 W 151-152	3 R 724	1067 W 336-337 ; 1385 W 180
3 R 687	1067 W 311 ; 1385 W 152-153	3 R 725	1067 W 337 ; 1385 W 180-181
3 R 688	1067 W 311-312 ; 1385 W 153	3 R 726	1067 W 338 ; 1385 W 181-182
3 R 689	1067 W 312-313 ; 1385 W 153-154	3 R 727	1067 W 338-339 ; 1385 W 182
3 R 690	1067 W 313-314 ; 1385 W 154-155	3 R 728	1067 W 339 ; 1385 W 182-183
3 R 691	1067 W 314 ; 1385 W 155-156	3 R 729	1067 W 340 ; 1385 W 183-184
3 R 692	1067 W 314-315 ; 1385 W 156	3 R 730	1067 W 340-341 ; 1385 W 184-185
3 R 693	1067 W 315-316 ; 1385 W 156-157	3 R 731	1067 W 341 ; 1385 W 184-185
3 R 694	1067 W 316 ; 1385 W 157-158	3 R 732	1067 W 342 ; 1385 W 185-186
3 R 695	1067 W 317 ; 1385 W 158	3 R 733	1067 W 342 ; 1385 W 186
3 R 696	1067 W 317-318 ; 1385 W 158-159	3 R 734	1067 W 342-343 ; 1385 W 186-187
3 R 697	1067 W 318-319 ; 1385 W 159-160	3 R 735	1067 W 343 ; 1385 W 187
3 R 698	1067 W 319 ; 1385 W 160	3 R 736	1067 W 343-344 ; 1385 W 188
3 R 699	1067 W 319-320 ; 1385 W 160-161	3 R 737	1067 W 344 ; 1385 W 188
3 R 700	1067 W 320-321 ; 1385 W 161-162	3 R 738	1067 W 344-345 ; 1385 W 188-189
3 R 701	1067 W 321 ; 1385 W 162	3 R 739	1067 W 345-346 ; 1385 W 189-190
3 R 702	1067 W 321-322 ; 1385 W 162-163	3 R 740	1067 W 346 ; 1385 W 190

3 R 741	1067 W 346-347 ; 1385 W 190-191	3 R 780	1067 W 372-373 ; 1385 W 217-218
3 R 742	1067 W 347-348 ; 1385 W 191	3 R 781	1067 W 373-374 ; 1385 W 218-219
3 R 743	1067 W 348 ; 1385 W 192	3 R 782	1067 W 374 ; 1385 W 219-220
3 R 744	1067 W 348-349 ; 1385 W 192-193	3 R 783	1067 W 374-375 ; 1385 W 220
3 R 745	1067 W 349 ; 1385 W 193	3 R 784	1067 W 375 ; 1385 W 220-221
3 R 746	1067 W 350 ; 1385 W 193-194	3 R 785	1067 W 375-376 ; 1385 W 221-222
3 R 747	1067 W 350-351 ; 1385 W 194-195	3 R 786	1067 W 376-377 ; 1385 W 222-223
3 R 748	1067 W 351-352 ; 1385 W 195	3 R 787	1067 W 377 ; 1385 W 223-224
3 R 749	1067 W 352 ; 1385 W 196	3 R 788	1067 W 377-378 ; 1385 W 224
3 R 750	1067 W 352-353 ; 1385 W 196-197	3 R 789	1067 W 378 ; 1385 W 224-225
3 R 751	1067 W 353 ; 1385 W 197	3 R 790	1067 W 379 ; 1385 W 225
3 R 752	1067 W 354 ; 1385 W 198	3 R 791	1067 W 380 ; 1385 W 226
3 R 753	1067 W 354-355 ; 1385 W 198-199	3 R 792	1067 W 380-381 ; 1385 W 227
3 R 754	1067 W 355-356 ; 1385 W 199-200	3 R 793	1067 W 381-382 ; 1385 W 227-228
3 R 755	1067 W 356 ; 1385 W 200	3 R 794	1067 W 382 ; 1385 W 228-229
3 R 756	1067 W 356-357 ; 1385 W 200-201	3 R 795	1067 W 382-383 ; 1385 W 229-230
3 R 757	1067 W 357-358 ; 1385 W 201-202	3 R 796	1067 W 383 ; 1385 W 230
3 R 758	1067 W 358 ; 1385 W 202	3 R 797	1067 W 384 ; 1385 W 230-231
3 R 759	1067 W 358-359 ; 1385 W 203	3 R 798	1067 W 384-385 ; 1385 W 231-232
3 R 760	1067 W 359-360 ; 1385 W 203-204	3 R 799	1067 W 385-386 ; 1385 W 232
3 R 761	1067 W 360 ; 1385 W 204-205	3 R 800	1067 W 386 ; 1385 W 232-233
3 R 762	1067 W 360-361 ; 1385 W 205	3 R 801	1067 W 387 ; 1385 W 233-234
3 R 763	1067 W 361-362 ; 1385 W 205-206	3 R 802	1067 W 387 ; 1385 W 234-235
3 R 764	1067 W 362 ; 1385 W 206-207	3 R 803	1067 W 387-389 ; 1385 W 235-236
3 R 765	1067 W 362-363 ; 1385 W 207-208	3 R 804	1067 W 389 ; 1385 W 236-237
3 R 766	1067 W 363-364 ; 1385 W 208	3 R 805	1067 W 389-390 ; 1385 W 237
3 R 767	1067 W 364 ; 1385 W 209	3 R 806	1067 W 390-391 ; 1385 W 237-238
3 R 768	1067 W 365 ; 1385 W 209-210	3 R 807	1067 W 391-392 ; 1385 W 238
3 R 769	1067 W 365-366 ; 1385 W 210	3 R 808	1067 W 392 ; 1385 W 238-239
3 R 770	1067 W 366-367 ; 1385 W 210-211	3 R 809	1067 W 392-393 ; 1385 W 239-240
3 R 771	1067 W 367 ; 1385 W 211-212	3 R 810	1067 W 393-394 ; 1385 W 240-241
3 R 772	1067 W 367-368 ; 1385 W 212	3 R 811	1067 W 394-395 ; 1385 W 241-242
3 R 773	1067 W 368-369 ; 1385 W 213	3 R 812	1067 W 395 ; 1385 W 242
3 R 774	1067 W 369 ; 1385 W 213-214	3 R 813	1067 W 395-396 ; 1385 W 242
3 R 775	1067 W 369-370 ; 1385 W 214-215	3 R 814	1067 W 396 ; 1385 W 242-243
3 R 776	1067 W 370 ; 1385 W 215	3 R 815	1067 W 396-397 ; 1385 W 243-244
3 R 777	1067 W 371 ; 1385 W 215-216	3 R 816	1067 W 397 ; 1385 W 243
3 R 778	1067 W 371-372 ; 1385 W 216-217	3 R 817	1067 W 397-398 ; 1385 W 244
3 R 779	1067 W 372 ; 1385 W 217	3 R 818	1067 W 398 ; 1385 W 244-245

3 R 819	1067 W 398-399 ; 1385 W 245	3 R 858	1067 W 417-418 ; 1385 W 268
3 R 820	1067 W 399 ; 1385 W 245-246	3 R 859	1067 W 418 ; 1385 W 268
3 R 821	1067 W 399 ; 1385 W 246	3 R 860	1067 W 418-419 ; 1385 W 268-269
3 R 822	1067 W 399-400 ; 1385 W 246-247	3 R 861	1067 W 419 ; 1385 W 269
3 R 823	1067 W 400 ; 1385 W 247	3 R 862	1067 W 420 ; 1385 W 269-270
3 R 824	1067 W 401 ; 1385 W 247-248	3 R 863	1067 W 420 ; 1385 W 270
3 R 825	1067 W 401-402 ; 1385 W 248-249	3 R 864	1067 W 420-421 ; 1385 W 270-271
3 R 826	1067 W 402 ; 1385 W 249	3 R 865	1067 W 421-422 ; 1385 W 271
3 R 827	1067 W 402-403 ; 1385 W 249	3 R 866	1067 W 1067 W 422 ; 1385 W 271-272
3 R 828	1067 W 403 ; 1385 W 249-250	3 R 867	1067 W 422 ; 1385 W 272
3 R 829	1067 W 403 ; 1385 W 250	3 R 868	2117 W
3 R 830	1067 W 403-404 ; 1385 W 251		
3 R 831	1067 W 404 ; 1385 W 251-252		
3 R 832	1067 W 404-405 ; 1385 W 252		
3 R 833	1067 W 405 ; 1385 W 252-253		
3 R 834	1067 W 405 ; 1385 W 253		
3 R 835	1067 W 405-406 ; 1385 W 253-254		
3 R 836	1067 W 406 ; 1385 W 254		
3 R 837	1067 W 406-407 ; 1385 W 255		
3 R 838	1067 W 407 ; 1385 W 255-256		
3 R 839	1067 W 408 ; 1385 W 256		
3 R 840	1067 W 408 ; 1385 W 256-257		
3 R 841	1067 W 409 ; 1385 W 257		
3 R 842	1067 W 409 ; 1385 W 257		
3 R 843	1067 W 409-410 ; 1385 W 257-258		
3 R 844	1067 W 410-411 ; 1385 W 258-259		
3 R 845	1067 W 411 ; 1385 W 259-260		
3 R 846	1067 W 411-412 ; 1385 W 260		
3 R 847	1067 W 412 ; 1385 W 260-261		
3 R 848	1067 W 412 ; 1385 W 261		
3 R 849	1067 W 413 ; 1385 W 262		
3 R 850	1067 W 413 ; 1385 W 262-263		
3 R 851	1067 W 413-414 ; 1385 W 263		
3 R 852	1067 W 414 ; 1385 W 263-264		
3 R 853	1067 W 415 ; 1385 W 264-265		
3 R 854	1067 W 415-416 ; 1385 W 265-266		
3 R 855	1067 W 416 ; 1385 W 266		
3 R 856	1067 W 416 ; 1385 W 266-267		
3 R 857	1067 W 417 ; 1385 W 267		